



BUREAU SYNDICAL
Note de synthèse explicative

Vendredi 7 mai 2021 – 10h30
Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE – CAEN

Convocation envoyée et affichée le 30 avril 2021

ORDRE DU JOUR

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE	3
1. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2021	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente	3
3. Compte-rendu des délégations.....	3
4. Marchés Publics	3
5. Transferts de compétences	6
6. Actualités	7
7. Echéances 2021.....	11
II. TRAVAUX DES COMMISSIONS	15
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	15
8. Ouverture d'un poste d'ingénieur et fermeture d'un poste de technicien principal 1ère classe .	15
9. Prévention des conflits d'intérêt	16
10. Processus des élections professionnelles CT et CHSCT	16
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
11. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux	17
12. Aides aux extensions pour sites privés	17
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE.....	18
13. Soutiens financiers à la rénovation énergétique	18
14. Aides aux familles pour impayés de gaz propane.....	19
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	19
15. Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2021.....	19
16. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021	20
17. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage	20
ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	22
18. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 3èmes Tranches de travaux 2021	22
19. Diagnostics des installations d'éclairage Public.....	23

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront préalablement le Président.



Annexe 1 :	<i>Procès-verbal de la séance du 19 mars 2021</i>	P 24
Annexe 2 :	<i>Compte-rendu des délégations de dépenses</i>	P 76
Annexe 3 :	<i>Tableau des effectifs</i>	P 88
Annexe 4 :	<i>Lettre de déport et déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêts</i>	P 89
Annexe 5 :	<i>Liste des aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux</i>	P 91
Annexe 6 :	<i>Liste des aides aux extensions pour sites privés</i>	P 92
Annexe 7 :	<i>Conventions d'aide aux familles pour impayé de gaz propane – CCAS d'Orbec</i>	P 93
Annexe 8 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2021</i>	P 97
Annexe 9 :	<i>Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021</i>	P 98
Annexe 10 :	<i>Convention de DTMO – Effacement – Villers-sur-Mer</i>	P 99
Annexe 11 :	<i>Extension et renouvellement d'éclairage public – 3ème tranche 2021</i>	P 108
Annexe 12 :	<i>Diagnostics Eclairage Public – Sannerville et Le Mesnil-Villemont</i>	P 110

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MARS 2021

→ annexe 1 p 24.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises depuis le Bureau Syndical du 19 mars 2021, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020 :

OBJET	
Eclairage Public	Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte 2021 (Epron)
Mobilité durable	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Maisoncelles sur Ajon
Transition énergétique	Audits énergétiques - Aides financières - Sommervieu, Sainte Honorine du Fay, Bretteville sur Laize et Saint Pierre du Bû
	Diagnostic territorial du patrimoine public - Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 19 mars 2021.

→ annexe 2 p 76.

4. MARCHES PUBLICS

- Résultats de consultations, nécessitant délibérations (> 40 000 € et inférieures aux seuils européens)

Objet	Type de procédure	Annexe
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Procédure adaptée	Rapport joint au projet de délibération sous OXYAD

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical de décider d'attribuer le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de signer tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Données cartographiques : détection et géoréférencement de réseaux et d'équipements	Appel d'offres ouvert
Travaux aériens et souterrains sur les réseaux	
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité	
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (8m)	
Marchés subséquents n°3 transformateurs (8 lots)	Marchés subséquents suite à appel d'offres ouvert
Construction d'une chaufferie granulés et d'un réseau de chaleur sur la commune de Livarot Pays d'Auge	Procédure adaptée
Fourniture de panneaux à messages variables posés sur des mâts indépendants 2021	
Traitement dématérialisé des DT DICT ATU	
Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte (Gymnase et dojo - Potigny)	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Mission d'installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Valdallière	
Mission d'installation d'une chaufferie à granulés sur la commune de Cormolain	

○ Reconductions de marchés :

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
EUROVIA BASSE NORMANDIE	Traitement des poteaux bétons déposés	12 mois 2 x 12 mois	22/07/2019	21/07/2022	2

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
KODEN	Maintenance de 2 copieurs (1er et 2ème étages)	12 mois 2 x 12 mois	25/07/2020	24/07/2023	1

✓ Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice :

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
SCP SEBAN ASSOCIES	Droit de l'énergie	12 mois 3 x 12 mois	27/07/2020	26/07/2024	1
CLAISSE 75 + CLAISSE 93	Droit des collectivités				
EARTH AVOCATS	Droit fiscal				
GB2A	Droit de la commande publique				
SCP SEBAN ASSOCIES + LEFEVRE AVOCATS	Droit du numérique et des technologies avancées				

A noter, qu'en raison de la hausse des prix du marché, le marché de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité n'est pas reconduit.

○ Sous-traitances :

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2021 :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux aériens	Lot 1 - Calvados Ouest	STURNO	JONES TRAVAUX PUBLICS	Réalisation des réfections	30 000,00 €
Travaux souterrains	Lot 4 - Bayeux Intercom				30 000,00 €
	Lot 8 - CC Pré-Bocage Intercom				30 000,00 €
	Lot 9 - CC Intercom de la Vire au Noireau				30 000,00 €
Travaux aériens	Lot 1 - "Calvados Ouest	STURNO	SOFA TP	Travaux de génie civil	30 000,00 €
Travaux souterrains	Lot 4 - Bayeux Intercom				30 000,00 €
	Lot 8 - CC Pré-Bocage Intercom				30 000,00 €
	Lot 9 - CC Intercom de la Vire au Noireau				30 000,00 €
Travaux aériens	Lot 1 - "Calvados Ouest	STURNO	SATO	Prestations de détection de réseaux	10 000,00 €
Travaux souterrains	Lot 4 - Bayeux Intercom				10 000,00 €
	Lot 8 - CC Pré-Bocage Intercom				10 000,00 €
	Lot 9 - CC Intercom de la Vire au Noireau				10 000,00 €
Travaux souterrains	Lot 4 - CC Bayeux Intercom	TEIM	MARTRAGNY TP	Réalisation des réfections en enrobés	7 374,30 €
Raccordement	Lot 3 - Pays d'Auge Nord et Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SORAPEL	Travaux de déroulage et scellage du réseau BT	4 000,00 €

Travaux et maintenance EP/SL, vidéo-protection et panneaux à messages variables	Lot 1 - Bessin	GAGNERAUD CONSTRUCTION	MILECLAIR	Nettoyage de mâts	10 000,00 €
	Lot 2 - Bocage /Orne et Odon				10 000,00 €
	Lot 4 - Pays d'Auge Sud				10 000,00 €
	Lot 5 - Pays d'Auge Nord	CITELUM	SOGELINK	Traitement des demandes de DT-DICT pour 3 ans	30 000,00 €

5. TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 19 mars 2021 :

○ **Transfert de la compétence « Eclairage public »**

Par délibération en date du 1^{er} mars 2021, la commune de La Vespière-Friardel, a décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE le 17 décembre 2018, par l'option 100 % lumière.

○ **Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
LANDELLES-ET-COUPIGNY	8 avril 2021	Mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le chauffage de la salle polyvalente, de la mairie et des écoles maternelle et primaire

La commune de Landelles-et-Coupigny ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0€.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de prendre acte de l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune de La Vespière-Friardel dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- d'accepter le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Landelles-et-Coupigny, portant sur la mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le chauffage de la salle polyvalente, de la mairie et des écoles de la commune ;
- d'acter de la valeur de l'actif avant le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Landelles-et-Coupigny à 0€ ;
- de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

6. ACTUALITES

○ Commissions Locales d'Energie

Comme annoncée à l'occasion des deux premiers Bureaux Syndicaux de l'année, l'organisation des prochaines Commissions Locales d'Energie se poursuit.

Compte-tenu du report de la réunion du secteur de Bayeux, initialement programmée le 1^{er} juin, ces réunions auront lieu du 31 mai au 9 juin 2021 inclus.

Les dates et lieux définitifs de ces réunions locales seront confirmés en séance ainsi que l'ordre du jour.

Pour rappel, le Bureau Syndical sera invité a décidé du maintien ou non de ces prochaines réunions locales, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des recommandations gouvernementales.

○ Workplace : réseau social interne du SDEC ÉNERGIE

Workplace est le réseau social privé et sécurisé du SDEC ÉNERGIE mis à disposition des agents en juin 2020 car il est apparu primordial, à l'issue du premier confinement, de leur proposer un nouveau moyen de communication interne, facile d'accès pour tous, en mobilité, de chez soi, du travail ou d'ailleurs, pour s'informer et échanger avec les collègues sur des projets ou autres.

Workplace est une plate-forme de communication interne, facile à utiliser et très semblable à Facebook, mais conçue spécifiquement pour l'espace de travail du syndicat.

Après plusieurs mois de fonctionnement, le réseau social interne Workplace est utilisé par la quasi-totalité des agents qui contribuent et s'informent sur les différents groupes en lien avec nos activités.

Aujourd'hui, il est apparu opportun de proposer aux élus du Bureau syndical de rejoindre certains groupes d'actualités de Workplace.

L'outil sera ainsi présenté lors du Bureau syndical du 11 juin prochain avant une invitation à rejoindre ce réseau interne.

○ Commission Consultative pour la Transition Energétique

La prochaine CCTE – Commission Consultative pour la Transition Energétique - se tiendra le mardi 15 juin après-midi. Son ordre du jour prévisionnel portera sur :

- la mise à jour de son règlement intérieur,
- l'élection du représentant de la CCTE à la conférence NOME (*Dans l'objectif d'assurer un service public de qualité en matière d'approvisionnement d'électricité aux particuliers et entreprises, une conférence départementale, prévue par la loi NOME, est organisée tous les ans. Elle permet de présenter le bilan des investissements engagés pour l'entretien et le développement du réseau public d'électricité.*),
- la feuille de route de la CCTE pour les trois ans à venir :

Pour rappel, lors de la précédente CCTE de janvier 2021, en croisant les plans d'actions des EPCI et les compétences du SDEC ENERGIE, 3 thématiques de travail avaient été identifiées, à savoir :

- Consommation d'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public :
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics,
 - Sobriété de l'éclairage public,
 - Lutte contre la précarité énergétique.

- Production d'énergie renouvelable :
 - Développement des différents types d'EnR,
 - Développement de projets participatifs et citoyens.
- Mobilités bas carbone :
 - Développement de services de mobilité bas carbone en lien avec le réseau de recharges électriques,
 - Conversion des flottes de véhicules des collectivités,
 - Développement des filières GNV et H2.

Sur cette base, 3 groupes de travail se sont réunis 1 à 2 fois en mars-avril, pour identifier les pistes d'actions à mutualiser dans le cadre de la CCTE.

Les pistes d'action identifiées par les groupes seront soumises à l'approbation et la priorisation lors de la prochaine plénière de la CCTE de juin 2021.

- **Projet photovoltaïque au sol de la FIEFFE**

Pour rappel, le Comité syndical du 6 février 2020 a décidé l'entrée du syndicat au capital de la société de projet « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » à hauteur de 2 670 €, soit 26.70% du capital social de ladite société et par la même l'adoption de ses statuts et pacte d'associés.

4 partenaires se sont associés dans ce projet visant la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur une carrière située à Vire Normandie. Il s'agit, outre le SDEC ENERGIE, de la ville de Vire Normandie, de la SEM West Energies et de la banque des territoires.

Il est convenu par ailleurs que le Comité syndical, probablement fin 2021, aura à se prononcer quant à la montée du syndicat au capital de la société, évaluée aux alentours de 200 000 € au vue d'une part, des conditions économiques de vente d'électricité dans le cadre d'appel d'offres auprès de la CRE et d'autre part, de l'évaluation des coûts réels de l'opération (travaux, raccordement au réseau, emprunt, exploitation ...) permettant de dégager un taux de rentabilité interne - TRI actionnaire sur 25 ans minimum de 4 %.

Le 16 février dernier, la CRE – Commission de Régulation de l'Energie - a notifié à la société de projet son accord pour un prix de rachat de l'énergie produite sur 20 ans de 54.1 €/MWh, majoré de 3 €/MWh en raison d'un investissement participatif soit, un coût de rachat garanti de 0.57 €/KWh, conforme aux hypothèses économiques de l'étude de faisabilité du projet.

A compter de cette date de notification, un délai de deux ans est acté pour construire et mettre en service l'installation.

Un comité de pilotage des partenaires du projet est mis en place pour décider définitivement de la réalisation, au vu de la consolidation du modèle économique.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE représente les intérêts du syndicat au sein de cette société de projet.

Il sera fait, en séance, un état d'avancement du projet.

- **Avancement du programme ACTEE 2**

Pour rappel, dans le cadre du plan de relance national, la FNCCR avait lancé en juillet 2020, le programme ACTEE 2, « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique », doté d'un budget de 100 millions d'euros et financé par les certificats d'économie d'énergie.

Dans ce cadre, le sous-programme SEQUOIA vise à financer les coûts organisationnels liés à la mutualisation des actions permettant de massifier la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Il permet de financer des postes d'économies de flux, des audits et autres études énergétiques, des petits équipements et logiciels de suivi des consommations ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Localement, il a été porté par le SDEC ENERGIE et la Communauté urbaine de Caen la mer, qui en ont été lauréats en janvier 2021, le projet commun consistant à :

- renforcer l'accompagnement des collectivités tout au long des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments, en complétant l'appui technique apporté par les CEP (Conseils en Energie Partagés) existants par un appui sur les aspects juridique et financier assuré par 2 économistes de flux (soit un par partenaire),
- mettre à disposition des collectivités des marchés mutualisés pour la réalisation d'études énergétiques,
- mutualiser la maîtrise d'œuvre par le biais de groupements d'achat et/ou dans le cadre d'une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage,
- constituer une base de données sur le patrimoine public et mettre à disposition des collectivités un outil de suivi des consommations d'énergie.

Depuis janvier 2021, le syndicat s'est engagé dans la mise en œuvre du programme ACTEE 2, et il en sera dressé un état d'avancement des actions déjà engagées et de celles restant à mettre en œuvre.

o **FACÉ**

Nouveau classement des communes suite aux arrêtés préfectoraux de début 2021

Sur la base des arrêtés préfectoraux du Préfet du Calvados, pris respectivement les 23 décembre 2020 et 8 février 2021 en application de l'article 257 de la loi de finances 2021 et du décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020, les démarches suivantes ont été engagées auprès des communes concernées :

- un courrier d'information aux 43 communes nouvelles précisant que leur classement au titre du FACÉ restait établi à l'échelle des communes historiques les constituant, et non à l'échelle des communes nouvelles,
- un courrier d'information aux 22 communes rurales pour lesquelles une dérogation a été accordée, leur permettant de rester en catégorie rurale pour les 6 ans à venir,
- des réunions d'échanges avec M. Bruno DELIQUE et les maires :
 - des communes de CAIRON, VAUCELLES, GONNEVILLE-SUR-MER et de VARAVILLE qui changent de catégorie par arrêté préfectoral,
 - des communes de BERNIERES-SUR-MER et du MOLAY-LITTRY qui souhaitent changer de catégorie,
 - des communes de HOULGATE et PORT-EN-BESSIN HUPPAIN qui changent de catégorie, leur population étant passée sous le seuil des 2 000 habitants.

Un retour sur ces rencontres sera fait en séance.

Plan de relance

Le SDEC ENERGIE a été sollicité le 5 octobre 2020 d'une demande émanant du Ministère de la Transition énergétique – Mission du financement de l'électrification rurale, dans le cadre, plus général, du Plan de Relance initié par le Gouvernement.

Une mesure particulière de ce dispositif vise, en effet, l'amélioration de la résilience des réseaux électriques et la transition énergétique en zone rurale, au travers d'une dotation exceptionnelle du CAS-FACÉ de 50 M€ sur 2021 et 2022, au bénéfice des sous-programmes intempéries, sécurisation des fils nus et transition énergétique.

Le SDEC ENERGIE a fait acte de candidature en déposant deux dossiers :

- la résorption des fils nus fragiles à hauteur de 838 700 € HT :

L'ensemble de ce programme concerne des communes rurales identifiées en Zone de Qualité Prioritaire dans le contrat de concession que nous avons signé avec ENEDIS fin 2018.

Cette zone géographique principalement située sur le secteur vallonné et boisé du Pays d'Auge se caractérise par un critère B moyen supérieur à 300 minutes, à comparer aux 65 minutes pour l'ensemble du Calvados et de manière générale, à une surexposition aux aléas climatiques (temps de coupure conséquent et intervention des équipes techniques rendue difficile par la forte déclivité des terrains).

- le déploiement de 8 bornes rapides à hauteur de 360 000 € HT :

Par ce programme, il s'agit de renforcer :

- le développement de la mobilité bas carbone dans des territoires ruraux dont les populations sont particulières exposées aux enjeux des mobilités ;
- l'attractivité des territoires par un déploiement homogène, à l'échelle du calvados, des infrastructures de recharges à puissance rapide, complétant ainsi les zones urbaines et fortement touristiques déjà équipées ;

Au vu du nombre de dossiers déposés nationalement, par mails en date respectivement du 7 et du 23 avril, la Direction Générale de l'Energie et du Climat – DGEC - nous a demandé de prioriser nos actions :

- sur la résorption des fils nus en deux sous-programmes distincts, l'un ouvrant droit au maximum à 300 000 € de subvention et un autre pouvant conduire à un droit à subvention maximale de 600 000 €,
- sur le déploiement d'IRVE, il est demandé une note complémentaire visant notamment le calendrier de mise en œuvre, l'intérêt du projet pour le territoire concerné, le niveau d'équipement du territoire....

Un point d'avancement du plan de relance sera fait en séance.

Dotations 2021

L'arrêté du 13 avril 2021, relatif à la répartition annuelle des dotations FACÉ aux AODE pour le financement de travaux d'électrification rurale, a fixé pour 2021, au niveau national :

- le programme principal à 353,5 M€ pour 346,72 M€ en 2020,
- le programme spécial à 6.5 M€ pour 4.8 M€ en 2020,
- le fonds de réserve affecté au programme principal de 8.8 M€ pour 8.48 M€ en 2020.

Soit un total de 368.8 M€ en 2021 pour 360 M€ en 2020 (+ 2.44 %).

Pour le SDEC ENERGIE, les dotations n'ont pas, à la date de publication de la présente note, fait l'objet de décisions attributives de la DGEC.

Pour rappel, il a été prévu au Budget Primitif 2021, la somme de 4M€. Si elles sont connues, il sera communiqué en séance le montant des dotations pour le SDEC ENERGIE par programme et sous-programme.

○ Projet HERCULE

Le projet Hercule annoncé prévoit la réorganisation de l'énergéticien EDF qui pourrait se traduire par une scission du groupe en trois entités :

- Une entreprise publique (EDF bleu) chapeauterait les centrales nucléaires et le réseau de transport.
- Une autre (EDF vert) réunirait les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables. Elle serait cotée en Bourse, permettant d'attirer des investisseurs pour développer l'éolien et le solaire.
- Une troisième entité (EDF azur) pourrait enfin coiffer les barrages hydroélectriques.

Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration de la FNCCR du 4 mai 2021 (audition de Mme Sophie MOURLON, Directrice de l'énergie à la DGEC, Ministère de la Transition écologique).

Il sera proposé un retour de ces échanges.

7. ECHEANCES 2021

○ Fin du premier semestre 2021

MAI 2021		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 7 mai - 10h30
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 11 mai - 9h30
WEBINAIRE 1H POUR COMPRENDRE « LES ACTIONS DE SOLIDARITE ENERGIE »	L'ensemble des collectivités	Vendredi 21 mai - 11h00
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES- CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 25 mai - 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 25 mai - 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 26 mai - 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 26 mai - 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 27 mai - 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 27 mai - 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 28 mai - 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 28 mai - 14h00
CLE	Les maires, présidents et délégués du SDEC ÉNERGIE	Du lundi 31 mai au mercredi 9 juin 17h00

JUN 2021		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 11 juin - 9h30
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants de la commission	Mardi 15 juin – 14h00 (lieu à déterminer)
JOURNEE DU PERSONNEL	L'ensemble des agents et les membres du Bureau Syndical	Vendredi 18 juin
CONFERENCE DU TEN	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE / JL. GUILLOUARD	Lundi 21 juin – 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 22 juin - 9h30
ELECTIONS PROFESSIONNELLES	L'ensemble des agents	Mardi 22 juin de 9h00 à 17h00
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité syndical	Jeudi 24 juin- 14h00 CCI Caen Normandie – St Contest
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 25 juin – 9h30
WEBINAIRE 1H POUR COMPRENDRE « LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DES BATIMENTS PUBLICS »	L'ensemble des collectivités	Vendredi 25 juin – 11h00
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 25 juin – 14h00
COMITE SYNDICAL – <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité syndical	Lundi 28 juin - 14h00 CCI Caen Normandie – St Contest
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 29 juin – 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 29 juin – 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 30 juin – 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 30 juin – 14h00

JUILLET 2021		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 1 ^{er} juillet – 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 1 ^{er} juillet – 14h00
AUDIT ISO 9001	Les services du SDEC ÉNERGIE	Lundi 5 juillet - Journée
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 6 juillet - 9h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 9 juillet - 9h30

○ 2^{ème} semestre 2021 – PREVISIONNEL

SEPTEMBRE 2021		
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 3 septembre – 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 3 septembre – 14h00
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 7 septembre – 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 7 septembre – 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 8 septembre – 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 8 septembre – 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 9 septembre – 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 9 septembre – 14h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 17 septembre - 9h30
CONFERENCE DU TEN	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE / JL. GUILLOUARD	Vendredi 17 septembre – 14h00
NORMANDIE ENERGIES TOUR	Ouvert à tous	Samedi 18 septembre - Journée
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 21 septembre - 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité syndical	Jeudi 30 septembre- 14h00 CCI Caen Normandie – St Contest
JOURNEES PORTES OUVERTES	L'ensemble des collectivités	Du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre

OCTOBRE 2021		
COMITE SYNDICAL – <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité syndical	Lundi 4 octobre - 14h00 CCI Caen Normandie – St Contest
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 5 octobre – 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 5 octobre – 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 6 octobre – 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 6 octobre – 14h00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 7 octobre - 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 7 octobre - 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 8 octobre - 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 8 octobre - 14h00
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 12 octobre - 9h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 22 octobre - 9h30

NOVEMBRE 2021		
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants de la commission	Mardi 9 novembre - 14h00 (lieu à déterminer)
ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES	P. LAGALLE / H. GUIMBRETIERE H. GIRARD / C. FLEURY B. BARILLON / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 16 novembre - 9h30
CONCESSIONS ÉLECTRICITE ET GAZ	R. BOUGAULT / C. POISSON V. RUON / P. GERMAIN C. FLEURY / F. GUÉGUÉNIAT	Mardi 16 novembre - 14h00
TRANSITION ÉNERGETIQUE	M. LECERF / JY. HEURTIN A. BOUJRAD / P. GERMAIN N. LAMBINET-PELLE / G. MALOISEL	Mercredi 17 novembre - 9h30
MOBILITES BAS CARBONE	JL. GUILLOUARD / M. LECERF H. GIRARD / N. LAMBINET-PELLE P. CAPOËN / C. MORIN	Mercredi 17 novembre - 14h00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN / R. BOUGAULT G. POULAIN / A. BOUJRAD G. MALOISEL / C. MORIN	Jeudi 18 novembre - 9h30
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE	C. POISSON / P. LAGALLE JL. GUILLOUARD / V. RUON AM. BAREAU / B. BARILLON	Jeudi 18 novembre - 14h00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE	G. POULAIN / J. LEPAULMIER A. LE FOLL / AM. BAREAU P. JEANNENEZ / D. CHÉRON	Vendredi 19 novembre - 9h30
ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	J. LEPAULMIER H. GUIMBRETIERE / A. LE FOLL P. CAPOËN / D. CHÉRON	Vendredi 19 novembre - 14h00
CLE	Les maires, présidents et délégués du SDEC ÉNERGIE	Du lundi 22 au mardi 30 novembre
CAO	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE C. POISSON / JL. GUILLOUARD G. POULAIN / J. LEPAULMIER	Mardi 23 novembre - 9h30

DECEMBRE 2021		
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau syndical	Vendredi 3 décembre - 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité syndical	Jeudi 16 décembre - 14h00 CCI Caen Normandie – St Contest
CONFERENCE DU TEN	C. GOURNEY-LECONTE / P. LAGALLE / JL. GUILLOUARD	Vendredi 17 décembre – 14h00
COMITE SYNDICAL – <i>si quorum non atteint</i>	Les représentants du Comité syndical	Mardi 21 décembre - 14h00 CCI Caen Normandie – St Contest

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présentera les travaux de la commission, réunie le 20 janvier 2021 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

➤ Ressources Humaines

8. OUVERTURE D'UN POSTE D'INGENIEUR ET FERMETURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le SDEC ÉNERGIE accompagne le développement de carrière de ses agents par le dispositif de la promotion interne.

A ce titre, pour l'année 2021, et dans le cadre des lignes directrices de gestion arrêtées par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados (CDG14) le 11 janvier 2021, 4 dossiers ont été présentés pour l'accès aux grades d'ingénieur, d'attaché et de rédacteur.

Un seul dossier a fait l'objet d'un avis favorable, entraînant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude aux fonctions d'ingénieur par arrêté du Président du CDG14 daté du 31 mars 2021 avec effet au 2 avril 2021.

Dans ces conditions, il sera proposé au Bureau Syndical de modifier le tableau des effectifs en clôturant un poste de technicien principal 1^e classe (catégorie B de la filière technique) à temps complet et en ouvrant un poste d'ingénieur territorial (catégorie A de la filière technique) à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en **annexe 3 p 88**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de clôturer un poste de technicien principal 1^e classe (catégorie B de la filière technique) à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021 ;
- d'ouvrir un poste d'ingénieur territorial (catégorie A de la filière technique) à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021 ;
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- d'adapter en conséquence le tableau des effectifs ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

9. PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET

L'Etat a donné, par la loi du 11 octobre 2013 et par le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014, une définition de la notion de conflit d'intérêt pour les élus locaux.

Il s'agit d'une situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Les intérêts considérés peuvent avoir un caractère :

- Direct (autre activité professionnelle ou mandat) ou indirect (activité du conjoint),
- Privé (détenion d'actions d'une entreprise) ou public (autre mandat électif),
- Matériel (financier) ou moral (bénévolat ou fonction honorifique).

Le SDEC ÉNERGIE propose de mettre en place des dispositifs internes, en complément des dispositifs réglementaires obligatoires, dans l'objectif de renforcer la transparence de son fonctionnement et garantir l'impartialité de ses décisions.

Quelles mesures ?	Qui est concerné ?	Auprès de quel organisme ?
Renseigner la déclaration de confidentialité et d'intérêt, interne au SDEC ENERGIE	Tous les élus Tous les agents	SDEC ENERGIE
Informers l'autorité territoriale d'une situation de conflit d'intérêts	Tous les élus Tous les agents	SDEC ENERGIE
Se déporter (ne pas suivre le dossier, ne pas prendre part au vote, ne pas participer aux réunions, se faire remplacer)	Tous les élus Tous les agents	SDEC ENERGIE
Faire la déclaration de patrimoine Faire la déclaration d'intérêts	La Présidente Le DGS et le DGA	HATVP*
Solliciter une expertise extérieure pour évaluer la situation de conflit d'intérêts	Tous les élus Tous les agents	Réfèrent déontologue HATVP

* Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

Le SDEC ÉNERGIE propose deux modèles de documents - une lettre de déport et une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêts - à la disposition des élus et des agents (**annexe 4 p 89**) en cas de besoin.

10. PROCESSUS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES CT ET CHSCT

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a acté dès la fin 2018 le dépassement du seuil de 49 agents, qui s'est produit au 1er janvier 2020. Le contexte inédit de l'année 2020 a nécessité la mise en œuvre du processus de mise en place des instances représentatives du personnel (comité technique et comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail) à compter de 2021.

Après la réunion d'information et de consultation des organisations syndicales le 11 février dernier et l'information des membres du Comité d'Echanges et de Concertation (CEC) le 12 février, les agents du SDEC ÉNERGIE ont bénéficié d'une information sous forme de webinaire le 17 février.

Par délibération en date du 19 mars 2021, le Bureau Syndical a déterminé la composition du comité technique et du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, qui a été communiquée aux organisations syndicales proposant des réunions d'informations à destination des agents.

L'élection des 3 représentants titulaires et des 3 représentants suppléants du personnel aura lieu le 22 juin 2021, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE. Les modalités de vote et la composition du bureau de vote seront présentées en séance.

Un arrêté sera pris par la Présidente pour la désignation du collège des représentants de la collectivité dont le paritarisme numérique avait été acté le 19 mars dernier, soit 3 titulaires et 3 suppléants.

Le Président du Comité Technique est désigné parmi ces représentants.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 22 avril 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

11. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 5 p 91**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser les participations du SDEC ÉNERGIE pour les 6 projets proposés, d'un montant de 135 478,62 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 80 814,67 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

12. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 6 p 92**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 13 projets proposés, d'un montant total de 111 001,17 € HT (la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 64 526,69 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 22 avril 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

13. SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur des demandes d'aides reçues d'INHARI et de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, la commission proposera de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
INAHRI	LES MONTS D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON)	- Installation d'une pompe à chaleur (radiateurs + régulation) - Isolation des rampants, du mur du pignon de l'étage, mur et des combles perdus. (étage non isolé et forte consommation électrique).	70 468 €	77 %	2 000 €	--
	AURSEULLES (ANCTOVILLE)	- Installation d'un poêle à bois - Remplacement des ouvrants bois simple vitrage par du PVC double vitrage	27 440 €	50 %	2 000 €	--
SOLIHA	HEROUILLE-SAINT-CLAIR	- Installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière fioul - Remplacement des ouvrants bois simple vitrage par du PVC double vitrage - Isolation extérieure	52 534 €	46 %	2 000 €	2 550 €
	MOUEN	- Isolation des plafonds du grenier, des rampants et d'un mur d'une chambre. - Remplacement du ballon d'eau chaude - Installation d'une VMC hygro B	13 090 €	39 %	2 000 €	2 250 €

* frais de gestion inclus

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de refuser l'attribution d'aides pour les dossiers situés sur les communes des Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Audon) et d'Aurseulles (Anctoville), au motif qu'ils ne répondent pas aux critères de précarité énergétique tels que définis par le syndicat ;
- d'approuver les aides proposées pour les communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Mouen ;
- de dire que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

14. AIDES AUX FAMILLES POUR IMPAYES DE GAZ PROPANE

Dans le cadre de la délibération du Bureau Syndical du 17 octobre 2014, fixant les modalités d'attribution d'une aide pour impayé de gaz propane, la commission proposera au Bureau Syndical, de contribuer au règlement de nouvelles factures de gaz propane, à savoir :

CCAS	Dette de la famille	Aide du CCAS	Aide du SDEC ÉNERGIE	Total	Reste à charge de l'utilisateur	Conventions en annexe
ORBEC	631,42 €	200 €	200 €	400 €	221,42 €	n°7 p 93
	123,62 €	60 €	63,62 €	123,62 €	0 €	

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver l'ensemble des aides proposées ;
- de dire que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 65738 – Subventions aux associations et personnes de droit public du Budget Principal 2021 ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tous les actes s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présentera les travaux de la commission, réunie le 23 avril 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

15. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – 4ÈME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2021, pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 19 projets, pour un montant de 332 726 € HT.

→ **Annexe 8 p 97 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la quatrième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée,
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée aux articles 2315 et 4581- Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

16. PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2021

La commission proposera au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2021, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 15 projets, pour un montant de 192 255 € HT.

→ **Annexe 9 p 98 : tranche de travaux.**

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée,
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

17. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Le Bureau Syndical sera invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
VILLERS-SUR-MER	A	Secteur Bosquet phase 4 Rue Convers et Castelnau	EP	265 177,87 €	62 678,75 €	24 %

Le projet de convention est joint en **annexe 10 p 99**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider que le SDEC ENERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de Villers-Bocage ci-avant décrite ;
- d'adopter la convention correspondante ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et de les autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les deux conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
POTIGNY	Lotissement « Le Haut Clos »	TERRANEA (35 lots)	Pose de 607,5 ml de réseau BT souterrain, d'un coffret pour branchement pour chaque lot et pour une armoire d'éclairage public	66 912,62 €
ST-MANVIEU- NORREY	Lotissement "LES BLES D'OR II"	SARL MERCATOR by Habitat Project (260 lots)	Pose de 260,20 ml de réseaux électriques BT et souterrains. Pose de 17 coffrets de sectionnements de branchements en limites des futurs lots.	28 078,88 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter les deux conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure électrique ;
- de dire que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021 ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les dites conventions et à les mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission, réunie le 23 avril 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

18. ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 3EMES TRANCHES DE TRAVAUX 2021

➤ **Travaux 2021 < 40 000 € HT**

La commission présentera au Bureau Syndical la troisième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 000 € HT en **annexe 11 p 108**.

Programme travaux	Nombre de projet	Montant TTC
EP : Extension / renouvellement	93	411 671 €
EP : Efficacité énergétique	1	10 497 €
EP : Renouvellement lampadaires > 30 ans	2	11 182 €
Signalisation Lumineuse	2	35 472 €
Total	98	468 822 €

➤ **Travaux 2021 > 40 000 € HT**

La commission proposera au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de deux projets d'éclairage public, pour un montant total de 121 911,80 € TTC :

Programme de travaux	Commune	Projet	Montant TTC
Extension renouvellement	BAYEUX	ECLAIRAGE COMPLEXE HEINDHOVEN	62 535,19 €
	CARPIQUET	AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ROUTE DE BRETTEVILLE	59 376,61 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée ;
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

19. DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités la réalisation de diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes suivantes :

	Dans la liste des 132 communes*	Programme efficacité énergétique			Programme de Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans		Durée
		Armoires	Nbre de luminaires	Montant HT	Nbre de luminaires	Montant HT	
SANNERVILLE	oui	5	82	92 200 €			4 ans
LE MESNIL VILLEMENT	oui				46	15 919 €	3 ans

* délibération du Comité syndical du 17 décembre 2020, actant pour 132 communes du maintien des forfaits basés sur le type de lampe, pour la durée de la convention ou des travaux nécessaire au remplacement des foyers supérieurs à 30 ans.

Ces 2 collectivités étant adhérentes à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de valider ces diagnostics afin d'établir des conventions permettant la réalisation des différents programmes de travaux proposés et dont le financement est adossé aux aides et contributions actées par délibération du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021.

Les conventions correspondantes sont jointes en **annexe 12 p 110**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter la mise en œuvre des diagnostics des installations d'éclairage public proposés pour les communes de Sannerville et du Mesnil-Villement ;
- d'approuver la signature des conventions correspondantes ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer les dites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 19 MARS 2021

-L'an deux mille vingt-et-un, le 19 mars, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 12 mars 2021, s'est réuni, dans l'Espace Marcel RESTOUT, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe (arrivée en cours de séance), Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc (arrivée en cours de séance), Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Madame BARILLON Brigitte, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur JEANNENEZ, Patrick, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POULAIN Gérard.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Henri GIRARD, représenté par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et Monsieur POISSON Cédric, représenté par Monsieur Jean LEPAULMIER.

Secrétaire de séance : Monsieur LEPAULMIER Jean a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice et conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9. Madame Catherine GOURNEY-LECONTE constatant la présence de 15 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. Approbation du procès-verbal du 5 février 2021
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
3. Compte-rendu des délégations
4. Marchés Publics
5. Transferts de compétences
6. Actualités
7. Echancier

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

8. Déclassement et restitution à ENEDIS de la parcelle cadastrée section AE numéro 161 sis 51 Route de Falaise sur la commune de Cormelles-le-Royal.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9. Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
10. Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

11. Soutien financier à la rénovation énergétique

TRANSITION ENERGETIQUE

12. Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage - Photovoltaïque - Pré Bocage Intercom
13. sollicitation des aides régionales pour le financement d'audits énergétiques groupes
14. Accord de principe relatif aux demandes d'aides financières pour les audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme actee
15. Festival « Les extraverties » - Communauté de communes du Pays de Falaise

16. Festival « Condé ... vert demain » – Condé-en-Normandie
17. Festival Patrimoine et nature de Trévières
18. Audits énergétiques - Aides financières 2020 – Fresney-le-Puceux, Maizières, Dozulé, La Hoguette et Fourneaux-le-Val

MOBILITES BAS CARBONE

19. Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 4ème tranche 2021

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

20. Programme d'effacement coordonné des réseaux – 2ème tranche 2021
21. Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 3ème tranche 2021
22. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2021
23. Programme de rénovation esthétique des postes de transformation – tranche 2021
24. DTMO - Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés
25. Convention avec la Communauté urbaine de Caen la mer dans le cadre d'effacement des réseaux et d'éclairage public d'intérêt communautaire

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

26. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 2èmes Tranches de travaux 2021
27. Diagnostics des installations d'éclairage Public

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

28. Ouverture de postes d'agents de maintenance éclairage public – signalisation lumineuse
29. Composition des instances paritaires (CT et CHSCT)
30. Budget Principal
31. Budget annexe « Energies Renouvelables » - EnR
32. Budget annexe « Mobilité Durable » - MD
33. Provisions de charges pour charges et risques
34. Subventions 2021 aux tiers publics et privés
35. Contributions et aides financières 2021
36. Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 FEVRIER 2021

Madame la Présidente soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 5 février 2021, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 5 février 2021 est approuvé.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 5 février dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir:

OBJET	
Electricité	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier SDEC ENERGIE-SAPN - communes de REUX et ST HYMER
Contribution à la Transition Energétique	Validation du plan d'actions 2021 et financement pour la commune de Bavent
	Validation du plan d'actions 2021 et financement pour la commune de Valdallière
Mobilité Durable	Acquisition de trois cycles électriques - Aides financières - Trouville sur Mer
Energies Renouvelables	Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour l'animation de la filière méthanisation en Normandie
Communication	Convention Panorapresse – Territoire d'Énergie Normandie

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le Bureau Syndical du 5 février 2021.

3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 5 février 2021. Les listes correspondantes ont été transmises aux élus préalablement à la réunion et sont jointes en annexe de ce procès-verbal.

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

4. MARCHES PUBLICS

- **Résultats de consultations, nécessitant délibération (> 40 000 € et inférieures aux seuils européens)**

Objet	Type de procédure
Fourniture de contrôleurs et nœuds communicants pour un réseau d'éclairage public - 2021	Procédure adaptée

Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres exposé aux membres du Bureau Syndical et joint en annexe de leur convocation, Madame la Présidente propose d'attribuer l'accord-cadre de fourniture de contrôleurs et nœuds communicants à l'entreprise LACROIX CITY EP LES CHERES.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise LACROIX CITY EP LES CHERES ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

- **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération**

Objet	Type de procédure
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics	Appel d'offres ouvert

Madame la Présidente précise que grâce à cette consultation, le coût moyen d'un audit énergétique atteint à peine 1 500 € HT pour un prix objectif de 2 000 €. Plus tard, Monsieur Marc LECERF proposera des demandes d'aides pour des communes qui ont réalisé leurs propres audits, à des coûts bien supérieurs à ces tarifs.

A cette économie de 25% au bénéfice des communes pour lesquelles le SDEC ENERGIE réalise ces audits dans le cadre du programme ACTEE, il faudra ajouter l'aide de 60% de la REGION, quand ces audits sont groupés au périmètre d'une intercommunalité ; groupement d'audits portés par le syndicat qui en plus y apporte son aide financière habituelle. Monsieur Marc LECERF en présentera 49, regroupés sur 4 EPCI.

Très concrètement, un audit de 2 000 € coûtera 1 000 € à une commune aidée par le syndicat.

Le même audit, réalisé par le SDEC ENERGIE pour le compte de la commune dans le cadre d'un audit groupé à l'échelle intercommunale, coûtera à cette commune seulement 300€.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Consultation en cours**

Objet	Type de procédure
Données cartographiques : détection et géoréférencement de réseaux et d'équipements	Appel d'offres ouvert
Travaux aériens et souterrains sur les réseaux	
Audit ISO 50001	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte 2021 (EPRON)	
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de caméras de vidéo-protection 2021	
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Procédure adaptée
Marchés subséquents n° 3 transformateurs (8 lots)	Marchés subséquents suite à appel d'offres ouvert

Madame la Présidente rappelle que le renouvellement des marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux est d'une importance capitale pour le syndicat. Globalement, c'est plus des 2/3 des investissements annuels qui sont concernés, soit 20 M€.

1 % d'augmentation des prix c'est 200 000 € de coût supplémentaire de travaux à la charge des collectivités et du syndicat et 1 % de dérive sur des marchés de 4 ans d'âge, ce n'est pas beaucoup.

Au-delà de cet enjeu financier majeur, l'enjeu pour les entreprises locales est tout autant important, le SDEC ENERGIE représentant, pour certaines d'entre elles, plus de la moitié de leur chiffre d'affaires annuel.

Dans ce contexte, la Direction Générale est particulièrement mobilisée : rigueur absolue des procédures bien entendu, mais aussi, et cela vaut pour tout le monde, une extrême confidentialité sur le sujet.

Ce sont les Commissions d'Appel d'Offres de mai et juin qui auront à traiter ce dossier sensible.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

○ **Reconductions de marchés :**

✓ **Prestations de communication :**

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
CREATEUR D'IMAGE	Lot 1 : Conception graphique des supports de communication (hors publications périodiques)	12 mois (+ 3 x 12 mois)	05/06/2019	04/06/2023	2
APRIM	Lot 2 : Conception éditoriale / rédaction du journal d'information périodique Dialogue / conception graphique / mis en page des publications périodiques	12 mois (+ 3 x 12 mois)	06/06/2019	05/06/2023	2
CAEN REPRO	Lot 3 : Impression	12 mois (+ 3 x 12 mois)	12/06/2019	11/06/2023	2

- ✓ Assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante :

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
AUDIT EXPERTISE CONSEIL (AEC)	Lot 1 : électricité	12 mois (+ 2 x 12 mois)	20/04/2020	19/04/2023	1
COGEDIAC	Lot 2 : gaz	12 mois (+ 2 x 12 mois)	20/04/2020	19/04/2023	1

- ✓ Traitement des transformateurs déposés :

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
REMATELEC + CE WESTENDORP	Lot 1 : remise en l'état	12 mois (+ 3 x 12 mois)	07/06/2018	06/06/2022	3
REMATELEC	Lot 2 : Rachat	12 mois (+ 3 x 12 mois)	08/06/2018	07/06/2022	3
TREDI	Lot 3 : destruction	12 mois (+ 3 x 12 mois)	07/06/2018	17/05/2022	3

- ✓ Autres reconductions :

Titulaire	Objet	Durée (mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Nbre de reconduction
CHUBB	Maintenance des installations incendie du SDEC ÉNERGIE	12 mois (+ 2 x 12 mois)	29/04/2019	28/04/2022	2
NEOPOST	Location et maintenance d'une solution de pesée et d'affranchissement du courrier	12 mois (+ 3 x 12 mois)	16/05/2019	15/05/2023	2
TOTAL MARKETING France	Fourniture de carburants par cartes accréditives	12 mois (+ 3 x 12 mois)	26/06/2019	25/06/2023	2
NFA	Maintenance portes/portails automatiques	12 mois (+ 3 x 12 mois)	15/06/2018	14/06/2022	3
CREATEUR D'IMAGE	Hébergement et maintenance du portail web MAPEO	12 mois (+ 2 x 12 mois)	24/05/2019	23/05/2022	2
QUALICONSULT EXPLOITATION	Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité	12 mois (+ 3 x 12 mois)	21/04/2020	20/04/2024	1
COMATELEC SCHREDER	Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel (5m)	12 mois (+ 1 x 12 mois)	18/05/2020	17/05/2022	1

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux aériens et souterrains, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2021 :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 3 - Travaux souterrains CC Isigny - Omaha Intercom	OMEXOM (GARCZYNSKI TRAPLOIR)	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	20 000,00 €
Lot 5 - Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer				20 000,00 €
Lot 6 - Travaux souterrains CC Cœur de Nacre				20 000,00 €
Lot 7 - Travaux souterrains CU Caen la Mer				20 000,00 €
Lot 11 - Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande				20 000,00 €
Lot 2 - Travaux aériens Calvados Est	SPIE	TOPO ETUDES	Réalisation d'études d'exécution, recollement des ouvrages construits	20 000,00 €
Lot 12 - Travaux souterrains CC Normandie - Cabourg- Pays d'Auge				50 000,00 €
Lot 13 - Travaux souterrains CC Val ès Dunes				50 000,00 €
Lot 17 - Travaux souterrains CC de Cambremer				50 000,00 €
Lot 18 - Travaux souterrains CA Lisieux Normandie				50 000,00 €
Lot 3 - Travaux souterrains CC Isigny - Omaha Intercom	OMEXOM (GARCZYNSKI TRAPLOIR)	EIFFAGE ROUTE REGION OUEST NORMANDIE	Réfection de voirie	85 000,00 €
Lot 5 - Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer				85 000,00 €
Lot 6 - Travaux souterrains CC Cœur de Nacre				85 000,00 €
Lot 7 - Travaux souterrains CU Caen la Mer				85 000,00 €
Lot 11 - Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande				85 000,00 €
Lot 3 - Travaux souterrains CC Isigny - Omaha Intercom	OMEXOM (GARCZYNSKI TRAPLOIR)	EUROVIA Basse-Normandie	Réfection de voirie	20 000,00 €
Lot 5 - Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer				20 000,00 €
Lot 6 - Travaux souterrains CC Cœur de Nacre				20 000,00 €
Lot 7 - Travaux souterrains CU Caen la Mer				20 000,00 €
Lot 11 - Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande				20 000,00 €
Lot 3 - Travaux souterrains CC Isigny - Omaha Intercom	OMEXOM (GARCZYNSKI TRAPLOIR)	BATI 14 - JABLONSKI Slawomir	Travaux de maçonnerie	6 000,00 €
Lot 5 - Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer				6 000,00 €
Lot 6 - Travaux souterrains CC Cœur de Nacre				6 000,00 €
Lot 7 - Travaux souterrains CU Caen la Mer				6 000,00 €
Lot 11 - Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande				6 000,00 €

Suite à l'interrogation de Madame Nadine LAMBINET-PELLE, relative à l'impact de ces sous-traitances sur l'emploi local, Monsieur Bruno DELIQUE précise que ces marchés génèrent près de 400 emplois locaux.

Madame la Présidente confirme que c'est une information très intéressante pour les élus locaux, qui sera communiquée à l'occasion de prochaines Commissions Locales d'Énergie.

Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces sous-traitances.

5. TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 5 février 2021 :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
DIVES-SUR-MER	19 février 2021	Convention de concession sur contrat historique GRDF

○ **Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
VALDALLIERE (1)	15 février 2021	Projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie annexe située sur la commune déléguée de Vassy
CORMOLAIN (2)	18 février 2021	Projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie

(1) la commune nouvelle de Valdallière souhaite intégrer au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibérations du Bureau Syndical des 1^{er} décembre 2017 et 13 septembre 2019), un projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie annexe située sur la commune déléguée de Vassy.

(2) la commune de Cormolain souhaite intégrer au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Bureau Syndical du 14 septembre 2018), un projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie. La commune de Cormolain ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0€.

○ **Transfert de la compétence « Eclairage public »**

Collectivité	Date de la délibération	Option
DIVES-SUR-MER	19 février 2021	---

Par délibération en date du 15 février 2021, la commune de Giberville, a quant à elle, décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE par l'option 100 % lumière.

○ **Transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse »**

Collectivité	Date de la délibération	Option
DIVES-SUR-MER	19 février 2021	---

Madame la Présidente précise que Dives-sur-Mer, après avoir quitté le Syndicat il y a déjà quelques années, a décidé de lui transférer plusieurs compétences. C'est une démarche à saluer car un transfert de compétence est avant tout une marque de confiance de la commune vis-à-vis du syndicat.

Madame la Présidente soumet ces demandes de transferts de compétences à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Dives-sur-Mer ;*
- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Dives-sur-Mer, sans option ;*
- *PREND ACTE de l'adhésion à l'option 100 % lumière de la commune de Giberville dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse » visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Dives-sur-Mer, sans option ;*
- *ACCEPTÉ dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, le nouveau projet de la commune nouvelle de Valdallière, portant sur l'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie annexe située sur la commune déléguée de Vassy ;*
- *ACCEPTÉ dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, le nouveau projet de la commune de Cormolain, portant sur l'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie et fixe l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0€ ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts et extensions de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

6. ACTUALITES

➤ Ordre du jour du Comité Syndical du 1er avril 2021

Le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 1^{er} avril 2021 à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen/Normandie à St Contest.

Il se tiendra dans le strict respect des contraintes qu'impose la loi d'urgence sanitaire en cours.

Son ordre du jour définitif reprend essentiellement les sujets qui vont être présentés en séance de ce jour, avec au principal le vote des budgets, à savoir :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 18 février 2021 - Compte-rendu des décisions de la Présidente - Etat des adhésions et des transferts de compétences - Agenda du Comité Syndical - CLE
Décisions d'intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Budget principal et budgets annexes « EnR » et « Mobilité Durable » : ✓ Comptes Administratifs et comptes de gestion 2021 ✓ Affectation des résultats 2020 ✓ Budgets primitifs 2021 - Subventions 2021 - Provisions pour gros entretien - Provisions de charges pour charges et risques - Contributions et aides financières 2021 - Barème des extensions de réseau

Décisions d'intérêt spécifique	Eclairage Public	- Forfaits et conditions administratives, techniques et financières 2021 d'exercice de la compétence
	Signalisation Lumineuse	- Forfaits et conditions administratives, techniques et financières 2021 d'exercice de la compétence
	IRVE	- Tarification et conditions administratives, techniques et financières 2021 d'exercice de la compétence
	Transition Energétique	- Forfaits 2021 exploitation d'une installation de production d'électricité en toiture

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Commissions Locales d'Energie du printemps 2021

Comme décidé à l'occasion du dernier Bureau Syndical, Madame la Présidente confirme que les Commissions Locales d'Energie du printemps, se tiendront du 31 mai au 8 juin 2021, à raison d'une à deux CLE par jour, regroupées pour certaines par secteurs géographiques.

L'ordre du jour prévisionnel proposé pour ces premières réunions locales du mandat est le suivant :

- Présentation des activités du syndicat avec déclinaison à l'échelle de la CLE,
- Zoom sur deux actions spécifiques :
 - o Efficacité énergétique des bâtiments publics,
 - o Production EnR,
- Intervention des partenaires.

Pour rappel, la CLE PRE BOCAGE INTERCOM devra également procéder à l'élection d'un nouveau représentant au Comité Syndical en remplacement de M. Philippe PELLETIER, ayant perdu son mandat de délégué de la commune de Val d'Arry et de facto, son mandat de représentant de la CLE au Comité Syndical.

Un point travaux sera proposé en début et fin de réunion. L'ensemble des invitations sera envoyé fin avril/début mai.

Seront ainsi conviés, outre les délégués, maires et présidents des collectivités membres du syndicat, les conseillers Régionaux et Départementaux, les parlementaires et nos partenaires (EDF, ENEDIS, GRDF, Primagaz, Antargaz-Finagaz, Orange).

Les salles ou lieux idéalement susceptibles d'accueillir les élus, dans le respect des gestes barrières, sont présentés à l'écran :

Date	CLE	Horaire	Salle
Lundi 31 mai	A - ISIGNY-OMAHA INTERCOM CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM	18h00	LE MOLAY LITTRY - Salle du Module ou salle des fêtes
	B - BAYEUX INTERCOM	18h00	BAYEUX - Salle Comète SAINT-MARTIN-DES-ENTREES - Salle des fêtes
Mardi 1 ^{er} juin	E - SEULLES, TERRES ET MER F - CŒUR DE NACRE CC CŒUR DE NACRE	20h00	MARTRAGNY - Salle polyvalente
Mercredi 2 juin	C - PRE BOCAGE INTERCOM CC PRE BOCAGE INTERCOM D - INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	18h00	VIRE NORMANDIE
	G - VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON H - CINGAL-SUISSE NORMANDE CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON ET CINGAL-SUISSE NORMANDE	20h00	THURY-HARCOURT (LE HOM) -Espace Gringore GOUVIX - Salle polyvalente SAINT-SYLVAIN - Salle polyvalente FRESNEY-LE PUCEUX - Salle Multi-activités
Jeudi 3 juin	I - VAL ES DUNES J - NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	18h00	ARGENCES - Forum
	L - LISIEUX NORMANDIE SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE	20h00	LISIEUX - Salle Canada (Parc des expositions) SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE - Salle Pierre Delépine

Lundi 7 juin	K - TERRE D'AUGE CC TERRE D'AUGE M - CŒUR COTE-FLEURIE N - PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	18h00	PONT L'EVEQUE SAINT-HYMER - Salle des fêtes
	O - PAYS DE FALAISE CC DU PAYS DE FALAISE	20h00	FALAISE - FORUM (Grande salle)
Mardi 8 juin	CU Caen la mer Communes de la CU Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE	18h00	SAINT-CONTEST - Salle polyvalente MONDEVILLE - Salle des fêtes (Grande salle)

Monsieur Bruno DELIQUE précise que le service des Assemblées reprendra prochainement contact avec les membres du Bureau Syndical pour le choix de la salle. Les horaires de ces commissions sont donnés à titre indicatifs pour le moment.

Madame la Présidente, confirme que même si l'évolution de la situation sanitaire actuelle ne permet pas encore de confirmer la tenue de ces réunions locales, il est nécessaire de travailler dès maintenant à leur organisation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Actualités du TEN

Comme annoncé, le 5 février dernier, le Comité technique des directeurs de l'entente Normande s'est réuni le 12 février dernier puis le 8 mars avec notamment pour objectif de préparer la 1^{ère} conférence des Présidents du TEN, programmée le 30 mars prochain.

Une réunion préparatoire est prévue le mardi 23 mars qui réunira les 3 élus du bureau membre de cette conférence des Présidents, à savoir Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD.

Cette première conférence des Présidents du mandat portera notamment sur deux dossiers importants :

- Acter la feuille de route « stratégique » du TEN sur le mandat,
- Se positionner sur la proposition de la SEM West ENERGIES de faire monter au capital de cette SEM l'ensemble des syndicats d'énergies Normands, sur la base d'un montage juridique et financier proposé mi-décembre 2020.

Le SDEC ÉNERGIE a diligenté une expertise juridique et financière pour en analyser la pertinence, l'adossement à une SEM, existante ou à créer, notamment pour les projets de production d'énergies renouvelables d'importance qui est un enjeu stratégique pour le syndicat, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités au développement de la transition énergétique dans le Calvados.

Madame la Présidente précise que le département dispose d'un potentiel de photovoltaïque au sol et, qu'à ce titre, des communes ou des communautés de communes sont en demande d'un accompagnement au montage de ce type de projets.

Le SDEC ÉNERGIE est partie prenante de celui de la FIEFFE à Vire, il a répondu sans succès à celui de l'aéroport de Deauville et sait que d'autres projets sont naissants.

Favoriser le développement de la transition énergétique, mais aussi accompagner ses membres sur ces questions est le cœur d'activité du Syndicat.

Il est clair que l'outil à mettre en œuvre pour ce type de projets importants est la SEM, car, autant le SDEC ÉNERGIE peut agir en régie pour des projets photovoltaïques en toiture, autant les enjeux juridiques, financiers et techniques réclament de mettre en œuvre ou de s'adosser à une SEM.

La SEM West Normandie, émanation du CD50, propose de monter au capital de la société mais, après expertise, il semble que toutes les garanties ne soient pas rassemblées pour envisager une telle option.

C'est un des sujets majeurs de la prochaine conférence des Présidents du TEN et Madame la Présidente s'en entretiendra avec les deux autres membres de cette conférence, Messieurs Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD.

Elle propose qu'une réflexion soit menée sur l'opportunité ou non que le SDEC ENERGIE crée sa propre SEM.

Pour cela, elle souhaite mettre en place un groupe ad'hoc d'élus du Bureau Syndical, à taille réduite, avec le mandat d'évaluer l'opportunité de création de cette SEM, d'en définir le périmètre et son objet social, d'en mesurer les impacts juridiques, financiers au travers notamment de ses statuts et de son pacte d'actionnaires.

Il semble que ce travail d'expertise préparatoire soit nécessaire avant que le Bureau Syndical et ensuite le Comité Syndical puissent se prononcer.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE propose ainsi que ce groupe, piloté par ses soins, soit composé des 2 vice-présidents en charge des questions de transition énergétique et des mobilités bas carbone, Messieurs Marc LECERF et Jean-Luc GUILLOUARD, de Monsieur Philippe LAGALLE, en charge des finances et de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, disposant d'une bonne expertise sur ces questions.

Monsieur Denis CHERON demande si la politique engagée pour la résorption des fils nus est uniquement départementale ou si elle est également régionale. A cette interrogation, Monsieur Bruno DELIQUE précise que le mandat 2020-2026 sera bien évidemment au niveau départemental, le mandat de la dernière dépose des fils nus. En revanche, il n'est pas possible d'affirmer cette certitude pour les autres départements du territoire normand, mais un groupe de travail, coordonné par le SDEC ÉNERGIE, permettra de préciser les projets et engagements d'investissement de chacun des départements.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communication et valide la mise en place et la composition du groupe ad'hoc proposé.

7. ECHEANCIER

➤ Commissions d'Appel d'Offres

Madame la Présidente confirme, qu'en tenant compte des différents besoins du SDEC ÉNERGIE en termes de marchés pour l'année 2021, l'échéancier des Commissions d'Appel d'Offres a nécessité quelques adaptations. De ce fait, les réunions, initialement prévues les 6 avril, 1^{er} juin et 29 juin n'ont plus de raison de se tenir et sont donc supprimées.

En revanche, les membres de la commission, à savoir Madame la Présidente et Messieurs Philippe LAGALLE, Cédric POISSON, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard POULAIN et Jean LEPAULMIER, ont été conviés, via Outlook, pour 9h30, aux dates suivantes :

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| - Mardi 27 avril 2021, | - Mardi 21 septembre 2021, |
| - Mardi 15 juin 2021, | - Mardi 12 octobre 2021, |
| - Mardi 6 juillet 2021, | - Mardi 23 novembre 2021. |

Les convocations officielles leur seront adressées avant chacune des réunions.

En cas d'indisponibilité d'un des membres et pour garantir le quorum, pourront être sollicités, en tant que membres suppléants, et dans l'ordre, Messieurs Vincent RUON, Henri GIRARD, Abderrahman BOUJRAD, Madame Anne-Marie BAREAU et Monsieur Patrick JEANNENEZ.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Echéances du 1er semestre 2021

Compte-tenu de la complexité des mécanismes d'achat d'énergies électricité et gaz, Madame la Présidente, sur proposition de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, précisait lors du dernier Bureau Syndical du 5 février qu'une séance de présentation de ces mécanismes d'achat, la plus pédagogique possible, serait programmée en Visio conférence, dans le prolongement d'une des futures commissions « Transition énergétique ».

Cette séance sera donc proposée le 21 avril prochain, de 11h à 12h.

Il est, par ailleurs, proposé aux membres des commissions « Travaux sur les réseaux d'électricité » et « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse » d'avancer les réunions initialement prévues le 2 juillet au 25 juin 2021.

Les autres échéances restent sans changement depuis l'envoi, le 5 février dernier, du planning du 1er semestre 2021. Une nouvelle mise à jour du calendrier sera communiquée aux membres du Bureau Syndical à l'issue de la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

Arrivée de Messieurs Philippe LAGALLE et Marc LECERF.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 9 mars 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

8. DECLASSEMENT ET RESTITUTION A ENEDIS DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE NUMERO 161 SIS 51 ROUTE DE FALAISE SUR LA COMMUNE DE CORMELLES-LE-ROYAL.

L'article 13 du cahier des charges de la concession dispose que pour réaliser les ouvrages du réseau concédé, Enedis peut, à son choix, soit acquérir les terrains et locaux nécessaires, soit les prendre en location...

Lorsqu'un terrain ainsi acquis par ENEDIS supporte un ouvrage qui ne présente définitivement plus d'utilité pour l'exploitation du réseau concédé, ENEDIS doit informer sans délai le syndicat de la faculté de se voir remettre ledit terrain en contrepartie du versement d'une indemnité égale à sa valeur comptable (lorsque la valeur comptable du terrain est inférieure à 100 euros, l'indemnité n'est pas exigée).

Si le Syndicat n'entend pas exercer cette faculté, il procède sans délai au déclassement du terrain et en informe le gestionnaire du réseau de distribution qui est alors autorisé à procéder à sa cession à des tiers après accomplissement des formalités nécessaires.

Dans ce cadre, par un courrier en date du 25 juin 2020, ENEDIS a proposé de restituer au Syndicat, la parcelle cadastrée AE n° 161, située 51 Route de Falaise sur la commune de Cormelles-le-Royal, tout en indiquant que le propriétaire d'une parcelle contigüe était intéressé par l'acquisition de ce bien.

Ce propriétaire a été contacté par courrier le 27 juillet 2020. Malgré plusieurs sollicitations, l'acquéreur n'a jamais répondu à la proposition de vente. Le syndicat a informé la commune de cette procédure et lui a proposé d'acquérir cette parcelle. La commune a fait part de son souhait de ne pas l'acquérir.

Le syndicat n'ayant pas vocation à entretenir des terrains non affectés à ses missions de service public, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de déclasser ce terrain du domaine public, compte tenu du fait qu'il n'est plus affecté au service public de la distribution d'électricité et qu'il n'a plus vocation à l'être et d'en informer le concessionnaire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE du déclassement de la parcelle AE n°161 sis 51 route de falaise sur la commune de Cormelles-le-Royal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente d'informer le concessionnaire de ce déclassement ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 11 mars 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

9. AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La liste des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Pour ces 9 projets d'un montant de 249 103,45 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 148 734,52 € HT.

Madame la Présidente soumet ces demandes de soutien financier au Bureau Syndical. A noter que Monsieur Abderrahman BOUJRAD, Conseiller Municipal de Bretteville-sur-Laize, ne prend pas part au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour les 9 projets proposés, d'un montant de 249 103,45 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 148 734,52 € HT, relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

10. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

La liste des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique pour l'alimentation électrique des sites privés réceptionnées par le SDEC ENERGIE a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Pour ces 11 projets, d'un montant total de 109 484,64 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 59 653,55 € HT.

Madame la Présidente soumet ces demandes de soutien financier au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et versements du SDEC ENERGIE pour les 11 projets proposés, d'un montant total de 109 484,64 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 59 653,55 € HT. visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 11 mars 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

11. SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur une demande d'aide reçue d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution de l'aide sollicitée :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
Dialan-sur-Chaine (Jurques)	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un poêle à granulés qui chauffera le rez-de-chaussée - Isolation du plancher bas, des plafonds et des parois intérieures (partiellement du pignon donnant sur l'extérieur) - Remplacement des portes 	18 085 €	56 %	2 000 €	3 000€

* frais de gestion inclus

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical l'attribution d'une aide de 3 000 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Dialan-sur-Chaine (Jurques).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide de 3 000 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Dialan-sur-Chaine (Jurques),*
- *DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

TRANSITION ENERGETIQUE

M. Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 10 mars 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau.

➤ Energies Renouvelables

12. DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE – PHOTOVOLTAÏQUE - PRE BOCAGE INTERCOM

La communauté de communes PRE BOCAGE INTERCOM a décidé l'implantation d'une centrale de production d'électricité par panneaux solaires sur la toiture du Pôle Santé Libéral Ambulatoire de Caumont-sur-Aure, situé Route de Torigni à Caumont-sur-Aure.

Par délibération du 6 novembre 2019, la communauté de communes a transféré sa compétence « Energies Renouvelables » au SDEC ÉNERGIE, dans le cadre de la création et l'exploitation de cette centrale de production d'électricité photovoltaïque.

Le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 6 décembre 2019 a accepté le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » par la communauté de communes.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la communauté de communes est maître d'ouvrage pour la construction du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation et la coordination du projet, la communauté de communes souhaite être maître d'ouvrage unique de l'ensemble de ces deux opérations : construction du bâtiment et construction de la centrale de production d'électricité photovoltaïque en toiture du bâtiment.

Il est donc proposé une délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage – DTMO - du SDEC ÉNERGIE au profit de la communauté de communes dans le cadre de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP.

La convention mise en oeuvre pour cette DTMO précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme :

Collectivité	Nature du projet	Localisation	Superficie	Puissance	Montant du projet HT
CC PRE BOCAGE INTERCOM	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	PSLA de Caumont-sur-Aure	≈ 500 m ²	99 kWc	155 400 €

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – Annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du Pôle Santé Libéral Ambulatoire de Caumont-sur-Aure, situé Route de Torigni à Caumont-sur-Aure ;*
- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget annexe « ENR » 2021, sous réserve du vote dudit budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en oeuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

13. SOLLICITATION DES AIDES REGIONALES POUR LE FINANCEMENT D'AUDITS ENERGETIQUES GROUPES

Dans le cadre de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE 2 dont il est lauréat, le SDEC ÉNERGIE lance un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics consistant à renforcer son accompagnement des collectivités pour favoriser la réalisation de travaux.

Le projet prévoit notamment la réalisation de 125 audits énergétiques de bâtiments publics en 2021. Le plan de financement prévoit que ces audits bénéficient de subventions de la part soit du programme ACTEE, soit de la Région Normandie au titre du dispositif « IDEE Conseil - Audits énergétiques groupés de bâtiments publics ». Plus précisément, il est prévu que 60 audits bénéficient de l'aide de la Région et 65 de l'aide d'ACTEE. Conformément aux dispositions régionales, 4 premiers groupements d'audits énergétiques ont été établis sur 4 EPCI, correspondant à un total de 49 audits.

Par délibération, les 4 EPCI concernés ont donné leur accord pour la réalisation des audits suivants sur leur territoire dans le cadre du marché porté par le SDEC ÉNERGIE :

Bâtiment	Commune	Collectivité compétente
CŒUR COTE FLEURIE (10 bâtiments)		
Hôtel de ville	TROUVILLE-SUR-MER	commune
Services techniques	TOUQUES	
Mairie		
Gymnase		
Ecole maternelle		
Ecole primaire		
Grenier à sel	VILLERS-SUR-MER	
Mairie		
Mairie annexe		
Police municipale		
CŒUR DE NACRE (11 bâtiments)		
Ecole	ANISY	commune
Salle polyvalente/Mairie	BERNIERES-SUR-MER	
Salle multi-activités/cantine scolaire		
Mairie	Douvres-la-Délivrande	
Ancienne mairie (locaux associatifs + appartement)		
atelier		
école		
Salle des Baladins		
Annexe de la mairie (police municipale et archives)		
Locaux mis à disposition de l'intercommunalité Cœur de nacre		
Cinéma		
INTERCOM VIRE-AU-NOIREAU (10)		
Mairie de Saint-Sever	NOUES DE SIENNE	commune
Ecole Marcel Pagnol de St-Jean le Blanc	TERRES-DE-DRUANCE	
Salle des fêtes de St-Jean le Blanc	SOULEUVRE EN BOCAGE	
Ecole primaire de Saint-Martin-des-Besaces		
Salle des fêtes de Le Bénv-Bocage		
Ecole maternelle de Saint-Martin-des-Besaces	NOUES DE SIENNE	
Ecole maternelle de St. Sever C.		
Salle des fêtes de Champ du Boul	VALDALLIERE	
Ancienne salle des fêtes de St. Sever C.		
Gendarmerie de Vassy		
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE (18)		
Ecole élémentaire "Des quatre vents"	AMFREVILLE	commune
Salle polyvalente "Georges Brassens"	BAVENT	
Ecole primaire (ancien bâtiment)		
Ecole primaire (nouveau bâtiment)	DIVES-SUR-MER	communauté de communes
Ecole maternelle		
Salle omnisport	DOZULE	
Bâtiment environnement		
Complexe sportif polyvalent	GONNEVILLE-EN-AUGE	
Siège CdC NCPA	BAVENT	
Ecole unité A	DOZULE	
Ecole unité B		
Espace public numérique	ESCOVILLE	
Site de l'Arbre Martin	MERVILLE-FRANCEVILLE	
Centre de loisirs		
Ecole maternelle Dolto		
Gymnase		
Écoles élémentaires Jules Verne		
Pôle enfance jeunesse		

Le SDEC ÉNERGIE est éligible au dispositif d'aide régionale applicable, à savoir : un taux d'aide régionale de 60% du montant HT des audits ; le montant de la dépense prévisionnelle éligible de ces audits étant plafonné à 75 000€ HT par groupement à l'échelle d'un EPCI.

Le plan de financement prévisionnel des audits se présente comme suit :

Nombre d'audits	Coût unitaire	Coût total HT	Aide régionale (60%)	Financement SDEC ÉNERGIE (20%)	Financement collectivités (20%)
49	1 500 €	73 500 €	44 100 €	14 700 €	14 700 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la réalisation de l'opération groupée de réalisation d'audits énergétiques conformément au plan de financement prévisionnel présenté ;
- DECIDE de réserver au budget du syndicat les sommes nécessaires au financement des audits ;
- AUTORISE la Présidente à solliciter la Région Normandie pour demander les subventions conformément au dispositif IDEE Conseil "Audits énergétiques groupés de bâtiments publics » au taux maximum de 60% du coût des audits ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

14. ACCORD DE PRINCIPE RELATIF AUX DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR LES AUDITS ENERGETIQUES REALISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE

Pour rappel, la candidature en partenariat du SDEC ÉNERGIE et de la Communauté Urbaine de Caen la mer au programme ACTEE 2 « action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » a été retenue en fin d'année 2020.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Caen la mer et le SDEC ÉNERGIE vont réaliser des audits énergétiques sur certaines communes de leurs territoires. Ces audits ont été identifiés dans la candidature ACTEE (125 pour le SDEC ÉNERGIE et 25 pour la communauté urbaine de Caen la mer)

Conformément au guide des contributions et aides financières du SDEC ÉNERGIE en vigueur, les collectivités vont demander au syndicat une participation financière pour ces audits.

Les audits ont été identifiés préalablement dans la candidature et sont conformes aux critères attendus par le syndicat pour attribuer une participation financière. Ainsi, par souci d'organisation et d'efficacité, il conviendrait que ces 150 audits puissent être engagés sans attendre la décision préalable de la Commission Transition Énergétique et du Bureau Syndical, étant entendu qu'un bilan mensuel sera fait sur leur réalisation effective et le financement associé.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de déroger au principe général de conditionnalité à l'octroi des aides financières aux collectivités dont les audits énergétiques ont été retenus dans le cadre du programme ACTEE et de donner un accord de principe pour le financement par le syndicat des audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme ACTEE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger au principe général sus visé de conditionnalité à l'octroi des aides financières aux collectivités dont les audits énergétiques ont été retenus dans le cadre du programme ACTEE ;
- DONNE un accord de principe pour le financement par le syndicat des audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme ACTEE ;
- DIT que ce programme spécifique d'audits fera l'objet d'un bilan détaillé sur la réalisation effective et son financement associé ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Subventions et aides financières :**

Dans le cadre de manifestations autour de la nature, du développement durable et de l'éco-mobilité, le SDEC ÉNERGIE a été sollicité pour des demandes de soutiens financiers :

15. FESTIVAL « LES EXTRAVERTIES » – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

La communauté de communes du Pays de Falaise sollicite un partenariat dans le cadre du festival « Les extraverties » qui se déroulera du 13 au 15 mai 2021 à Pont-d'Ouilly, sur le site de La Roche d'Oêtre.

Un espace dédié à l'éco mobilité sera proposé dans l'éco-village de Pont d'Ouilly, avec tests et démonstrations de cycles électriques, et des stands seront dédiés à l'information et à la sensibilisation environnementale.

Soleil 14 sera mis en avant tout comme les actions de la Communauté de Communes du Pays de Falaise s'inscrivant dans la démarche Cit'ergie.

Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, pour l'organisation de ces festivités sur 3 jours.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour l'organisation du Festival « Les Extraverties » sous réserve du vote du budget 2021 pour sa partie subventions 2021 au tiers publics et privés ;*
- *DIT que cette aide sera versée, dans le contexte sanitaire actuel, après la tenue effective de la manifestation en 2021 ;*
- *CONSIDERE que dans le cas où cette manifestation ne pourrait se tenir en 2021, l'aide octroyée deviendrait caduque ;*
- *DECIDE que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

16. FESTIVAL « CONDE ... VERT DEMAIN » – CONDE-EN-NORMANDIE

La commune de Condé-en-Normandie sollicite le soutien financier du syndicat pour l'organisation de l'édition 2021 de l'évènement « Condé vert demain », destiné à informer et sensibiliser la population sur la problématique du développement durable et des économies d'énergies, en cohérence avec la politique locale et nationale de transition énergétique.

Cette manifestation est programmée le 9 mai 2021.

Une soixante d'exposants est attendue et des animations seront proposées pour sensibiliser le public au respect de l'environnement (éco construction, mobilité, éco agriculture, ...). Les énergies renouvelables seront également valorisées au cours de cette journée.

Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € à la commune de Condé-en-Normandie, pour l'organisation de ce temps fort, comme cela a été fait chaque année depuis 2018.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à la commune de Condé en Normandie, pour l'organisation du Festival « Condé Vert Demain », sous réserve du vote du budget 2021 pour sa partie subventions 2021 au tiers publics et privés ;*
- *DIT que cette aide sera versée, dans le contexte sanitaire actuel, après la tenue effective de la manifestation en 2021 ;*

- *CONSIDERE que dans le cas où cette manifestation ne pourrait se tenir en 2021, l'aide octroyée deviendrait caduque ;*
- *DECIDE que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

17. FESTIVAL PATRIMOINE ET NATURE DE TREVIERES

La commune de Trévières, labélisée « territoires engagés pour la nature » et « patrimoine de la reconstruction », travaille sur la création d'un festival de printemps pour animer des actions concrètes en faveur de la transition écologique (éclairage nocturne et énergies renouvelables).

A ce titre, la commune sollicite le syndicat pour l'animation d'un stand à destination du grand public pour répondre aux questions relatives à l'éclairage public et pour l'attribution d'un soutien financier à hauteur de 600 €.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical approuver l'attribution de l'aide sollicitée.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 600 € à la commune Trévières, pour l'organisation du Festival Patrimoine et Nature, sous réserve du vote du budget 2021 pour sa partie subventions 2021 au tiers publics et privés ;*
- *DIT que cette aide sera versée, dans le contexte sanitaire actuel, après la tenue effective de la manifestation en 2021 ;*
- *CONSIDERE que dans le cas où cette manifestation ne pourrait se tenir en 2021, l'aide octroyée deviendrait caduque ;*
- *DECIDE que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

18. AUDITS ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES 2020 – FRESNEY-LE-PUCEUX, MAIZIERES, DOZULE, LA HOGUETTE ET FOURNEAUX-LE-VAL

Les communes de Fresney-le-Puceux, Maizières, Dozulé, La Hoguette et Fourneaux-le-Val ont sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques :

Commune	bâtiment	Bureau d'études	Coût HT	Aide du SDEC ÉNERGIE
FRESNEY-LE-PUCEUX	Réhabilitation d'une ancienne grange en mairie	Borey Dubois Architecte	1 800 €	900 €
MAIZIERES	Salle polyvalente	BET BABIN	4 080 €	2 040 €
DOZULE	2 bâtiments communaux comportant des logements	ENRJ CONSEIL	6 200 €	3 100 €
LA HOGUETTE	Bâtiments communaux	BET BABIN	4 250 €	2 125 €
FOURNEAUX LE VAL	Ecole communale	BET BABIN	1 990 €	995 €

En application des contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020, l'aide du SDEC ÉNERGIE pour chacune des collectivités, calculée sur le montant HT, serait de 50% sur la part restant à la charge de la collectivité, par audit.

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur ces propositions. Les conventions correspondantes ont été adressées aux membres du Bureau syndical, en annexe 15 de la note de présentation jointe à leur convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE les aides financières proposées ;*
- *ADOpte les conventions proposées ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65738 du budget principal 2021, sous réserve du vote du Budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 10 mars 2021 et qui nécessitent délibération du Bureau et du Comité Syndical.

19. PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 4EME TRANCHE 2021

La commission propose au Bureau Syndical une 4^{ème} tranche de travaux 2021, pour l'implantation d'une borne de recharge rapide (100 kVa) pour véhicules électriques rechargeables, pour un montant global de 42 270,75 € HT.

Cette borne sera, à la demande de la commune de Saint-Pierre-en-Auge, très impliquée par le déploiement des véhicules électriques, implantée sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives (Rue du Bief).

Ce projet est inscrit dans le schéma directeur d'implantation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibération du Bureau Syndical le 30 novembre 2018.

A ce titre, il est financé à 100% par le SDEC ÉNERGIE, soit à hauteur de 42 270,75 €.

La maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de cette borne sont prises à 100% par le syndicat en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 6 février 2020.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la 4^{ème} tranche de travaux 2021 détaillée pour l'implantation d'une borne de recharge rapide (100 kVA) pour véhicules électriques rechargeables sur la commune de Saint Pierre en Auge - rue du Bief (commune déléguée de Saint Pierre sur Dives), pour un montant de 42 270,75 € HT ;*
- *DIT que le financement de cet investissement et sa maintenance et exploitation relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020 dans le cadre du schéma directeur départemental des IRVE ;*
- *DIT que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 12 mars 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

20. PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX- 2EME TRANCHE 2021

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2021 pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 23 projets pour un montant de 3 094 965 € TTC, dont la liste détaillée a été transmise aux membres du bureau syndical, préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition de nouvelle tranche de travaux au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2021 d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée (23 projets pour un montant de 3 094 965 € TTC) ;*
- *DIT que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal, sous réserve du vote du budget, par le Comité Syndical comme suit :*
 - *Pour les travaux Electricité – 2315,*
 - *Pour les travaux Eclairage Public – 2317,*
 - *Pour les travaux d'éclairage Public dans la cadre d'opérations sous mandat – 4581,*
 - *Pour les travaux Génie Civil – 2315,*
 - *Pour les travaux Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

21. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2021

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2021 pour le raccordement du réseau public d'électricité concernant 28 projets, pour un montant de 581 240 € HT, dont 63 581 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 517 660 € HT consacrés aux extensions proprement dites et dont la liste détaillée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition de nouvelle tranche de travaux au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (28 projets, pour un montant de 581 240 € HT, dont 63 581 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 517 660 € HT consacrés aux extensions proprement dites) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée aux articles 2315 et 4581-Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

22. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2021

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2021 pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 474 074 € HT et dont la liste détaillée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 18 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame la Présidente soumet cette proposition de nouvelle tranche de travaux au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la troisième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (12 projets, pour un montant de 474 074 € HT) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

23. PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DES POSTES DE TRANSFORMATION – TRANCHE 2021

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a validé le partenariat liant le syndicat, Enedis et l'association « CHANTIER école Basse-Normandie », pour la rénovation de postes de transformation.

Dans le cadre de ce partenariat, la commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 10 demandes de rénovations de postes de transformation pour un montant net 10 100,00 €, dont la liste détaillée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 19 de la note de présentation, jointe à la convocation,

Madame la Présidente soumet cette proposition de rénovations esthétiques de postes de transformation au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter les travaux de rénovation esthétique des postes de transformation proposées (10 projets d'un montant estimatif net de 10 100 €) ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6228 du budget – Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

24. DTMO - CONVENTIONS AVEC LES LOTISSEURS PRIVÉS POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVÉS

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les quatre conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
EVRECY	Lotissement "SAINT-AUBIN-DES-CHAMPS III - Tranche I" - 89 lots	SAS EDIFIDES	Pose de 1 464,80 ml de réseaux électriques Basse Tension et souterrains et alimentation de 3 futures armoires de commandes éclairage public.	156 498,58 €
	Lotissement "SAINT-AUBIN-DES-CHAMPS III - Tranche II" - 68 lots	SAS EDIFIDES	Pose de 735,70 ml de réseaux électriques Basse Tension souterrains	95 503,94 €
SOMMERVIEU	Lotissement "Les Murlus" 16 lots	LCV DEVELOPPEMENT	Pose de 184 ml de réseau électrique Basse Tension souterrains. Raccordement d'une future armoire de commande éclairage public.	25 033,93 €
TILLY-SUR-SEULLES	Lotissement "La Référenderie" 12 lots	SAS FONCIM	Pose de 159 ml de réseau électrique Basse Tension souterrain et alimentation d'une future armoire de commande éclairage public.	20 134,84 €

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces conventions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter les quatre conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 297 171,29 € ;*
- *DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de signer ces conventions et de les mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

25. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER DANS LE CADRE D'EFFACEMENT DES RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le SDEC ÉNERGIE et la communauté urbaine Caen la mer ont signé une convention le 27 décembre 2017 portant sur les compétences d'intérêt communautaire confiées au SDEC ÉNERGIE pour les effacements de réseau et d'éclairage public qui a pris fin le 31 décembre 2020.

La communauté urbaine Caen la mer et le SDEC ÉNERGIE souhaitent renouveler cette convention ayant pour objet d'organiser les échanges avec le SDEC ÉNERGIE comme suit :

Pour l'éclairage public d'intérêt communautaire :

- de préciser pour chaque territoire de la communauté urbaine figurant dans cette convention, les ouvrages relevant de l'éclairage public d'intérêt communautaire ;
- d'arrêter la liste des territoires où l'option 100 % lumière est mise en place ;
- d'arrêter les conditions de travaux de petits investissements (inférieurs à 10 000 € HT) en dehors de l'option 100 % lumière ;
- d'arrêter les conditions d'organisation et de travaux des gros investissements (supérieurs à 10 000 € HT) en matière d'éclairage public d'intérêt communautaire.

Pour l'effacement de réseaux :

- de préciser que pour les effacements de réseaux électricité et télécommunications, le principe est le même pour toutes les communes de la Communauté Urbaine ;

- d'indiquer pour l'effacement des réseaux éclairage public, que la situation est différente selon que la commune a déclaré ou non l'éclairage public d'intérêt communautaire ce qui transfère la compétence à la Communauté Urbaine ;
- d'organiser l'envoi des études préliminaires et définitives : délibération, prise en charge financière, modalités d'appel à la contribution et détails.

Dans ce contexte, la convention proposée, dont le projet a été communiqué aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 20 de la note de présentation jointe à la convocation), serait conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Madame la Présidente soumet ce projet de convention au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'approuver les termes de la convention entre la Communauté urbaine Caen la mer portant sur l'effacement des réseaux et l'éclairage public d'intérêt communautaire, conclue pour une durée 6 ans à compter du 1er janvier 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette convention et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 12 mars 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

26. ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – 2EMES TRANCHES DE TRAVAUX 2021

➤ Travaux 2021 < 40 000 € HT

La commission présente au Bureau Syndical la deuxième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

La liste de ces dossiers a été transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 21 de la note de présentation jointe à la convocation.

Programme travaux	Nombre de projet	Montant TTC
EP : Extension / renouvellement	91	382 566 €
EP : Efficacité énergétique	1	1 090 €
EP : Renouvellement lampadaires > 30 ans	1	41 208 €
Signalisation Lumineuse	9	14 269 €
Total	102	439 132 €

➤ Travaux 2021 > 40 000 € HT

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2021, pour la réalisation d'un projet d'éclairage public, pour un montant total de 68 152,46 € TTC :

Programme travaux	Commune	Projet	Montant TTC
Extension renouvellement	BENERVILLE SUR MER	EXTENSION ECLAIRAGE VOIRIE NOUVELLE	68 152,46 €

Madame la Présidente soumet cette proposition de nouvelle tranche de travaux au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée-(projet d'extension de l'éclairage sur une voirie nouvelle de Benerville-sur-Mer pour un montant de 68 152,46 € TTC) ;
- DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

27. DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités la réalisation de diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes suivantes :

	Dans la liste des 132 communes	Programme efficacité énergétique			Programme de Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans		Vétusté (<30ans)		Nombre total d'armoires	Nombre total de luminaires	Montant total HT	Durée
		Armoires	Nbre de luminaires	Montant HT	Nbre de luminaires	Montant HT	Nbre de luminaires	Montant HT				
BIENVILLE BEUVILLE	non	9	268	231 591 €	107	103 736 €	12	11 015 €	9	387	346 341 €	3 ans
CARPIQUET	oui	1	87	101 800 €					1	87	101 800 €	2 ans
COLLEVILLE MONTGOMERY	non	-	84	68 690 €					0	84	68 690 €	2 ans
GIBERVILLE	non	3	159	129 600 €	19	11 500 €	19	3 500 €	3	197	144 600 €	4 ans
MOULINS-EN-BESSIN	non				63	27 222 €	15	9 400 €	3	78	36 622 €	1 an
SAINT MARTIN DE FONTENAY	non	4	100	92 800 €					4	100	92 800 €	3 ans

Ces 6 collectivités étant adhérentes à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider ces diagnostics afin d'établir des conventions permettant la réalisation des différents programmes de travaux proposés et dont le financement est adossé aux contributions et aides actées par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020.

Ces projets de conventions ont été adressés aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation (annexe 22 de la note de présentation).

Madame la Présidente soumet ces projets de conventions à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la mise en œuvre des diagnostics des installations d'éclairage public proposés pour les communes de Biéville-Beuville, Carpiquet, Colleville-Montgomery, Giberville, Moulins-en-Bessins et Saint-Martin-de-Fontenay ;*
- *APPROUVE la signature des conventions correspondantes (jointes en annexe) ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous actes et documents s'y rapportant.*

Par ailleurs, par délibération en date du 17 décembre 2020, le Comité Syndical a décidé :

- la mise en œuvre progressive des nouveaux forfaits pour 132 collectivités,
- d'aides incitatives pour renouveler les foyers et les mâts d'éclairage supérieur à 30 ans,
- le maintien du forfait « lampes » dans le cadre d'une convention pour le renouvellement des luminaires de plus de 30 ans - « programme R30 », tant que ce forfait est plus intéressant pour la commune et ce, pour une durée maximale de 4 ans.

Parmi ces 132 communes, les communes de Carpiquet, Courseulles-sur-Mer et Sannerville ont délibéré avant le 17 décembre 2020 sur la base de la convention « efficacité énergétique » et non sur la base de la convention « programme R30 ».

Cette situation a pour conséquence l'attribution d'un taux d'aide plus favorable de 5% pour les communes de catégorie B1 et de 15% pour les communes de catégorie C mais le non bénéfice du nouveau forfait « âge des foyers ».

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE pour les communes de Carpiquet, Courseulles-sur-Mer et Sannerville du maintien du forfait historique basé sur le type de lampes tant que le nouveau forfait basé sur l'âge des foyers n'est pas favorable et ce, pendant la durée de chacune de leur convention « efficacité énergétique » ;*
- *DECIDE, pour ces trois communes, que les taux d'aides à l'investissement pour le renouvellement de leur appareil dont l'âge est supérieur à 30 ans seront ceux relevant du programme « efficacité énergétique » ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 9 mars 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Ressources Humaines

28. OUVERTURE DE POSTES D'AGENTS DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNALISATION LUMINEUSE

Avec le départ de deux techniciens (catégorie B) du service Éclairage public / Signalisation Lumineuse (EP/SL) en avril et juin prochains, une réflexion est menée pour répondre davantage aux attentes des collectivités et aux missions du service.

En effet dans le cadre des enquêtes de satisfaction, il ressort que des attentes fortes sont exprimées quant à l'accompagnement, la proximité, la réactivité et le suivi de la maintenance. Aussi, une nouvelle répartition des missions entre agents avec une nouvelle couverture territoriale et une spécialisation des postes pour apporter davantage d'expertise sera proposée, avec le recrutement de deux agents de maîtrise spécialisés dans la maintenance EP/SL.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical la création de deux emplois d'agent de maintenance éclairage public et signalisation lumineuse à temps complet pour assurer la maintenance et le contrôle des entreprises, l'un à compter du 1^{er} avril 2021 et l'autre à compter du 1^{er} juillet 2021.

Ces emplois pourraient être pourvus chacun par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise, selon le profil.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de brevet d'études professionnelles (BEP) dans le domaine de l'électrotechnique.

Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'agent de maîtrise.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition de la Présidente ;
- DECIDE la création de deux postes d'agent de maintenance en éclairage public de catégorie C à temps complet ouverts au grade d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise de la filière technique, l'un au 1^{er} avril 2021 et l'autre au 1^{er} juillet 2021, et la modification du tableau des effectifs en conséquence :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent de maintenance éclairage public	Adjoint technique Agent de maîtrise	C	0	2	Temps Complet

- DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

29. COMPOSITION DES INSTANCES PARITAIRES (CT ET CHSCT)

Comme présenté lors du Bureau Syndical du 5 février dernier, le SDEC ÉNERGIE a acté dès la fin 2018 le dépassement du seuil de 49 agents, qui s'est produit au 1^{er} janvier 2020. Le contexte inédit de l'année 2020 a nécessité la mise en œuvre du processus de mise en place des instances représentatives du personnel (comité technique et comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail) à compter de 2021.

Après la réunion d'information et de consultation des organisations syndicales le 11 février dernier et l'information des membres du Comité d'Echanges et de Concertation (CEC) le 12 février, les agents du SDEC ÉNERGIE ont bénéficié d'une information sous forme de webinaire le 17 février.

Il convient à présent de déterminer la composition du comité technique et du comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, qui sera communiquée aux organisations syndicales.

○ **Comité Technique**

L'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 dispose que les comités techniques comprennent des représentants de la collectivité ou de l'établissement et des représentants du personnel. De plus, l'avis du comité technique est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part, si une délibération le prévoit, l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

De plus, aux termes de l'article premier du décret du 30 mai 1985, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le comité technique détermine le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales représentées au comité technique ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales présents dans la collectivité.

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé selon l'effectif des agents relevant du comité technique. Lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350, il convient de retenir 3 à 5 représentants.

Ce nombre ne peut être modifié qu'à l'occasion d'élections au comité technique.

A noter que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 11 février 2021 et que l'effectif apprécié au 1er janvier 2021, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, est de 60 agents représentant 46.67 % de femmes et 53.33 % d'hommes.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de déterminer la composition du Comité Technique.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;*
- *DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;*
- *DECIDE le recueil, par le Comité Technique, de l'avis (voix délibérative) des représentants du SDEC ENERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

○ **Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par délibération selon l'effectif des agents relevant du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 199, il convient de retenir 3 à 5 représentants.

A noter que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 11 février 2021 et que l'effectif apprécié au 1er janvier 2021 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 60 agents.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de déterminer la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;*
- *DECIDE d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;*
- *DECIDE le recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis (voix délibérative) des représentants du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Finances**

Par souci de clarté et de pédagogie, l'analyse des différents comptes administratifs 2020 est structurée comme suit :

- Présentation par section, fonctionnement puis investissement ;
- Comparaison du compte administratif au budget primitif 2020 ;
- Présentation de la formation du résultat avant affectation.

30. BUDGET PRINCIPAL

○ **Compte administratif 2020**

La section de fonctionnement

Le montant total des **recettes de fonctionnement** s'établit à 45 311 727.96 €, soit un taux de réalisation de 99.7% par rapport au budget primitif 2020. Il se décompose par chapitre comme suit :

- Le chapitre 002 consacré au résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 10 741 845.66 € conformément au budget primitif 2020.
- Les produits de gestion courante (chapitre 70) d'un montant de 73 495.48 € consistent en la mise à disposition de personnel et de moyens généraux pour les deux régies à autonomie financière.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 10 307 929.49 €, en hausse de 3.1% par rapport au prévisionnel. Il s'agit de la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) par le syndicat. La part de la TCCFE représente 23% des recettes de fonctionnement.
- Les dotations et subventions (chapitre 74) proviennent de la participation des collectivités adhérentes aux investissements réalisés dans le cadre de l'exercice des compétences transférées au syndicat. Le montant de ce chapitre atteint 12 750 314.67 € et représente 28% des recettes de fonctionnement.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), sont alimentés de trois sources de recettes : les redevances Electricité et Gaz, la convention de mise à disposition de fourreaux de télécommunication la société ORANGE et la vente de certificats d'économie d'énergie. Le montant du chapitre 75, de 5 228 470.08 €, évolue à la hausse en raison de la revalorisation des redevances « Electricité » dans le cadre du contrat de concession et « gaz » par l'adhésion de communes à cette compétence.
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont constitués au principal de l'annulation de mandats, des produits de cessions d'immobilisation et des remboursements de sinistres suite à des préjudices matériels (dégradation de matériels d'éclairage public). Le montant total est de 135 077.39 € dont 80 272.36 € de remboursement de sinistre.
- Les atténuations de charges (chapitre 013), pour un montant de 50 634.38 € correspondent au remboursement des charges sociales (financement pour partie des tickets restaurant par les agents, remboursement arrêts maladies..).
- Le dernier chapitre des recettes de fonctionnement concerne les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042). Il s'agit des quotes-parts des subventions d'investissement. Il s'équilibre avec le chapitre d'opération d'ordre en dépenses de la section d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 6 023 911.47 €.

Le montant des **dépenses de fonctionnement** est de 28 660 540.57 €, soit un taux de réalisation de 91%, hors chapitre 023 qui correspond au virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. Il se décompose comme suit :

- Le montant des charges à caractère général (chapitre 011), de 7 113 460.79 €, est inférieur de 18.1% par rapport au budget primitif 2020. Ces charges regroupent :
 - o les charges rattachées aux compétences à la carte d'un montant de 6 160 511.90 € représentent 87% du montant total du chapitre 011.
Ces charges relatives aux compétences éclairage public et signalisation lumineuse sont entièrement couvertes par la participation financière des collectivités adhérentes et sont donc compensées par des recettes de fonctionnement.
 - o les charges de structures sont en baisse de 13.5% par rapport à la prévision du budget primitif 2020, soit un montant de 952 948.89 €, en raison des effets de la crise sanitaire sur l'activité du syndicat. Elles représentent 13% des dépenses totales de fonctionnement.
- Les charges du personnel (chapitre 012), d'un montant de 3 481 490.84 € sont en baisse de 0.5% par rapport au budget primitif 2020. Elles sont composées de la rémunération des agents et des cotisations sociales ainsi que la mise à disposition d'agents par le Centre de Gestion.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) réunissent deux types de dépenses : les frais relatifs aux activités des élus (indemnités, missions, déplacements) et les subventions versées à des organismes privés ou publics. D'un montant de 241 857.04 €, elles sont inférieures de 43.8% par rapport au montant prévisionnel 2020, en raison des effets de la crise sanitaire.
- Les charges financières (chapitre 66) pour 295 489.11 € comprennent les intérêts d'emprunt pour étalement des charges des collectivités membres et les intérêts courus non échus. L'évolution à la baisse du montant s'explique, notamment, par la décision du Comité Syndical en 2015, de favoriser le recours au fonds de concours, en lieu et place de l'étalement des charges, pour financer la part à charge des collectivités membres aux travaux d'investissement. Cette disposition désendette progressivement le syndicat qui ne contractualise plus de nouveaux emprunts.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) d'un montant global de 295 813.60 € intègrent notamment des régularisations d'écritures comptables et le versement des deux subventions d'équilibre aux deux régies « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable ».
- Le reversement aux collectivités concernées d'une quote-part de la TCCFE et de la redevance d'investissement R2 est inscrit au chapitre 014 pour un montant de 1 824 573.15 €.
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) rassemblent les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. D'un montant de 15 407 856.04 €, elles se retrouvent en recettes d'investissement (chapitre 040).

La section d'investissement

Les **recettes d'investissement** ont un montant 36 851 701.40 €, soit un taux de réalisation de 78.3%, hors chapitre 021 qui correspond au virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Les principaux mouvements par chapitre sont les suivants :

- Le chapitre 001 correspond au résultat d'investissement reporté 2019 excédentaire de 3 393 197.94 €.
- Les dotations et fonds divers (chapitre 10) regroupent deux catégories de recettes pour un montant de 10 469 013.48 € :
 - o L'affectation du résultat à hauteur 9 197 293.48 €, conforme à la délibération du Comité Syndical du 6 février 2020 ;
 - o Le FCTVA d'un montant de 1 271 720.00 € est calculé sur justificatifs de dépenses d'investissement réalisées, éligibles au dispositif.

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont composées des subventions accordées par les tiers (Etat, collectivités, partenaires privés et publics) et des Fonds de Concours, dispositif permettant le financement des travaux d'équipement. Le montant des subventions qui atteint 9 419 622.34 €, représente 25.6% du montant total des recettes d'investissement.
- Les emprunts (chapitre 16) sont réservés aux seules communes de catégorie C dans le cadre du dispositif d'étalement des charges. Leur montant s'élève à 738 287.07 €.
- Les avances forfaitaires dans le cadre de marchés publics sont imputées au chapitre 23 pour un montant de 256 533.72 €.
- Le chapitre 4582, d'un niveau de 412 518.39 €, concerne le financement des communes à la réalisation de travaux sur les réseaux dans le cadre d'opérations sous mandat.
- Les opérations d'ordre de transfert (chapitre 040) concernent l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles. L'augmentation de leur montant s'explique par l'inscription des amortissements du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse à ce chapitre. Ces recettes se retrouvent pour le même montant en dépenses de fonctionnement (chapitre 042), 15 407 856.04 €.
- Les opérations d'ordre de la section (chapitre 041) s'équilibrent en recettes et en dépenses, pour un montant de 147 870.36 €.

Pour les **dépenses d'investissement** d'un montant de 37 645 171.03 €, les principales évolutions par chapitre sont les suivantes :

- Le montant de la dette venant du capital emprunté (chapitre 16) est de 2 734 854.99 €. Il évolue à la baisse en raison de la décision d'arrêter progressivement le mécanisme d'étalement des charges. Cette dette qui représente 7.3 % des dépenses totales d'investissement, est couverte entièrement par le remboursement des collectivités membres concernées.
- Les immobilisations incorporelles couvrent trois types de dépenses : les frais d'étude dans le but de réalisation de dépenses d'investissement, les subventions versées à des tiers dans le cadre de travaux sur les réseaux et l'acquisition de logiciels informatiques. Ces dépenses sont imputées au chapitre 21 pour un montant de 205 842.50 €.
- Les immobilisations corporelles, d'un montant total de 1 136 308.29 €, se composent de deux catégories de dépenses :
 - o Les dépenses pour le compte du syndicat comme l'aménagement des locaux, l'achat de matériel bureautique et informatique pour un montant de 327 693.55 €.
 - o Les dépenses pour le compte des collectivités ayant transféré leurs compétences « Transition Energétique » pour un montant de 808 614.74 €. Il s'agit de la construction d'un réseau technique de chaleur.
- Les immobilisations en cours (chapitre 23) et les opérations sous mandats (4581) sont les investissements réalisés par le syndicat pour les travaux sur les réseaux (renforcement, raccordement, effacement des réseaux, programme d'efficacité énergétique de l'éclairage public....) et pour les actions en faveur de la transition énergétique. Le montant cumulé de ces deux chapitres, de 27 393 713.42 €, se répartit en deux natures de travaux :
 - o Les travaux sur les réseaux (raccordement des réseaux, sécurisation des réseaux, effacement des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse) pour 26 897 751.19 €.
 - o L'installation de stations hydrogènes pour 495 962.23 €.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040), d'un montant de 6 023 911.47 €, se retrouvent en chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

La formation du compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 présente un résultat cumulé excédentaire de 19 250 915.70 €, dont un excédent cumulé de 16 551 187.39 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 2 599 728.31 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2020 hors résultat reporté	a	34 569 882.30 €
Dépenses 2020 hors résultat reporté	b	28 660 540.57 €
Résultat 2020	c = a-b	5 909 341.73 €
Excédent reporté (au 002)	d	10 741 845 .66 €
Résultat cumulé de fonctionnement	e=c+d	16 651 187.39 €

Section d'investissement		
Recettes 2020 hors résultat reporté	m	36 851 701,40 €
Dépenses 2020 hors résultat reporté	n	37 645 171,03 €
Résultat 2020	o = m-n	-793 469,63 €
Excédent reporté (au 001)	p	3 393 197,94 €
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	2 599 728,31 €

Besoin de financement de la section d'investissement		
Recettes : restes à réaliser	f	7 115 021.51 €
Dépenses : restes à réaliser	g	13 284 173.65 €
Résultat des restes à réaliser	h=f-g	-6 169 152.14 €
Résultat cumulé d'investissement	q	2 599 728,31 €
Besoin de financement	i=h+q	-3 569 423,83

Le projet de compte administratif 2020 détaillé a été joint en annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical décide de proposer au Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 d'arrêter les comptes 2020 du budget principal et de constater la concordance avec le compte de gestion du comptable.

o Affectation du résultat 2020

Il sera proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 sur le budget 2021 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	13 081 763,56 €	e-i
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	2 599 728,31 €	q
Article 1068 de la section d'investissement		3 569 423,83 €	i

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition d'affectation du résultat 2020 au Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 prochain.

○ **Budget primitif 2021 – Budget Principal**

Les orientations du plan stratégique 2021-2026, validées par délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2020 se déclinent dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, validé par le Comité Syndical du 18 février 2021. Le scénario retenu vise notamment à :

- Maintenir le niveau des investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public :
 - Réaliser le programme d'investissement prioritaire, prévu au PPI 2019/2023,
 - Renouveler les installations d'éclairage public les plus anciennes et les plus énergivores,
 - Achever la supervision de tous les carrefours à feux.

- Renforcer progressivement les investissements et nos actions d'accompagnement en faveur de la transition énergétique :
 - Réaliser la construction de centrales de panneaux photovoltaïques,
 - Poursuivre la construction de réseaux de chaleur,
 - Soutenir la filière locale de méthanisation,
 - Accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments,
 - Réaliser la rénovation de l'éclairage public intérieur,
 - Entretenir les partenariats actifs avec les EPCI pour la mise en œuvre et le suivi des PCAET,
 - Sensibiliser les publics par le renouvellement de la Maison de l'Energie,
 - Consolider nos actions en faveur des mobilités bas carbone.

La section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 48 M€ en 2021.

Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- La progression du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 (chapitre 002) pour un montant de 13 M€ ;
- Le montant de la TCCFE (chapitre 73) perçue devrait être comparable à celui enregistré au budget primitif 2020, à 10 M€, compte tenu notamment de l'effet du ralentissement économique et donc des consommations d'électricité constatées dans les deux périodes de confinement de 2020 ;
- La participation des collectivités (chapitre 74) pour la réalisation des travaux sur les réseaux et de transition énergétique est porté à 12.75 M€, compte tenu des besoins d'investissement sollicités par les collectivités (le niveau d'investissement d'une année post élection municipale est traditionnellement un peu plus faible) ;
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) réunissant les redevances, la convention de partenariat avec ORANGE et la vente de Certificats d'Economie d'Energie ont un montant prévisionnel de 5.3 M€, comparable aux recettes enregistrées en 2020 ;
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont constitués au principal de l'annulation de mandats, des produits de cessions d'immobilisation et des remboursements de sinistres suite à des préjudices matériels (dégradation de matériels d'éclairage public). Les subventions perçues dans le cadre du programme ACTEE sont imputées à ce chapitre. Le montant total est de 0.3 M€, dont 0.15 M€ de recettes ACTEE.
- Les recettes d'ordre (chapitre 042) portant sur les amortissements des subventions d'investissement sont évaluées à 6.5 M€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement visent à exercer toutes les compétences statutaires pour le compte des collectivités adhérentes. Elles portent sur :

- Les charges à caractère général relevant du chapitre 011, d'un montant de 8.1 M€ se divisent en deux parties :
 - o les charges rattachées aux compétences sont d'un montant de 7.1 €. Elles rassemblent toutes les compétences des collectivités transférées au SDEC ÉNERGIE. Ces charges sont à la baisse par rapport au BP 2020, tenant compte notamment de la diminution des dépenses d'énergie électrique pour l'éclairage public.
 - o les charges de structures sont évaluées à 1 M€.
- Les charges du personnel – chapitre 012 - prennent en compte la rémunération des agents et les cotisations sociales. Le montant de la masse salariale est calculé à 3.6 M€, sur la base de 61 agents en intégrant le recrutement d'un agent supplémentaire pour la réalisation du programme ACTEE – financement à 50% porté au compte 774.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont contenues à 0.38 M€ par effet de la crise sanitaire impactant l'activité des collectivités sollicitant un soutien du SDEC ÉNERGIE et les frais de remboursements des élus.
- La diminution des charges financières (chapitre 66) correspond à la poursuite du désendettement du syndicat (fin du dispositif « étalement des charges »).
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) se composent du versement de subventions d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « ENR » et du budget annexe « Mobilité Durable » et du reversement des recettes perçues dans le cadre du programme ACTEE à Caen la mer, le SDEC ÉNERGIE étant coordonnateur de cet Appel à Projet. Le montant de ce chapitre est de 0.67 M€.
- L'ouverture de crédit au chapitre 68 pour 0.05 M€ permet de constituer des provisions pour couvrir les risques et charges concernant le personnel, plus particulièrement d'anticiper les prochains départs en retraite d'agents.
- Le montant de reversement de la TCCFE et de la redevance d'investissement R2 – chapitre 014 – est estimé à 2 M€.
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) rassemblent les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le montant de ce chapitre atteint 16.5 M€ et son augmentation se justifie par l'intégration de patrimoine du réseau d'éclairage public dans le cadre de transfert de compétences. Par écritures comptables, elles se retrouvent en recettes d'investissement (chapitre 040).

La section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à 56 M€.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont déterminées selon les éléments ci-dessous :

- Le chapitre 001 correspond au résultat d'investissement reporté 2020 excédentaire de 2.6 M€.
- Le montant des dotations et fonds divers – chapitre 10, d'un montant de 5 M€, comprend les opérations éligibles au FCTVA et l'affectation du résultat 2020.
- Les subventions d'investissement – chapitre 13 - s'établissent à hauteur de 12.2 M€, et sont composées des fonds de concours, des subventions des collectivités territoriales, des tiers publics ou privés (ADEME, ENEDIS, FACE...).
- Le capital emprunté pour les étalements de charges (chapitre 16) permet de financer les derniers dossiers éligibles à ce dispositif (*opérations délibérées en 2019 mais réalisées en 2021*).
- Le virement de la section de fonctionnement – chapitre 021 - atteint 15.9 M€.
- Les opérations d'ordre (chapitre 040) rassemblent les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le montant de ce chapitre atteint 16.5 M€ et son augmentation se justifie par l'intégration de patrimoine du réseau d'éclairage public dans le cadre de transferts de compétences. Par écritures comptables, elles se retrouvent en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont structurées de la manière suivante :

- Le montant des emprunts nécessaires à la réalisation des travaux – chapitre 16 – décroît chaque année pour se situer à 2.6 M€ en 2020 contre 2.7 M€ en 2020 – pour rappel, extinction de cette dépense en 2033.
- Les immobilisations incorporelles – chapitre 20 – pour 0.6 M€ réunissant trois catégories de dépenses : les frais d'étude, les subventions versées à des tiers et l'acquisition de logiciels informatiques. Cette dernière ligne de dépenses progresse en raison notamment du renouvellement ou de l'acquisition d'outils informatiques nécessaires aux activités du syndicat et à l'accompagnement des collectivités.
- Les immobilisations corporelles – chapitre 21 – se composent de deux types de dépenses : l'acquisition de matériels bureautiques et informatiques, l'achat de véhicules, l'aménagement des locaux du syndicat (salle de réunion et accueil), la construction de réseaux techniques de chaleur. Le montant est déterminé à 1.7 M€ pour les réseaux de chaleur ;
- La politique d'investissement est organisée autour deux axes :
 - o Les travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public des réseaux portent sur un montant prévisionnel de 41.5 M€ avec les reports :
 - le programme d'effacement des réseaux est conséquent, répondant à une demande soutenue des communes ;
 - le renforcement du réseau électrique répond aux besoins d'amélioration de la sécurité du réseau de distribution public d'électricité, en particulier en secteur rural ;
 - la sécurisation des réseaux électriques fragiles est une priorité, compte tenu de l'impact de ces travaux sur la qualité de l'énergie distribuée ;
 - le programme de rénovation et d'efficacité énergétique des installations d'éclairage public représente un investissement soutenu par le syndicat ;
 - o Les travaux en faveur de la transition énergétique disposent de crédits d'un montant de 2 M€ inscrits au budget principal auxquels il convient d'ajouter 1 M€ pour les deux budgets annexes.

En conclusion

Les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser) sont repris dans le budget primitif 2021, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et favorise la lecture du budget 2021.

Le budget primitif principal 2021 s'élève à 104 M€, dont 48 M€ en section de fonctionnement et 56 M€ en section d'investissement.

Le projet de Budget principal primitif 2021 détaillé a été joint en annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition de budget primitif 2021 à l'approbation du Comité Syndical, le 1^{er} avril prochain.

31. BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ENR

o Compte administratif 2020

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont d'un montant de 74 240.12 €, organisées en quatre chapitres :

- Le résultat de fonctionnement reporté 2019 (chapitre 002) d'un montant de 807.75 € ;
- La vente d'énergie (chapitre 70) issue de la mise en service des panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics pour un montant 41 403.56 €. La nette progression de cette recette s'explique par la mise en service de plusieurs centrales photovoltaïques ;
- Les subventions d'exploitation (chapitres 74) correspondent à la participation des collectivités à l'exploitation des panneaux photovoltaïques. Leur montant s'élève à 4 442.51 € ;
- Le montant des produits exceptionnels (chapitre 77) d'un montant réel de 14 000 € comprend le versement de la subvention d'équilibre. Le montant prévisionnel étant de 42 492.25 €, la forte diminution de la subvention d'équilibre signifie que l'activité de la régie « ENR » arrive progressivement à son équilibre financier pour son fonctionnement.
- Le chapitre d'ordre (042) correspond à la quote-part des subventions d'investissement amorties pour 13 586.30 €.

Les dépenses de fonctionnement comprennent quatre chapitres pour un montant total de 73 627.37 € :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent à la mise à disposition de moyens généraux du syndicat et aux charges directes (maintenance, exploitation redevance) à hauteur de 16 127.43 € ;
- Les charges du personnel (chapitre 012) proviennent d'une mise à disposition d'agent du syndicat pour un montant de 29 994.96 € ;
- Le montant des charges exceptionnelles (chapitre 67) porte sur la régularisation comptable d'un titre pour un montant de 779.17 € ;
- La dotation aux amortissements sur immobilisations (chapitre 042) est de 26 725.58 €, comprenant l'amortissement des panneaux photovoltaïques.

La section d'investissement

Le montant des recettes d'investissement est de 1 314 819.68 €. Les recettes d'investissement proviennent de trois sources :

- Le résultat d'investissement reporté 2019 (chapitre 001) est de 1 087 824.02 € ;
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) s'élèvent à 200 270.08 € venant principalement de la Région ;
- La dotation aux amortissements sur immobilisations (chapitre 040) est de 26 725.58 €, en référence aux dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 210 247.80 €, sont constituées de deux catégories de dépenses :

Le financement de l'installation de 3 centrales de panneaux photovoltaïques pour 196 661.50 € (fort ralentissement des travaux pendant les deux confinements) ;

Les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections pour 13 586.30 €.

La formation du compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 présente un résultat excédentaire de 1 105 184.63 €, dont un excédent de 612.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 104 571.88 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2020 hors résultat reporté	a	73 432.37 €
Dépenses 2020	b	73 627.37 €
Résultat 2020	c = a-b	-195.00 €
Excédent reporté (au 002)	d	807.75 €
Résultat cumulé de fonctionnement	e=c+d	612.75 €

Section d'investissement		
Recettes 2020 hors résultat reporté	m	226 995.66 €
Dépenses 2020 hors résultat reporté	n	210 247.80 €
Résultat 2020	o = m-n	16 747.86 €
Excédent reporté (au 001)	p	1 087 824.02 €
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	1 104 571.88 €

Besoin de financement de la section d'Investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	0.00 €
Dépenses : Reste à Réaliser	g	63 545.21 €
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-63 545.21 €
Résultat cumulé d'investissement	q	1 104 571.88
Capacité de financement	i=h+q	1 041 026.67 €

Le projet de compte administratif 2020 détaillé a été joint en annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical décide de proposer au Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 d'arrêter les comptes 2020 du budget annexe « EnR » et de constater la concordance avec le compte de gestion du comptable.

o Affectation du résultat 2020

Il sera proposé au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 612.75 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant d'1 104 571.88€, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2021.

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition d'affectation du résultat 2020 à l'approbation du Comité Syndical, le 1^{er} avril prochain.

○ **Budget primitif 2021 – Budget Annexe « EnR »**

Les délibérations du Comité Syndical relatives au plan stratégique et au rapport d'orientations budgétaires ont validé le positionnement du syndicat en faveur des actions de Transition Energétique. Cette ambition affichée se retrouve dans les perspectives budgétaires 2021.

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement par la reprise de l'excédent de l'exercice 2020. Cette situation est autorisée par la réglementation comptable.

La section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 119 200 €.

Les recettes de fonctionnement sont structurées par cinq chapitres :

- Le résultat de fonctionnement reporté (inscrit au chapitre 002), issu du compte administratif 2020 pour 612.75 € ;
- La vente d'électricité (chapitre 70), issue de la production des panneaux photovoltaïques mis en service sur la période 2018-2020 pour un montant de 60 000 €, défini selon la puissance de la centrale et du prix de rachat, continue de croître ;
- Les subventions d'exploitation (chapitre 74) concernent la participation financière des communes, pour 11 000 € ;
- Les produits exceptionnels (chapitre 77), pour 17 578.25 €, correspondent au versement d'une subvention d'équilibre issue du budget principal permettant d'équilibrer la section de fonctionnement – elle est près de 2.5 fois inférieure à celle prévue au BP 2020, traduisant ainsi la tendance constatée de la fin prochaine de cette subvention d'équilibre pour la section de fonctionnement ;
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) regroupent les amortissements des subventions pour 30 000 €.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) qui associent des charges indirectes calculées selon une clé de répartition préalablement définie au prorata du temps passé par les agents et de charges directes (cout d'exploitation,). Le montant de ce chapitre est de 25 000 € ;
- Les charges de personnel (chapitre 012) qui sont définies selon la même méthode que les charges à caractère général, pour un montant de 31 000 €, et ce dans le cadre d'une convention de mise à disposition ;
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) qui permettent d'anticiper d'éventuelles charges en cours d'exercice à hauteur de 4 000 € ;
- Les provisions pour gros entretiens des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publics des communes ou des EPCI, qui sont constituées afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement et d'anticiper d'éventuelles déposes de certaines installations à la demande des collectivités. Ces provisions pour gros entretiens sont imputées au chapitre 68 pour un montant de 13 200 €.
- Les impôts sur les sociétés calculés sur le résultat de la section de fonctionnement qui sont imputés au chapitre 69 ;
- Les dépenses imprévues (chapitre 022) qui sont déterminées à 4 000 €.

La section d'investissement

Le budget de la section d'investissement est arrêté à 1 324 571.88 €.

Les recettes d'investissement sont constituées selon les éléments ci-dessous :

- Le résultat d'investissement reporté de 1 104 571.88 € ;
- Le versement de subventions d'investissement issues de la Région Normandie et des collectivités pour l'installation des panneaux photovoltaïques pour un montant de 175 000 € ;
- Les immobilisations corporelles correspondent aux avances forfaitaires pour un montant de 5 000 €, imputées au chapitre 23 ;
- Les opérations d'ordre sont déterminées à 40 000 €, composées des amortissements des biens et matériels.

Les dépenses d'investissement ont un montant de 815 545.21 € et sont dédiées aux financements des équipements :

- Les immobilisations concernent la réalisation de 9 projets d'installations de panneaux photovoltaïques pour un montant de 735 545 € inscrits au chapitre 23.
- Les opérations d'ordre (chapitre 040) sont définies à 30 000 €.

En conclusion

Les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser) sont repris dans le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et favorise la lecture du budget 2020.

Le budget primitif de la régie « ENR » est de 1 443 771.88 € dont 119 200 € en section de fonctionnement et 1 324 571.88 € en section d'investissement.

Le projet de Budget annexe « ENR » primitif 2021 détaillé a été joint en annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition de budget primitif 2021 à l'approbation du Comité Syndical, le 1^{er} avril prochain.

32. BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » - MD

o Compte administratif 2020

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

D'un montant réel de 591 923.49 €, les recettes de fonctionnement sont constituées :

- du résultat de fonctionnement reporté 2019 (chapitre 002), est d'un montant de 4 550.16 € ;
- de la vente de services (chapitre 70) aux usagers des bornes de recharges de 79 505.92 € qui connaît une forte augmentation en raison d'un développement de la mobilité électrique et ce malgré les deux périodes de confinement ;
- du versement de subventions d'exploitation (chapitre 74) par les collectivités de 29 798.40 € ;
- des produits exceptionnels (chapitre 77) à hauteur de 342 902.00 € correspondant au versement de la subvention d'équilibre de la section de fonctionnement pour 280 000 € et d'un remboursement de service de l'Etat du fait d'un montant trop versé des impôts sur les sociétés pour 62 902 € ;
- des opérations d'ordre (chapitre 042) de 135 170.01 € qui rassemblent les quote-parts des subventions des immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevant à 591 889.21 € sont réparties comme suit :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) qui correspondent à la mise à disposition de moyens généraux du syndicat et des prestations d'exploitation, maintenance et de télégestion à hauteur de 294 952.38 € ;
- Les charges du personnel (chapitre 012) qui proviennent d'une mise à disposition par convention d'agents du syndicat pour un montant de 29 994.96 € ;
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) de 266 941.87 € qui sont les dotations aux amortissements des immobilisations.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement d'un montant de 3 300 280.97 € sont constituées de deux ressources :

- Le résultat d'investissement reporté 2019 (chapitre 001) fixé à 3 033 339.10 € ;
- Les opérations d'ordre (chapitre 040) de 266 941.87 € qui sont le reflet du chapitre 042 des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élevant au total à 262 272.67 € et sont imputées à trois chapitres :

- Les immobilisations corporelles, pour un montant de 1 965.74 €, qui concernent l'acquisition de matériels (antennes) ;
- Les dépenses d'installation de bornes de recharge qui sont inscrites au chapitre 23 d'un montant de 125 136.92 € ;
- Les dépenses d'ordre qui sont inscrites en dépenses d'investissement pour un montant de 135 170.01 € en référence au chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

La formation du compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 présente un résultat excédentaire de 3 038 042,58 €, dont un excédent de 34.28 € en section de fonctionnement et un excédent de 3 038 008.300 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2020 hors résultat reporté	a	587 373.33 €
Dépenses 2020 hors résultat reporté	b	591 889.21 €
Résultat 2020	c = a-b	-4 515.88 €
Excédent reporté (au 002)	d	4 550.16 €
Résultat cumulé de fonctionnement	e=c+d	34.28 €

Section d'investissement		
Recettes 2020 hors résultat reporté	m	266 941.87 €
Dépenses 2020 hors résultat reporté	n	262 272.67 €
Résultat 2020	o = m-n	4 669.20 €
Excédent reporté (au 001)	p	3 033 339.10 €
Résultat cumulé d'investissement	q=o+p	3 038 008.30 €

Besoin de financement de la section d'Investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	0.00 €
Dépenses : Reste à Réaliser	g	0.00 €
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	0.00 €
Résultat cumulé d'investissement	q	3 038 008.30 €
Capacité de financement	i=h+q	3 038 008.30 €

Le projet de compte administratif 2020 détaillé a été joint en annexe 6 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical décide de proposer au Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 d'arrêter les comptes 2020 du budget annexe « MD » et de constater la concordance avec le compte de gestion du comptable.

○ **Affectation du résultat 2020**

Il sera proposé au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 34.28 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 3 038 008.30 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2021.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

○ **Budget primitif 2021 – Budget Annexe « Mobilité Durable »**

Le SDEC ÉNERGIE poursuit l'accompagnement des collectivités dans la réalisation d'actions en faveur de la Mobilité Durable. A ce jour deux activités sont privilégiées : les infrastructures de recharges pour véhicules électriques ou hybrides rattachées au budget annexes « Mobilité Durable » et les stations Hydrogènes relevant du budget principal.

La section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 640 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées de cinq sources de financement :

- Le résultat de fonctionnement reporté, issu du compte administratif 2020, soit 34.28 € ;
- Le montant de la vente d'électricité (chapitre 70) estimé à 130 000 €, soit une progression qui traduit le développement du service auprès des usagers ;
- Les subventions d'exploitation (chapitre 74) qui concernent la participation financière des communes pour l'exploitation, la maintenance des bornes de recharges ;
- Les produits exceptionnels qui correspondent au versement d'une subvention d'équilibre issue du budget principal permettant d'équilibrer la section de fonctionnement ;
- Les opérations d'ordre évaluées à 150 000 €.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte :

- Les charges à caractère général (chapitre 011), d'un montant de 300 000 € divisées en trois parties :
 - o les charges indirectes pour 7 000 € calculées selon une clé de répartition préalablement définie au prorata du temps passé par les agents et de charges directes ;
 - o les charges directes des services IRVE (exploitation / maintenance / télégestion) pour un montant de 293 000 € ;
- Les charges de personnel (chapitre 012) qui sont définies selon la même méthode que les charges à caractère général, pour un montant de 31 000 € ;
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) qui sont établies à 1 000 € ;
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) qui permettent d'anticiper d'éventuelles charges en cours d'exercice pour un montant de 2 000 € ;
- Les provisions pour gros entretiens des IRVE, qui sont constituées afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement. Ces provisions pour gros entretiens sont imputées au chapitre 68 pour un montant de 15 000 €.
- Les dépenses imprévues (chapitre 022) qui permettent de faire face à des charges non identifiées à l'élaboration du budget soit 10 000 € ;
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) relatives du patrimoine de la régie à autonomie financière constitué des IRVE, pour 280 000 €.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées de trois sources pour un montant de 3 518 008.30 € :

- Le résultat d'investissement reporté (chapitre 001) à hauteur de 3 038 008.30 € ;
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) qui assurent le financement des infrastructures de mobilité durable pour 200 000 €. Elles proviennent principalement de l'Etat et de l'ADEME ;
- Les opérations d'ordre qui correspondent aux infrastructures IRVE. Elles se retrouvent également en dépense de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

D'un montant de 490 000 €, les dépenses d'investissement sont :

- Les dépenses imprévues (chapitre 020) pour 20 000 € ;
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) qui concernent l'achat de logiciel et la réalisation d'études spécifiques pour 15 000 € ;
- Les immobilisations corporelles, au chapitre 21, qui correspondent à l'acquisition de matériels pour un montant de 5 000 € ;
- Les immobilisations en cours (chapitre 23) qui sont les installations d'environ 15 bornes de recharge rapide ou accélérée d'un montant de 300 000 € ;
- Les dépenses d'ordre, imputées au chapitre 042, pour un montant de 150 000 €.

En conclusion

Les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser) sont repris dans le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et favorise la lecture du budget 2020.

Le budget annexe « MD » 2021 s'élève à 4 008 008,30 €, dont 640 000 € en section de fonctionnement et 3 518 008.3 € en section d'investissement.

Le projet de Budget annexe « Mobilité Durable » primitif 2021 détaillé a été joint en annexe 6 de la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

33. PROVISIONS DE CHARGES POUR CHARGES ET RISQUES

o **Budget principal**

Dans la partie consacrée aux ressources humaines, le rapport d'orientations budgétaires fait état précisément des enjeux comme l'impact de la GVT sur la masse salariale et les effets de la pyramide des âges spécifique au syndicat.

Les prochains départs en retraite intervenant à court terme, dans les 5 prochaines années, il est conseillé d'anticiper tous les aspects de ces mouvements de personnel. C'est pourquoi, d'un point de vue comptable, la proposition porte sur l'ouverture de crédits au chapitre 68 pour 0.05 M€ permettant de constituer des provisions pour couvrir les risques et charges du personnel.

Nature de la provision	Objet	Tiers	Montant total	Durée	Montant annuel
Risques et charges du personnel	Anticiper le départ d'agents (ex : solde de tout compte de CP/RTT/CET)	Agents du SDEC ENERGIE	150 000 €	5	30 000 €
	Anticiper des contentieux sur cotisations sociales et/ou fiscales (ex : erreur de déclaration de cotisations, versement d'une régularisation, versement d'une indemnité ...)	Organismes percepteurs et/ou agents	20 000 €	1	20 000 €
TOTAL			170 000 €		50 000 €

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

o **Budget annexe « ENR »**

Le SDEC ÉNERGIE ayant, dans le cadre de transfert de compétence « Energies renouvelables », installé des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, il sera proposé de mettre en place une provision pour gros entretien afin d'assurer le renouvellement de matériels (ex : les onduleurs) et de prendre en charge la dépose des panneaux photovoltaïques à l'issue de la période de prise en charge de l'entretien et de la maintenance par les services techniques du syndicat.

Nature de la provision	Nature du projet	Objet	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Localisation		Montant total	Durée	Montant annuel
Gros entretien	Panneaux photovoltaïques	Renouvellement de l'onduleur	Gymnase intercommunal	Communautés de Communes VALLEE ORNE ET ODON	Rue des écoles - 14 210 SAINTE HONORINE DU FAY	4 600 €	20	230 €
			Atelier municipal	SUBLES	RD 99 - 14 400 SUBLES	1 000 €	20	50 €
			Centre Aquatique Aquanacre	Communautés de Communes CCEUR DE NACRE	RD 35 - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	5 500 €	20	275 €
			Prébo'Cap	Communauté de Communes PRE BOCAGE INTERCOM	Rue des Fours à chaux - Zone d'activité des Noires Terres - 14 310 VILLERS BOCAGE	1 200 €	20	60 €
			Eglise	BREMOY	Le Bourg - 14260 BREMOY	1 700 €	20	85 €
			Salle des fêtes	LIVAROT	1, route des Moutiers Hubert - Notre Dame de Courson - 14 140 LIVAROT PAYS D'AUGE	7 300 €	20	365 €
			Gymnase communal Pierre Roux	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	6 500 €	20	325 €
			Hall des sports Clément MOISI	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	8 500 €	20	425 €
			Ecole de musique de Vassy	VALDALLIERE	Rue Marcel Lepage - 14 410 VALDALLIERE	3 700 €	20	185 €
			Pôle enfance jeunesse	HERMANVILLE-SUR-MER	38, grande rue - 14 880 HERMANVILLE SUR MER	17 802 €	20	900 €
		Ecole primaire	POTIGNY	2, rue Jean Moulin - 14 420 POTIGNY	5 973 €	20	300 €	
	Dépose du matériel en fin de vie	Tous les bâtiments	Sans objet	Sans objet	10 000 €		10 000 €	
TOTAL						73 775 €		13 200 €

Le montant annuel de la provision pour gros entretien est de 13 200 €.

D'un point de vue comptable,

- Les provisions constituent des opérations d'ordre semi-budgétaire,
- Les provisions sont inscrites au passif du bilan, imputées en 157 et au budget principal, imputées au 68, en dépense de fonctionnement.

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

34. SUBVENTIONS 2021 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVES

Le SDEC ÉNERGIE soutient des tiers privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat. Le syndicat a établi la liste des demandes des organismes tiers sollicitant l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES A DES TIERS PUBLICS OU PRIVES				
NATURE DES DEPENSES		Budget Primitif 2020	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021
65738	Accompagnement études énergie	15 000,00	3 108,00	5 000,00
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	60 000,00	57 667,95	60 000,00
	Achat des véhicules électriques	50 000,00	15 000,00	50 000,00
	Office de tourisme Bayeux Intercom	8 000,00	8 000,00	0,00
	Fonds de solidarité énergie	40 000,00	20 000,00	40 000,00
	Aides CCAS	5 000,00	90,00	5 000,00
	Divers	7 000,00	0,00	5 000,00
Sous-total		185 000,00	103 865,95	165 000,00
6574	Amicale du personnel	40 000,00	29 000,00	40 000,00
	Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité	60 000,00	30 000,00	60 000,00
	Divers	5 000,00	0,00	5 000,00
Sous-total		105 000,00	59 000,00	105 000,00
TOTAL		290 000,00	162 865,95	270 000,00

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

35. CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2021

Les modalités d'aides et de contributions pour l'année 2021 sont conformes aux orientations budgétaires actées par délibération du Comité Syndical le 18 février dernier.

Elles sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions des Débats d'Orientations Budgétaires et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

Monsieur Bruno DELIQUE présente les principales évolutions proposées pour 2021. Celles-ci ont été transmises aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion – annexe 7 de la note de présentation jointe à la convocation.

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

35-1. ECLAIRAGE PUBLIC - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

 o **Bilan 2020 et Prévisions 2021**

	DEPENSES	
	2020 réalisé	2021
Travaux de maintenance : systématique, préventif, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT, logiciel de gestion des factures d'énergie ...	2 488 106	2 361 000
Télégestion - PMV	0	6 000
Dommages aux ouvrages sans tiers identifié	25 596	30 000
Frais d'assurance	15 988	17 000
Géo référencement du réseau	342 120	300 000
Frais de gestion interne	279 905	290 000
Total dépenses	3 151 716	3 004 000

	RECETTES	
	2020 réalisé	2021
Report résultat année (n-1)	598 665	394 213
Contribution des adhérents à la maintenance - forfaits de base	2 947 264	2 978 787
Contribution des adhérentes aux options - visite supplémentaire et nettoyage, l'option - éclairage festif - réglages horaires		
Total recettes	3 545 929	3 373 000
Report année n+1	394 213	369 000

 o **Forfaits et prestations optionnelles 2021**

 - **Forfaits annuels sur la base de l'âge des foyers:**

Par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2020, il a été instauré une nouvelle catégorie de forfait basée sur l'âge des foyers et qui a vocation à se substituer progressivement aux forfaits par nature de lampe.

Ce même comité avait acté pour 2021 le montant annuel attaché à cette nouvelle catégorie de forfait, à savoir :

Nouveau forfait 2021 basé sur l'âge des réseaux	
les 2 premières années	10,00
2, 3, 4 ans	24,00
de 5 à 9 ans	28,00
de 10 à 19 ans	32,00
de 20 à 24 ans	36,00
de 25 à 29 ans	40,00
supérieur à 30 ans	44,00

Pour rappel, ces forfaits s'appliquent à l'ensemble des collectivités membres excepté aux 132 collectivités dûment listées (cf. CS du 17 décembre 2020).

Pour les forfaits basés sur le type de lampes et pour les prestations optionnelles associées aux forfaits, la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » propose une augmentation de 1%, sur la base de celle des indices des marchés publics.

Compte tenu de l'ajustement de 1% des forfaits basés sur les types de lampe et de l'application des nouveaux forfaits basés sur l'âge des foyers plus intéressants pour une grande majorité des collectivités, les forfaits moyens 2021 sont en baisse de 0,6 % par rapport à ceux de 2020.

- **Forfaits annuels sur la base des types de lampe**

	2020	2021
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,20	17,40
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,30	25,60
Foyer avec ballon fluorescent	35,00	35,40
Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	31,40	31,70
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	41,50	42,00

- **Prestations Optionnelles**

		2020	2021
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol		0,60	0,60
Nettoyage supplémentaire : par foyer		12,20	12,30
Changement heures de fonctionnement	1 ^{ère} armoire	55,80	56,30
	armoires suivantes	8,15	8,20
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,90	61,60
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	150,05	151,50
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	105,45	106,40
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	91,15	92,10
Entretien caméra de vidéo protection, panneau à messages variables		50,30	50,80

- **100 % lumière**

L'appel de fonds dans le cadre du 100 % lumière reste inchangé et les valeurs du 100 % lumière restent identiques, à savoir :

Commune	Contribution de la commune par foyer	Droit à travaux par foyer	Taux d'aide
Villes A	15 € net	22,50 € TTC	20%
Communes B1	10 € net	16,00 € TTC	25%
Communes B2 & C	10 € net	18,46 € TTC	35%

o **Conditions d'exercice de la compétence « Eclairage public »**

L'actualisation pour 2021 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Eclairage Public » est mineure.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe 8 de la note de présentation jointe à leur convocation) et sera proposée au Comité Syndical.

Pour l'essentiel, les modifications portent sur :

- L'article 4 qui précise que « Les réalisations en vidéo-protection seront des installations mettant en œuvre un centre de surveillance. »,
- L'article 5 où il a été supprimé le paragraphe se référant au programme « efficacité énergétique » qui est arrivé à expiration au 31 décembre 2020 et le rajout d'un chapitre sur le nouveau programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans,
- L'article 9 qui indique que les demandes de dépannage peuvent être faites à partir de l'application VisuSDEC,
- L'article 13 qui rappelle les dispositions réglementaires en termes de géoréférencement et les modalités de transfert de compétence relatives à la cartographie,
- Le chapitre « L'éclairage Festif » qui précise que « La délibération communale relative à la mise en place de cette option doit être réceptionnée par le SDEC ÉNERGIE avant le 1er semestre de l'année n, pour une première pose à la fin du second semestre de l'année n ».

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

35-2. SIGNALISATION LUMINEUSE - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

o Bilan 2020 et Prévisions 2021

	DEPENSES	
	2020 réalisé	2021
Travaux de maintenance (préventif, systématique, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT ...)	98 979	138 500*
Géo référencement du réseau	42 683	17 000
Frais de gestion interne	21 953	22 000
Frais de télécommunications	7 525	10 000
Total dépenses	171 141	187 500

* Augmentation importante du nombre de carrefours suite à des transferts de compétence et remplacement des piles au lithium pour les contrôleurs.

	RECETTES	
	2020 réalisé	2021
Report résultat n-1	86 489	70 123
Contribution des adhérents	154 775	159 177
Total recettes	241 264	229 300
Report année n+1	70 123	41 800

- Forfaits, prestations optionnelles 2021

La commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » propose une augmentation globale du forfait de 1%.

Pour rappel, le Comité Syndical du 6 février 2020 avait acté la suppression en deux ans (2020/2021) de l'option « télésurveillance », l'ensemble des carrefours étant télésurveillé (réduction de moitié de la valeur de l'option en 2020 et suppression totale en 2021).

Ainsi en raison de la suppression de l'option télésurveillance en 2021, l'évolution du forfait 2020/2021, pour un carrefour télésurveillé, se traduit par une diminution de 9,20 % du forfait.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5 %, excepté pour celui de l'armoire.

- **Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :**

	2020	2021
Feu principal	100,10	101,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	49,00	49,50
Potence	107,15	108,30
Armoire	194,00	195,90

- **Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :**

	2020	2021
Feu principal	95,10	96,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	46,55	47,10
Potence	101,80	102,80
Armoire	194,00	195,90

- **Prestations Optionnelles :**

	2020	2021
Télésurveillance des installations	230,00	0,00

o **Conditions d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »**

L'actualisation pour 2021 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse » est mineure.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe 9 de la note de présentation jointe à leur convocation) et sera proposée au Comité Syndical.

Pour l'essentiel, les modifications portent sur la suppression de l'article 20 relatif aux prestations optionnelles (télésurveillance des installations et modification de la programmation existante).

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

35-3. BAREME DES EXTENSIONS DE RESEAUX ELECTRIQUES

En sa qualité d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité, le SDEC NERGIE est appelé à être maître d'ouvrage de travaux pour le développement du réseau.

Les méthodes de calcul, utilisées par le SDEC ÉNERGIE, pour établir les barèmes pour la facturation des opérations de raccordement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ont été notifiées à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Conformément à l'article L. 342-10 du code de l'énergie et, n'ayant pas fait l'objet d'une opposition de la CRE dans un délai de trois mois à compter de leur notification, le dernier barème est entré en vigueur le 17 Juillet 2019.

N'ayant pas subi d'évolution de prix depuis plus de 18 mois et afin d'intégrer les lotissements et les colonnes montantes, les élus de la commission « Développement économique » proposent de mettre à jour le barème de facturation qui sera appliqué par le SDEC ÉNERGIE aux opérations de raccordement réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage.

Comme les barèmes précédents, ce nouveau barème de raccordement est largement inspiré du nouveau barème V6 d'Enedis, approuvé par la CRE.

Le barème de facturation, transmis aux membres du Bureau Syndical (annexe 10 de la note de présentation jointe à leur convocation) est présenté par Monsieur Bruno DELIQUE.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

35-4. ENERGIES RENOUVELABLES

Il est proposé que le forfait d'exploitation de 25 € par kilowatt crête appliqué dans le cadre d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture, gérée par le syndicat soit porté à 25.25 € soit une augmentation de 1 %.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er avril prochain.

35-5. MOBILITE BAS CARBONE – TARIFICATION ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES 2021

- **L'actualisation pour 2021 des conditions administratives, techniques et financières** de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » sera proposée au Comité Syndical.

Cette actualisation porte essentiellement sur la modification de la tarification Mobisdec et l'Intégration des dispositions relatives au règlement général sur la protection des données RGPD dans les CGU. Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe 11 de la note de présentation jointe à leur convocation) et sera proposée au Comité Syndical.

- **Tarification IRVE**

Dans un souci de tendre vers un équilibre progressif des dépenses et recettes liées à l'exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE), il sera proposé au Comité Syndical de procéder à l'augmentation de la tarification applicable aux recharges Mobisdec.

Cette augmentation permet de couvrir les dépenses liées à la fourniture d'énergie uniquement par les recettes générées par les recharges des utilisateurs électro mobiles.

	Tarification 2020 (cts€/min)	Tarification 2021 (cts€/min)	Augmentation (cts€/min)	
Recharge d'une puissance	< ou = à 4 kVa	1	1,3	+ 0,3
	> à 4 Kva et ≤ à 8 kVa	2	2,6	+ 0,6
	> à 8 kVa et ≤ à 15 kVa	4	5,2	+ 1,2
	> à 15 kVa et ≤ à 30 kVa	6	7,8	+ 1,8
	> à 30 kVa et ≤ à 55 kVa	20	26	+ 6
	> à 55kVa	30	45	+ 15
Majoration pour immobilisation du service (recharge terminée et véhicule encore branché)	10	10	-	

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1^{er} avril prochain.

36. FINANCEMENTS DE LA PART A CHARGE DES COLLECTIVITES PAR RECOURS AU FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de Concours	Solde
18AME0118	ROSEL	RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FERRAGE - ST LOUET	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	168 492,59	87 418,48	87 418,48	
18AME0192	MERVILLE- FRANCEVILLE- PLAGE	AVENUE DE LA DIVETTE ET DE LA HOGUE BUCHARD		114 273,14	57 136,57	57 136,57	
19EXT0179	MONT D'AUNAY	BT EPURATION 027-22 - EXTENSION BT SDIS 60kVA	EXTENSION DE RESEAUX	13 555,00	6 777,50	6 777,50	
19SIL0001	LA CHAPELLE- YVON	MISE EN PLACE D'UN FEUX RECOMPENSE DEVANT LA MAIRE	SIGNALISATION LUMINEUSE	21 267,58	14 913,31	14 913,31	
20EPI0071	ORBEC	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE	ECLAIRAGE PUBLIC	20 076,08	16 060,86	15 057,06	1 003,80
20EPI0513	CORMELLES- LE-ROYAL	RESTRUCTURATION DE RESEAU		9 515,90	7 612,72	7 136,93	475,80
20EPI0758	LA RIVIERE- SAINT- SAUVEUR	RENOUVELLEMENT DU FOYER 12.013		396,33	297,25	297,25	
20EPI0760	OUISTREHAM	COMPLEMENT D'ECLAIRAGE SUR COMPLEXE SPORTIF		5 480,67	5 480,67	4 110,50	1 370,17
20EPI0908	MONT D'AUNAY	REMPLACEMENT DE FOYERS HORS SERVICE		1 485,20	1 113,90	1 113,90	
20EPI0940	ÉTERVILLE	RENOUVELLEMENT DE MATERIELS		34 340,28	17 170,13	17 170,13	
20EPI0943	ANISY	RENOUVELLEMENT FOYERS 04- 002 ET 04-013 HORS SERVICE		977,20	635,18	635,18	
20EPI0969	MEZIDON VALLEE D'AUGE	REMPLACEMENT DE FOYERS HORS SERVICE		3 236,88	2 427,66	2 427,66	
21EPI0003	ANISY	POSE PROTECTION MECANIQUE 05-004 SUITE SINISTRE		215,44	140,04	140,04	
21EPI0021	HERMANVILLE- SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE CHEMIN ECOLE		8 797,54	6 598,16	6 598,16	
21EPI0023	CORMELLES- LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE PROJECTEURS VETUSTES		11 941,99	9 553,59	8 956,49	597,10
21EPI0024	CORMELLES- LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE PROJECTEURS VETUSTES		8 453,22	6 762,58	6 339,92	422,67

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette nouvelle liste à l'approbation du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Jean LEPAULMIER propose aux élus du Bureau Syndical de faire un retour des échanges intervenus entre la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » et Monsieur Jean-Luc VÉRET, Maire de Ver-sur-Mer et représentant au Comité Syndical.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le contenu de l'intervention de Monsieur le maire à l'occasion du Débats d'Orientations Budgétaires du Comité Syndical du 18 février, portait au principal sur le doublement du nombre de foyers dans le cadre des effacements coordonnés des réseaux. Selon Monsieur Jean-Luc VÉRET, ce doublement est contraire aux objectifs de la COP 21 relatifs à la diminution des consommations d'énergie et engendre une augmentation du forfait annuel supporté par la commune.

Pour en échanger, il avait été proposé que le Maire de Ver-sur-Mer soit reçu par les membres de commission « Eclairage public et signalisation lumineuse ». Cet échange a permis de confronter les points de vue et au Syndicat d'expliquer qu'en application de la Norme NF EN 13201 portant notamment sur l'uniformité de l'éclairage, l'inter distance entre mâts est ramenée en moyenne à 30 m, soit la moitié de l'inter distance généralement constatée dans le cadre d'un effacement des réseaux.

Par ailleurs, Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que le SDEC ÉNERGIE intervient dans le cadre d'un transfert de compétence pour lequel sont associés des conditions techniques administratives et financières qui précisent, notamment, les règles techniques de calcul des ouvrages.

Monsieur Jean-Luc VÉRET propose de dégager la responsabilité du Syndicat en la matière en attestant par écrit son souhait de ne pas doubler le nombre de foyers et donc de déroger expressément à la Norme NF EN 13201.

Cette proposition ne peut être acceptée car, en particulier, le Syndicat est attentif à apporter un même service auprès de l'ensemble de ses 524 membres et ne peut faire du cas par cas ou du sur mesure pour satisfaire telle ou telle commune.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que le transfert de cette compétence est à la carte et que si un membre n'accepte pas les règles générales, les statuts prévoient des modalités souples de reprise de la compétence.

Monsieur Jean-Luc VÉRET dit avoir été interpellé par la population et par des communes voisines. La commission lui a donc proposé d'organiser une réunion publique ou l'intervention du SDEC ÉNERGIE à l'occasion d'un prochain Conseil municipal ; proposition à laquelle il va réfléchir.

Le syndicat n'échappe pas à la réflexion générale sur l'éclairage et ses nuisances. Monsieur Bruno DELIQUE attire l'attention des élus sur la gestion des dérogations pouvant devenir ingérables. La garantie d'expertise du syndicat risquant, par ailleurs, d'être mise à mal.

Madame la Présidente propose à la commission de continuer à mener des travaux sur le sujet.

En l'absence d'observations, Madame la Présidente lève la séance à 12h10.

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Jean LEPAULMIER

Annexe : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 7 MAI 2021
Compte-rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 05/03/2021 au 22/04/2021

Numéro de compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Date du mandat	Montant HT
6218	Rémunération personnel extérieur	Stagiaire	15/04/2021	313,95
6331	Versement de transport	URSSAF	15/03/2021	1 972,98
			15/03/2021	1 072,55
			15/04/2021	2 966,28
6332	Cotisation au FNAL	URSSAF	15/03/2021	561,96
			15/03/2021	199,43
			15/04/2021	741,58
6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	15/03/2021	686,63
			15/03/2021	455,44
			15/04/2021	1 112,36
		URSSAF	15/03/2021	940,54
			15/04/2021	1 334,88
64111	Rémunération principale des agents titulaires	CNRACL	15/03/2021	8 973,16
			15/03/2021	3 761,20
			15/04/2021	12 718,45
		PREFON	15/03/2021	114,00
			15/04/2021	123,50
		RAFP	15/03/2021	237,50
			15/03/2021	647,14
		SALAIRES	15/03/2021	494,43
			15/04/2021	1 139,66
		SIE	15/03/2021	51 046,52
			15/03/2021	17 531,94
			15/04/2021	71 400,85
		TICKETS	15/03/2021	9 463,02
			15/03/2021	1 587,63
			15/04/2021	9 634,81
		URSSAF	15/03/2021	1 714,27
			15/03/2021	860,81
			15/04/2021	2 935,84
URSSAF	15/03/2021	13 633,89		
	15/03/2021	4 086,20		
	15/04/2021	16 032,76		
64112	Supplément familial des agents titulaires	SALAIRES	15/03/2021	2 417,22
			15/03/2021	969,90
			15/04/2021	3 364,44
64118	Indemnités des agents titulaires	SALAIRES	15/03/2021	52 988,47
			15/03/2021	13 993,61
			15/04/2021	49 242,52
64131	Rémunération principale des agents contractuels	IRCANTEC	15/03/2021	768,04
			15/03/2021	519,18
			15/04/2021	1 095,47

Numéro de compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Date du mandat	Montant HT
64131	Rémunération principale des agents contractuels	SALAIRES	15/03/2021	9 857,47
			15/03/2021	7 409,89
			15/04/2021	16 811,30
		SIE	15/03/2021	1 110,05
			15/03/2021	325,91
			15/04/2021	1 270,65
		TICKETS	15/03/2021	422,03
			15/03/2021	237,29
			15/04/2021	715,30
		URSSAF	15/03/2021	3 909,05
			15/03/2021	2 015,56
			15/04/2021	5 406,92
64138	Indemnités personnel non titulaire	SALAIRES	15/03/2021	7 583,36
			15/03/2021	3 395,53
			15/04/2021	8 366,99
6451	Cotisation à l'URSSAF	URSSAF	15/03/2021	17 156,87
			15/03/2021	11 621,08
			15/04/2021	27 740,01
6453	Cotisation aux caisses de retraite	ATIACL	15/03/2021	356,62
			15/03/2021	99,56
			15/04/2021	455,88
		CNRACL	15/03/2021	25 766,49
			15/03/2021	9 396,30
			15/04/2021	35 139,62
		IRCANTEC	15/03/2021	1 294,38
			15/03/2021	758,34
			15/04/2021	1 722,63
		RAFP	15/03/2021	817,71
			15/03/2021	323,86
			15/04/2021	1 139,66
6454	Cotisation aux ASSEDIC	URSSAF	15/03/2021	721,16
			15/03/2021	799,75
			15/04/2021	1 363,48
6458	Cotisation autres organismes sociaux	CNAS COTISATION	15/04/2021	13 684,60
6478	Autres charges diverses sociales	SALAIRES	15/03/2021	1 128,60
			15/03/2021	372,57
			15/04/2021	1 495,77
TOTAL DES DEPENSES DU PERSONNEL				588 477,23

BUREAU SYNDICAL DU 7 MAI 2021
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 05/03/2021 au 22/04/2021

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Numéro de comptes	Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la Dépense	Date du mandat	Service	N° Mandat	Montant HT
1641	Emprunt pour étalements	CAISSE D'EPARGNE	ANNUITE 17/03/2021 DU PRET A14099K41	22/03/2021	Finances	748	15 371,00
			ANNUITE 25/03/21 DU PRET A14100CS9	31/03/2021	Finances	803	8 359,58
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/03/21 DU PRET 00171129203	22/03/2021	Finances	746	11 789,70
16441	Emprunt assorti de ligne de trésorerie	CAISSE D'EPARGNE	ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-013	31/03/2021	Finances	801	9 250,27
			ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-014	31/03/2021	Finances	800	11 424,11
			ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-015	31/03/2021	Finances	799	9 234,36
			ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-016	31/03/2021	Finances	802	5 972,59
			ANNUITE 29/03/21 DU PRET A141705D13	31/03/2021	Finances	806	9 317,65
			ANNUITE 29/03/21 DU PRET A141705D14	31/03/2021	Finances	805	9 167,13
			ANNUITE 12/04/21 DU PRET A141705D10	19/04/2021	Finances	1000	7 435,16
			ANNUITE 12/04/21 DU PRET A141705D9	19/04/2021	Finances	1001	12 859,94
2051	Logiciels informatiques	BERGER LEVRAULT	ACQUISITION EXPLOITATION	19/04/2021	Informatique	988	8 397,00
21318	Autres batiments publics	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	SITUATION 4 VALDALLIERE CHAUFFERIE BOIS	17/03/2021	Energies	704	6 195,03
		ENGIE ENERGIE SERVICES	CONSTRUCTION CHAUFFERIE BOIS	15/04/2021	Energies	940	21 017,60
2315	Investissement sur les réseaux	ENEDIS14	LES AUTHIEUX SUR CALONNE - EGLISE	23/03/2021	Réseaux Electricité	50528	5 985,27
		EPSYS SAS	VALSEME EPSYS	18/03/2021	Réseaux Electricité	50510	12 919,13
		LCV DEVELOPPEMENT	CROISSANVILLE LES CHENES	10/03/2021	Réseaux Electricité	50484	31 248,56
		OMEXOM DISTRIBUTION	ROSEL CHEMIN FERRAGE	18/03/2021	Réseaux Electricité	50513	12 260,34
			PERIERS SUR LE DAN - REMPLACEMENT DU POSTE MAIRIE	22/03/2021	Réseaux Electricité	50518	30 044,95
			ST MARTIN DE BLAGNY - BT POTERIE	23/03/2021	Réseaux Electricité	50520	24 334,27
			ST VAAST SUR SEULLES - GRANDE ROUTE	23/03/2021	Réseaux Electricité	50519	21 597,69
			ESQUAY NOTRE DAME - BT CHATEAU D'EAU	15/04/2021	Réseaux Electricité	50607	9 856,20
			BARBERY - CREATION PRCS GUERANDE	16/04/2021	Réseaux Electricité	50621	25 815,03
		ORMAZABAL	ÉPANEY - REMPLACEMENT H61 MONTS ERAINES	10/03/2021	Réseaux Electricité	50483	6 123,57
		REMALELEC	TILLY-SUR-SEULLES - REMPLACEMENT RC ZA 6	08/04/2021	Réseaux Electricité	50579	5 500,00
			AUTHIE - BT MALAUDIERE 030-10	16/04/2021	Réseaux Electricité	50610	5 500,00
			BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - CREATION PAC 4UF	16/04/2021	Réseaux Electricité	50609	5 500,00
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	GENNEVILLE - CREATION PRCS CHEMIN 100 KV	23/03/2021	Réseaux Electricité	50522	19 672,81
			MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - BT VAUX	23/03/2021	Réseaux Electricité	50526	5 707,41
			VALAMBRAY - BT BGDE CONTEVILLE	23/03/2021	Réseaux Electricité	50523	7 801,68
			SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIER	08/04/2021	Réseaux Electricité	50588	14 978,75
			BONNEVILLE-LA-LOUVET - BT 4 ROUTES	16/04/2021	Réseaux Electricité	50617	14 555,08
			BONNEVILLE-SUR-TOUQUES - BT COUCHY	16/04/2021	Réseaux Electricité	50613	8 203,35
			GENNEVILLE - CREATION PRCS CHEMIN 100 KV	16/04/2021	Réseaux Electricité	50619	6 146,86
			LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE - CREATION D'UN PRCS	16/04/2021	Réseaux Electricité	50620	10 924,62
			VALORBIQUET - BT ST ROCH	16/04/2021	Réseaux Electricité	50614	22 476,00
			SORAPEL	ÉPANEY - REMPLACEMENT H61 MONTS	12/03/2021	Réseaux Electricité	50492
		BARBERY - NOUVEAU RELAIS TELEPHONIQUE		17/03/2021	Réseaux Electricité	50504	9 353,49
		BONNOEIL - BT ROUGE COUDRAY		17/03/2021	Réseaux Electricité	50500	15 297,59
		LAIZE CLINCHAMPS - BT CALVAIRE		17/03/2021	Réseaux Electricité	50506	11 727,89
		FRESNEY LE PUCEUX - BT HAMELET		01/04/2021	Réseaux Electricité	50558	5 763,03
		SAINTE HONORINE DU FAY - BT CALVAIRE		06/04/2021	Réseaux Electricité	50574	5 377,63

2315	Investissement sur les réseaux	SORAPEL	CLINCHAMPS SUR ORNE - BT CALVAIRE	08/04/2021	Réseaux Electricité	50584	6 560,40
			LAIZE CLINCHAMPS - BT CALVAIRE	08/04/2021	Réseaux Electricité	50583	6 069,97
			PIERREFITTE EN CINGLAIS - BT BOURG	08/04/2021	Réseaux Electricité	50582	6 474,12
			PIERREPONT - BT BOURG	12/04/2021	Réseaux Electricité	50596	5 564,49
		SOULEUVRE EN BOCAGE	SOULEUVRE EN BOCAGE - DTMO	26/03/2021	Réseaux Electricité	768	14 224,55
		SPIE	LA VESPIERE-FRIARDEL - MUTATION H61	10/03/2021	Réseaux Electricité	50487	26 948,95
			LE MESNIL-SIMON - BT CROIX BLANC	12/03/2021	Réseaux Electricité	50495	8 938,65
			SAINT-PIERRE-EN-AUGE - MUTATION H61	12/03/2021	Réseaux Electricité	50496	11 064,52
			BAVENT - BT MARAIS 046-21	18/03/2021	Réseaux Electricité	50509	33 608,56
			LIVAROT-PAYS-D'AUGE - CREATION POSTE	08/04/2021	Réseaux Electricité	50592	31 220,71
			SAINT-JOUIN - CREATION PRCS	08/04/2021	Réseaux Electricité	50593	22 710,07
		STURNO	AURSEULLES - ANCTOVILLE - BT 3 CHEMINEES	12/03/2021	Réseaux Electricité	50490	10 792,01
			AURSEULLES - ANCTOVILLE - REMPLACEMENT H61	12/03/2021	Réseaux Electricité	50489	27 334,83
		TEIM	ANSIERES-EN-BESSIN - EXTENSION DE RESEAUX	08/03/2021	Réseaux Electricité	50470	20 368,69
			JUAYE MONDAYE - EXTENSION DE RESEAUX	18/03/2021	Réseaux Electricité	50511	14 328,61
			BLAY - RESORPTION FILS NUS	22/03/2021	Réseaux Electricité	50517	8 303,46
			ISIGNY SUR MER - RESORPTION FILS NUS	22/03/2021	Réseaux Electricité	50516	14 435,38
			TILLY SUR SEULLES - EXTENSION DE RESEAUX	26/03/2021	Réseaux Electricité	50531	12 572,85
			LONGVILLERS - EXTENSION DE RESEAUX	01/04/2021	Réseaux Electricité	50560	5 022,82
			SAINT AUBIN DES BOIS - RESORPTION FILS NUS	06/04/2021	Réseaux Electricité	50573	24 139,75
			JUAYE MONDAYE - RESORPTION FILS NUS	16/04/2021	Réseaux Electricité	50611	21 039,46
			VALDALLIERE - MUTATION H61	16/04/2021	Réseaux Electricité	50612	28 680,91
		TRANSFIX	GENNEVILLE - CREATION PRCS	17/03/2021	Réseaux Electricité	50503	5 864,00
		EIFFAGE	DOUVRES LA DELIVRANDE - FROIDE RUE ET ROUTE DE BENY	10/03/2021	Effacement	50476	17 342,80
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	01/04/2021	Effacement	50563	17 813,20
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	01/04/2021	Effacement	50569	6 728,40
			STE MARGUERITE D'ELLE - EFFACEMENT RESEAUX	01/04/2021	Effacement	50566	5 974,05
		OMEXOM DISTRIBUTION	DOUVRES LA DELIVRANDE - FROIDE RUE ET ROUTE DE BENY	10/03/2021	Effacement	50475	33 488,67
			DOUVRES LA DELIVRANDE - FROIDE RUE ET ROUTE DE BENY	10/03/2021	Effacement	50477	18 080,73
			DOUVRES LA DELIVRANDE - FROIDE RUE ET ROUTE DE BENY	10/03/2021	Effacement	613	22 189,59
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	01/04/2021	Effacement	50564	17 566,43
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	01/04/2021	Effacement	50568	18 293,18
			STE MARGUERITE D'ELLE - EFFACEMENT RESEAUX - RUE OCTAVE LEMENUEL	01/04/2021	Effacement	50565	6 293,52
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	02/04/2021	Effacement	814	29 489,07
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	02/04/2021	Effacement	817	8 835,33
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - AVENUE DE LA DIVETTE	16/03/2021	Effacement	675	8 884,62
			MERVILLE FRANCEVILLE - AVENUE DE LA DIVETTE	16/03/2021	Effacement	50498	35 728,30
			VILLERVILLE - RD513	12/04/2021	Effacement	50598	35 708,36
			VILLERVILLE - RD514	12/04/2021	Effacement	50599	20 235,91
			VILLERVILLE - RD515	15/04/2021	Effacement	957	25 437,52
			MERVILLE FRANCEVILLE - AVENUE DE LA DIVETTE	20/04/2021	Effacement	1012	6 052,91
		SORAPEL	LA HOGUETTE RD 69 - RUE DU TROCHET	10/03/2021	Effacement	50480	24 796,49
			FONTENAY LE MARMION EFFACEMENT RESEAUX - RD 41	12/04/2021	Effacement	50600	23 586,85
		SPIE	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RUES GAMBIER	19/03/2021	Effacement	50514	15 624,06
			FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	12/03/2021	Effacement	50493	5 283,23
			FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	12/03/2021	Effacement	50494	6 598,53
		STURNO	ELLON - MOULIN D'HEVILLE	18/03/2021	Effacement	50508	23 817,37
			ELLON - MOULIN D'HEVILLE	18/03/2021	Effacement	50508	10 741,49
		TEIM	TRACY SUR MER - EXTENSION DES RESEAUX	02/04/2021	Effacement	819	21 153,05

2317	Investissement sur les réseaux transférés	CITELUM	AMFREVILLE - RENOUELEMENT DE 6 PROJECTEURS	20/04/2021	Eclairage Public	1010	5 565,99
			GONNEVILLE EN AUGÉ - EXTENSION DE 2 LAMPADAIRES	20/04/2021	Eclairage Public	1011	5 824,96
		DEPAGNE	ACQUISITION D'ARMOIRES	09/04/2021	Eclairage Public	855	10 030,54
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	05/03/2021	Eclairage Public	609	5 879,76
			MEZIDON VALLEE D'AUGE - DEPOSE DE 14 CROSSES ET POSE FOYERS LED	19/03/2021	Eclairage Public	733	7 267,01
			BAYEUX - RENOUELEMENT MATERIEL	25/03/2021	Eclairage Public	758	9 182,77
			VAUCELLES - ECLAIRAGE CARREFOUR RD 613	25/03/2021	Eclairage Public	757	15 967,21
			SAINT AUBIN SUR MER - RENOUELEMENT MATERIEL	16/04/2021	Eclairage Public	969	7 498,60
			SOLIERS - RENOUELEMENT DE LA MISE EN VALEUR EGLISE	16/04/2021	Eclairage Public	980	14 721,29
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	ARGENCES - RENOUELEMENT DE MATERIELS	17/03/2021	Eclairage Public	708	13 618,99
			GLOS - MISE EN PLACE DE LAMPADAIRES	17/03/2021	Eclairage Public	709	11 050,15
			ORBEC - ECLAIRAGE SUR TERRAIN D'ENTRAINEMENT	17/03/2021	Eclairage Public	707	38 209,93
			LA VESPIERE-FRIARDEL - MISE EN LACE DE LAMPADAIRES	16/04/2021	Eclairage Public	964	15 510,28
		SATO	CARPIQUET - PASSAGE PIETON ROUTE DE CAUMONT	10/03/2021	Eclairage Public	614	6 816,58
			LANGRUNE SUR MER - GIRATOIRE RD 7	25/03/2021	Eclairage Public	755	37 367,02
			SOLIERS - EXTENSION EP	26/03/2021	Eclairage Public	770	13 998,53
			LANGRUNE SUR MER - MAIRIE	16/04/2021	Eclairage Public	965	12 986,09
		SOULEUVRE EN BOCAGE	SOULEUVRE EN BOCAGE - ECLAIRAGE PUBLIC	17/03/2021	Eclairage Public	676	9 377,65
		TEIM	VIRE-NORMANDIE - EXTENSION DU PARKING	12/03/2021	Eclairage Public	650	11 323,34
			SAINT COME DE FRESNE - EXTENSION EP	26/03/2021	Eclairage Public	772	9 383,78
			SAINT-MARTIN-DE-MIEUX - RENOUELEMENT MATERIEL	02/04/2021	Eclairage Public	810	8 102,33
			CLECY - MISE EN CONFORMITE	09/04/2021	Eclairage Public	857	17 025,92
		CONIMAST INTERNATIONAL	BLONVILLE-SUR-MER - TRAVAUX DE MAINTENANCE	06/04/2021	Effacement	839	7 863,87
		FONTES DE PARIS	ACHAT DE LUMINAIRES	16/03/2021	Effacement	672	5 990,73
		OMEXOM DISTRIBUTION	DOUVRES LA DELIVRANDE - FROIDE RUE ET ROUTE DE BENY	10/03/2021	Effacement	612	21 957,87
			LONGUEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX BOURG	16/04/2021	Effacement	981	39 764,12
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - AVENUE DE LA DIVETTE	16/03/2021	Effacement	675	7 381,56
			BLONVILLE-SUR-MER - RD118A	19/03/2021	Effacement	742	27 798,63
			VILLERVILLE - RD513 - RUE EDOUARD DANTAN	12/04/2021	Effacement	861	27 867,16
			MERVILLE FRANCEVILLE RD 514 - ROUTE DE CABOURG	20/04/2021	Effacement	1013	7 587,00
		SORAPEL	LA HOGUETTE RD 69 - RUE DU TROCHET	10/03/2021	Effacement	616	8 855,80
			FONTENAY LE MARMION - EFFACEMENT RESEAUX RD 41	12/04/2021	Effacement	50600	11 020,70
		SPIE	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RUES GAMBIER	19/03/2021	Effacement	736	9 446,91
STURNO	LA FERRIERE HARANG BOURG EGLISE	01/04/2021	Effacement	50567	28 860,86		
238	Avances forfaitaires	OMEXOM DISTRIBUTION	AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	788	20 000,00
			AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	789	10 000,00
			AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	790	30 000,00
		SORAPEL	AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	792	10 000,00
			AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	793	25 000,00
		STURNO	AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	783	15 000,00
			AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	784	20 000,00
			AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	785	25 000,00
			AVANCES FORFAITAIRES 2021	30/03/2021	Effacement	786	40 000,00
		4581620	Travaux Sous Mandats Télécom 2020	OMEXOM DISTRIBUTION	LONGUEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX BOURG	16/04/2021	Effacement
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A ET RD25			19/03/2021	Effacement	742	17 081,45
	MERVILLE FRANCEVILLE RD 514 - ROUTE DE CABOURG			20/04/2021	Effacement	1013	8 876,31
STURNO	LA FERRIERE HARANG - BOURG EGLISE			01/04/2021	Effacement	50567	22 917,04
	LA FERRIERE HARANG - BOURG EGLISE			01/04/2021	Effacement	50567	9 896,83
TOTAL DES DELEGATIONS DE DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT							2 112 300,16

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Numéro de	Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la Dépense	Date du mandat	Service	N° Mandat	Montant HT
60612	Electricité compétence éclairage public	ENGIE	ABONNEMENT ET CONSOMMATION	18/03/2021	Eclairage Public	727	15 985,07
			ABONNEMENT ET CONSOMMATION	06/04/2021	Eclairage Public	825	17 503,28
6156	Maintenance éclairage public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	MOULINS EN BESSIN - MAINTENANCE	25/03/2021	Eclairage Public	766	7 943,18
			MAINTENANCE EP - LOT 1	06/04/2021	Eclairage Public	836	28 443,00
			MAINTENANCE EP - LOT 2	06/04/2021	Eclairage Public	837	30 049,89
			MAINTENANCE EP - LOT 4	06/04/2021	Eclairage Public	838	25 692,06
			PETITES REPARATIONS - LOT 1 - SEMESTRE 1 - 2021	16/04/2021	Eclairage Public	975	6 446,46
		TEIM	MAINTENANCE EP / SL - LOT 3 - JANVIER 2021	25/03/2021	Eclairage Public	756	17 407,22
		MAINTENANCE EP / SL - LOT 3 - FEVRIER 2021	06/04/2021	Eclairage Public	832	19 435,66	
6161	ASSURANCE MULTIRIQUE	MMA PREVEL	COTISAION ANNUELLE 2021	06/04/2021	Achats	822	16 702,63
6226	Honoraires	COGEDIACN	AUDIT SITUATION FINANCIERE CONCESSION GAZ	06/04/2021	Concession	828	16 940,00
6228	Divers	SELARL GB2A	ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PROJET STRATEGIQUE	17/03/2021	Direction Générale	695	8 400,00
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAU	11/03/2021	Eclairage Public	621	33 694,95
			LOCALISATION RESEAU METALLIQUE	07/04/2021	Eclairage Public	844	37 426,08
				07/04/2021	Eclairage Public	844	27 303,74
6531	Indemnités des élus	SALAIRES	INDEMNITES - MARS 2021	15/03/2021	Structures	657	6 148,44
			INDEMNITES - AVRIL 2021	15/04/2021	Structures	942	6 148,44
6574	Subv. association / pers. de droit privé	SOLIHA	SUBVENTION 2021	06/04/2021	Concession	831	15 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	CAISSE D'EPARGNE	ANNUITE 31/03/21 DU PRET A141401D2	08/04/2021	Finances	847	12 484,81
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/03/2021 DU PRET 00164754503	22/03/2021	Finances	743	6 472,64
			ANNUITE 15/03/21 DU PRET 00171129197	22/03/2021	Finances	745	9 278,70
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	SOULEUVRE EN BOCAGE	SOULEUVRE EN BOCAGE - BT BRUYERE	01/04/2021	Finances	807	8 033,34
TOTAL DES DELEGATIONS DE DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							372 939,59

TOTAL DES DELEGATIONS DE DEPENSES COMPRISES ENTRE 5 000 € ET 40 000 €	2 485 239,75
--	---------------------

BUREAU SYNDICAL DU 7 MAI 2021
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 05/03/2021 au 22/04/2021

SECTION D'INVESTISSEMENT							
Numéro de compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la dépense	Date du mandat	Services	N° Mandat	Montant HT
1641	Emprunt pour étalements	CAISSE D'EPARGNE	ANNUITE 31/03/2021 DU PRET A141401D3	08/04/2021	Finances	846	3 736,79
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/03/21 DU PRET 00164754782	22/03/2021	Finances	744	3 247,55
2041482	Subvention communes aux travaux	GAEC DU SAULE BLANC	BIEVILLE BEUVILLE - PRODUCTION PHOTOVOLT	24/03/2021	Réseaux	753	2 900,19
2051	Logiciels informatiques	CIAT SA	DEVELOPPEMENT LOGICIEL TRAVAUX	17/03/2021	Informatique	703	3 430,00
		NEXT DECISION	DEVELOPPEMENT LOGICIEL SIAD	11/03/2021	Informatique	644	3 250,00
			PRESTATION DE SERVICE - FEVRIER 2021	17/03/2021	Informatique	702	650,00
		OXYAD SOFTWARE	PARAMETRAGE LOGICIEL	11/03/2021	Informatique	647	2 725,00
BERGER LEVRAULT	INTERVENTION DU 30 MARS 2021	19/04/2021	Informatique	997	1 650,00		
21318	Autres batiments publics	ENGIE ENERGIE SERVICES	VALDALLIERE CONSTRUCTION CHAUFFERIE BOIS	15/04/2021	Energies	939	3 781,68
2183	Achat matériel informatique et de bureau	FIDUCIAL	FOURNITURES DE BUREAU	17/03/2021	Informatique	680	340,60
		IBC DIALOGUE	INTERVENTION DU 04/02/2021 POUR LEXMARK T652 SN	11/03/2021	Informatique	641	407,00
		ICM INFORMATIQUE	CAMERA COMPACT FULL HD	29/03/2021	Informatique	778	164,83
2315	Investissement sur les réseaux	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	SAINT-MARTIN-DE-BLANGY - BT	23/03/2021	Raccordement	50521	1 173,00
		ENEDIS14	BARBERY - RENFORCEMENT RESEAUX	10/03/2021	Raccordement	50485	3 239,60
			GENNEVILLE - RUE DU LAVOIR	17/03/2021	Raccordement	50502	1 914,06
			HERMIVAL LES VAUX - LE MOULIN CLIPIN	23/03/2021	Raccordement	50527	1 502,00
		QUALICONSULT EXPLOITATION	CONTROLE TECHNIQUE DES RESEAUX NEUFS	18/03/2021	Raccordement	50507	42,00
			CONTROLE TECHNIQUE DES RESEAUX NEUFS	18/03/2021	Raccordement	50507	252,00
			CONTROLE TECHNIQUE DES RESEAUX NEUFS	18/03/2021	Raccordement	50507	294,00
			CONTROLE TECHNIQUE DES RESEAUX NEUFS	18/03/2021	Raccordement	50507	210,00
		REMATELEC	DAMBLAINVILLE - MUTATION H61 AERO CLUB 5	29/03/2021	Raccordement	50532	3 775,00
			LA VESPIERE-FRIARDEL - MUTATION H61	29/03/2021	Raccordement	50534	3 673,95
			SAINT-PIERRE-EN-AUGE - MUTATION H61	29/03/2021	Raccordement	50533	3 673,95
			BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - CREATION PAC 4UF	08/04/2021	Raccordement	50590	4 555,00
			LE BREVEDENT - MUTATION H61 HAROTS 50KVA	08/04/2021	Raccordement	50580	3 775,00
			SAINT-PIERRE-CANIVET - MUTATION H61 CESN	08/04/2021	Raccordement	50581	3 775,00
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT FEVRIER 2021	10/03/2021	Raccordement	50486	557,39
			GENNEVILLE - MUTATION H61	17/03/2021	Raccordement	50499	4 741,35
			MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - BT VAUX	23/03/2021	Raccordement	50524	870,99
			MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - BT VAUX	23/03/2021	Raccordement	50525	893,73
			SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIER	08/04/2021	Raccordement	50589	2 011,90
			SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIER	08/04/2021	Raccordement	50587	2 450,07
			VISITES RACCORDEMENT RESEAUX	08/04/2021	Raccordement	50578	1 268,07
			BONNEVILLE-LA-LOUVET - BT 4 ROUTES	16/04/2021	Raccordement	50618	731,49
			BONNEVILLE-SUR-TOUQUES - BT COUCHY	16/04/2021	Raccordement	50615	814,24
			VALORBIQUET - BT ST ROCH	16/04/2021	Raccordement	50616	717,65
		SELAR D&ASSOCIES	REALISATION ACTES NOTARIES	08/03/2021	Raccordement	50468	7 015,12
		SORAPEL	POTIGNY - BT CARRIERES	10/03/2021	Raccordement	50482	1 143,60
			BARBERY - NOUVEAU RELAIS TELEPHONIE	17/03/2021	Raccordement	50505	626,09
			BONNOEIL - BT ROUGE COUDRAY	17/03/2021	Raccordement	50501	627,94
			FRENEY LE PUCEUX - BT HAMELET	01/04/2021	Raccordement	50559	2 953,66
			ETUDES DE FAISABILITES RACCORDEMENT	07/04/2021	Raccordement	50576	626,66
			CLINCHAMPS SUR ORNE - BT CALVAIRE	08/04/2021	Raccordement	50585	237,88
			SAINT SYLVAIN - BT BOUT QUESNAY	08/04/2021	Raccordement	50586	2 423,72
		TEIM	VISITES DE FAISABILITE FEVRIER 2021	09/03/2021	Raccordement	50474	939,15
			JUAYE MONDAYE - EXTENSION	18/03/2021	Raccordement	50512	1 827,96
			ELLON - EXTENSION	25/03/2021	Raccordement	50530	1 119,78

2315	Investissement sur les réseaux	TEIM	ELLON - LOTISSEMENT PRIVE	25/03/2021	Raccordement	50529	4 532,22
			LONGVILLERS	01/04/2021	Raccordement	50561	766,80
			VALDALLIERE - EXTENSION	06/04/2021	Raccordement	50571	828,15
			VISITES DE RACCORDEMENT MARS 2021	07/04/2021	Raccordement	50577	940,04
			MAISONS	12/04/2021	Raccordement	50595	288,04
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	10/03/2021	Effacement	50478	890,78
		ENEDIS14	BREVILLE LES MONTS - ROUTE DE BENEAUVILLE	10/03/2021	Effacement	50479	1 502,00
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	DOUVRES LA DELIVRANDE - FROIDE RUE	10/03/2021	Effacement	613	1 889,46
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	02/04/2021	Effacement	814	4 914,90
			COSESSEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX	02/04/2021	Effacement	817	265,73
		QUALICONSULT EXPLOITATION	CONTROLE TECHNIQUE DES RESEAUX NEUFS	18/03/2021	Effacement	50507	168,00
		REIMATELEC	FONTENAY-LE-MARMION - D41	09/04/2021	Effacement	50594	4 481,52
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - AVENUE DE LA DIVETTE	16/03/2021	Effacement	675	3 221,14
			VILLERVILLE - RD513 - RUES EDOUARD DANTAN	12/04/2021	Effacement	860	2 950,25
		SORAPEL	FONTENAY LE MARMION - EFFACEMENT RESEAUX	12/04/2021	Effacement	50600	3 205,03
		SPIE	FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	12/03/2021	Effacement	656	3 074,37
		STURNO	ELLON - MOULIN D'HEVILLE	18/03/2021	Effacement	50508	3 708,34
2317	Investissement sur les réseaux transférés	CITELUM	FACTURES GROUPEES - FEVRIER 2021	05/03/2021	Effacement	606	4 641,07
			FACTURES GROUPEES - MARS 2021	09/04/2021	Effacement	858	15 586,72
		COMATELEC	MEZIDON CANON	16/03/2021	Effacement	674	716,43
			ACHAT LUMINAIRES	26/03/2021	Effacement	771	976,63
			ACHAT LUMINAIRES	02/04/2021	Effacement	808	279,03
			ACHAT LUMINAIRES	02/04/2021	Effacement	808	2 911,81
		CONIMAST INTERNATIONAL	ACHAT LUMINAIRES	06/04/2021	Effacement	839	482,96
			ACHAT LUMINAIRES	06/04/2021	Effacement	839	298,24
		DEKRA INDUSTRIAL	VAUCELLES VERIFICATION - INSTALLATION EP	16/03/2021	Effacement	669	73,29
			MESLAY - EXTENSION 3 LAMPADAIRES	25/03/2021	Effacement	760	99,46
			ROULLOURS - PARKING SALLE DES FETES ET MAIRIE	25/03/2021	Effacement	759	99,46
		DEPAGNE	ACQUISITION D'ARMOIRES	09/04/2021	Effacement	855	2 150,09
			ACQUISITION D'ARMOIRES	09/04/2021	Effacement	856	3 238,97
			ACQUISITION D'ARMOIRES	16/04/2021	Effacement	986	693,72
		ENEDIS14	OSMANVILLE - RUE DE L'EGLISE	19/03/2021	Effacement	735	1 041,00
			SOULEUVRE EN BOCAGE - RUE DES ECOLES	19/03/2021	Effacement	734	1 041,00
			MAISONCELLES-PELVEY -LE HAMEAU BLIN	25/03/2021	Effacement	761	1 041,00
			FALAISE	02/04/2021	Effacement	813	1 029,00
			FLEURY SUR ORNE - RUE FRANCOIS MITTERRAND	20/04/2021	Effacement	1006	1 029,00
			MESLAY - LA COTE DE MESLAY	20/04/2021	Effacement	1007	1 041,00
			ST SYLVAIN - INEO NORMANDIE	05/03/2021	Effacement	605	183,18
		ENGIE	POTIGNY - RENOUELEMENT FOYER 04-37	12/03/2021	Effacement	652	487,22
			ST GERMAIN LE VASSON - RENOUELEMENT FOYER 03-01	12/03/2021	Effacement	651	516,90
			BARBERY RENOUELEMENT CABLE	16/03/2021	Effacement	671	240,15
			CAUVICOURT - RENOUELEMENT BOITIER	16/03/2021	Effacement	670	287,33
			FONTAINE LE PIN - REPOSE FOYER 03-26	17/03/2021	Effacement	710	531,51
			MORTEAUX COULIBOEUF - RENOUELEMENT CABLE AERIEN	25/03/2021	Effacement	762	334,83
			JORT - EXTENSION LAMPADAIRE DOUBLE CROSSE	02/04/2021	Effacement	812	1 383,93
			ST SYLVAIN - RENOUELEMENT SUPPORT 02-80	02/04/2021	Effacement	811	442,69
			BOULON - DETECTEUR DE PRESENCE FOYER 98-02	09/04/2021	Effacement	853	287,53
			CAUVICOURT - RENOUELEMENT FOYER 02-06	09/04/2021	Effacement	854	983,20
			SAINT SYLVAIN - RENOUELEMENT FOYER 08-08	09/04/2021	Effacement	859	451,77
			BRETTEVILLE SUR LAIZE - RENOUELEMENT MAT 03-04	15/04/2021	Effacement	959	386,47
			BRETTEVILLE SUR LAIZE - RENOUELEMENT MATS 09-07/12	15/04/2021	Effacement	962	2 193,21
			POTIGNY - MISE EN PLACE D'UN PMV	15/04/2021	Effacement	958	3 950,27
			POTIGNY - RENOUELEMENT FOYER 02-12	15/04/2021	Effacement	960	160,10
			POTIGNY - RENOUELEMENT MAT 05-37	15/04/2021	Effacement	961	424,46
BARBERY - RENOUELEMENT FOYER 01-47	16/04/2021		Effacement	971	612,70		

2317	Investissement sur les réseaux transférés	ENGIE	GOUVIX - RENOUELEMENT MAT / FOYER 02-24	16/04/2021	Effacement	974	371,93		
			JORT - RENOUELEMENT FOYER 02-22	16/04/2021	Effacement	970	501,62		
			MOULINES - RENOUELEMENT FOYER 01-47 EN LED	16/04/2021	Effacement	973	107,21		
			ST SYLVAIN - RENOUELEMENT DU MAT 03-16	16/04/2021	Effacement	972	789,10		
			TREVIERES - AMENAGEMENT PLACE DU MARCHÉ	16/04/2021	Effacement	984	4 696,86		
		FONTES DE PARIS	RENOUELEMENT LUMINAIRES	16/03/2021	Effacement	672	4 708,58		
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES - EXTENSION RESEAUX	05/03/2021	Effacement	609	5 284,67		
			DIALAN-SUR-CHAINE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	05/03/2021	Effacement	607	1 805,36		
			GRENTHEVILLE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	05/03/2021	Effacement	608	6 599,71		
			HOTOT-LES-BAGUES - RENOUELEMENT DE MATERIELS	08/04/2021	Effacement	848	10 642,84		
			BOURGUEBUS - REMPLACEMENT DE FOYERS	08/04/2021	Effacement	851	10 193,90		
			EVRECY - REMPLACEMENT DE FOYERS	08/04/2021	Effacement	849	11 742,13		
			SAINT-DENIS-DE-MAILLOC - RENOUELEMENT DE MATERIELS	08/04/2021	Effacement	850	8 473,04		
			OSMANVILLE - AMENAGEMENT PARKING	09/04/2021	Effacement	852	4 796,89		
			VERSON - RENOUELEMENT DE MATERIEL	15/04/2021	Effacement	963	10 195,66		
			SAINTE CROIX SUR MER - ARMOIRE 2	16/04/2021	Effacement	967	1 045,83		
			SOLIERES - RENOUELEMENT DE LA MISE EN VALEUR EGLISE	16/04/2021	Effacement	980	2 784,96		
			RESEAUX ENVIRONNEMENT	ROTS - EXTENSION ECLAIRAGE	12/03/2021	Effacement	653	3 985,63	
		COURTONNE-LA-MEURDRAC - DEPLACEMENT DE LAMPADAIRES		15/04/2021	Effacement	954	1 499,34		
		LE PIN - MISE N PLACE D'UN RDAR PEDAGOGIQUE		15/04/2021	Effacement	955	1 817,57		
		MÉZIDON VALLÉE D'AUGE		15/04/2021	Effacement	956	1 253,25		
		SAINT-PIERRE-EN-AUGE		16/04/2021	Effacement	979	4 727,20		
		SATO	DOUVRES LA DELIVRANDE - GIRATOIRE RD 7	16/03/2021	Effacement	668	3 485,13		
			FONTAINE ETOUPEFOUR - DEPLACEMENT MATERIEL	02/04/2021	Effacement	809	965,55		
			ISIGNY SUR MER - LAMPADAIRE 04-027	16/04/2021	Effacement	966	711,35		
		SORAPEL	SAINTE HONORINE DU FAY - BT CALVAIRE	15/04/2021	Effacement	941	2 966,08		
		SPIE CITY NETWORKS	LE MESNIL-SIMON - BT CROIX BLANC	12/03/2021	Effacement	50491	726,79		
		TEIM	TRAVAUX DE PETITES REPARATIONS	05/03/2021	Effacement	610	1 152,29		
			CLECY - MISE EN CONFORMITE	09/04/2021	Effacement	857	7 597,63		
			CLECY - MISE EN CONFORMITE	09/04/2021	Effacement	857	2 006,89		
			SOULEUVRE-EN-BOCAGE - RENOUELEMENT DE MATERIELS	12/04/2021	Effacement	862	4 816,58		
		CONIMAST INTERNATIONAL	OUISTREHAM - RENOUELEMENT DE MATERIELS	06/04/2021	Effacement	839	11 456,28		
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE - VERIFICATION INSTALLATION EP	10/03/2021	Effacement	611	124,56		
			FORMIGNY LA BATAILLE - ECRAMMEVILLE MAIRIE BOURG	17/03/2021	Effacement	711	72,66		
			FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE ET DE PARIS	19/03/2021	Effacement	741	72,66		
			SAINTE MARGUERITE D'ELLE - POSTE FOTELAIE	19/03/2021	Effacement	738	72,66		
			SECQUEVILLE EN BESSIN - RD 126 RUE DE LA DIME	19/03/2021	Effacement	740	72,66		
			SECQUEVILLE EN BESSIN - ROTS CHEMIN DE LA THUE	19/03/2021	Effacement	739	98,61		
		DEPAGNE	BAYEUX - RENOUELEMENT DE FOYERS	09/04/2021	Effacement	855	4 146,63		
		EIFPAGE	LONGUEVILLE - EFFACEMENT RESEAUX - BOURG MAIRIE	16/04/2021	Effacement	982	1 560,47		
		FONTES DE PARIS	CAMBREMER - RENOUELEMENT DE MATERIELS	16/03/2021	Effacement	672	998,46		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	STE MARGUERITE D'ELLE - EFFACEMENT RESEAUX RUE OCTAVE LEMENUEL	02/04/2021	Effacement	815	2 138,08		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - AVENUE DE LA DIVETTE	20/04/2021	Effacement	1012	3 690,77		
		SPIE CITY NETWORKS	FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	12/03/2021	Effacement	655	4 835,42		
		TEIM	TRACY SUR MER - EXTENSION RESEAUX	02/04/2021	Effacement	818	746,37		
		4581617	Travaux Sous Mandats Télécom 2017	SPIE	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - RUE GAMBIER	20/04/2021	Effacement	1005	2 107,43
		4581620	Travaux Sous Mandats Télécom 2020	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	STE MARGUERITE D'ELLE - EFFACEMENT RESEAUX RUE OCTAVE LEMENUEL	02/04/2021	Effacement	816	667,28
RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLONVILLE-SUR-MER - RD118A			19/03/2021	Effacement	742	3 358,73		
MERVILLE FRANCEVILLE RD 514 - ROUTE DE CABOURG	20/04/2021			Effacement	1013	2 492,83			
SORAPEL	LA HOGUETTE RD 69 - RUE DU TROCHET	10/03/2021	Effacement	615	4 211,50				
4581820	Travaux sous mandat éclairage 2020	CONIMAST INTERNATIONAL	ACHAT LUMINAIRES/FOYERS/MATS	06/04/2021	Effacement	839	5 319,98		
		FONTES DE PARIS	RENOUELEMENT DE LUMINAIRES	16/03/2021	Effacement	672	2 673,95		
TOTAL DES DELEGATIONS DE DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT							356 060,30		

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
Numéro de compte	Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la dépense	Date du mandat	Services	N° Mandat	Montant HT	
60612	Electricité compétence Eclairage Public	IZIVIA	RECHARGES FLOTTE - FEVRIER 2021	17/03/2021	Mobilité	682	174,84	
			RECHARGES FLOTTE - MARS 2021	19/04/2021	Mobilité	991	139,47	
		TOTAL DIRECT ENERGIE	STATION HYDROGENE DE CAEN - FEVRIER ET MARS 2021	17/03/2021	Mobilité	706	78,00	
			ELECTRICITE CHAUFFERIE DE LA CRETE - FEVRIER ET MARS 2021	11/03/2021	Energies	639	353,72	
			BATIMENT DU SDEC ENERGIE - FEVRIER 2021	18/03/2021	Energies	729	1 762,78	
			STATION HYDROGENE DE PONT L'EVEQUE- FEVRIER ET MARS 2021	07/04/2021	Energies	843	47,57	
			BATIMENT DU SDEC ENERGIE - MARS 2021	19/04/2021	Energies	994	1 650,57	
		ENGIE	FACTURES GROUPEES - CONSOMMATION ENERGIE	11/03/2021	EP/SL	620	9 265,93	
TOTAL DIRECT ENERGIE	FACTURES GROUPEES - CONSOMMATION ENERGIE	19/04/2021	EP/SL	999	104,77			
60622	Carburants	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS - FEVRIER 2021	11/03/2021	Logistique	625	819,03	
			CARBURANTS - MARS 2021	07/04/2021	Logistique	845	840,40	
60632	Fourniture petits équipements	AMAZON BUSINESS EU SARL	ACHAT SOURIS ERGONOMIQUE	17/03/2021	Communication	678	73,12	
		FRANCE DAE SAS	REPLACEMENT ELECTRODES PEDIATRIQUES	17/03/2021	DRH	698	99,00	
		LYRECO	PRESENTOIR ET VITRINE AFFICHAGE	14/04/2021	DRH	871	245,14	
6064	Fournitures administratives	ATELIERS PROTEGES DES YVELYNES	FOURNITURES DE BUREAU	06/04/2021	Logistique	820	350,00	
		G CAT	FOURNITURES DE BUREAU	29/03/2021	Logistique	781	263,60	
		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	FOURNITURES DE BUREAU	17/03/2021	Logistique	679	120,84	
6068	Produits ménagers	FLAVIEN	COMMANDE PRODUITS MENAGERS	29/03/2021	Logistique	782	188,60	
		PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	50 BOITES DE MASQUES	14/04/2021	Logistique	872	339,90	
			50 GEL HYDROALCOOLIQUE	14/04/2021	Logistique	873	118,96	
		PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	FOURNITURE GEL HYDROALCOOLIQUE	11/03/2021	Logistique	628	72,72	
6132	Location de salles	CCI CAEN	LOCATION DE SALLE LE 18/02/2021 CCI CAEN NORMANDIE	22/03/2021	Assemblées	751	1 598,00	
6135	Location matériel	DIAC LOCATION	LOCATION DE BATTERIES - MARS 2021	11/03/2021	Logistique	642	416,59	
			LOCATION DE BATTERIES - AVRIL 2021	14/04/2021	Logistique	875	416,59	
		ELIS	BONBONNES D'EAU - AVRIL 2021	14/04/2021	Logistique	865	161,58	
		EURL FORTIER FLEURS	ABONNEMENT FLEURS TRIMESTRE 1-2021	14/04/2021	Logistique	879	181,82	
615221	Entretien, Réparations Bâtiment	CHUBB FRANCE - AGENCE DE ROUEN	MAINTENANCE ALARME INTRUSION	14/04/2021	Logistique	877	298,50	
61551	Entretien et réparation véhicules	LEROUX BROCHARD SAS	ENTRETIEN TOYOTA YARIS EL 682 HY	14/04/2021	Logistique	866	340,81	
			REPARATION CREVAISON PNEU_TOYOTA YARIS	14/04/2021	Logistique	868	13,04	
			TRAVAUX D'ENTRETIEN PEUGEOT 206	14/04/2021	Logistique	869	802,91	
			VIDANGE TOYOTA YARIS EB 333 WE	14/04/2021	Logistique	867	140,92	
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	ZOE EC-321-GE : REMPLACEMENT 2 PNEUS	11/03/2021	Logistique	624	133,84	
		TOTAL MARKETING FRANCE	NETTOYAGE VEHICULES - FEVRIER 2021	11/03/2021	Logistique	625	82,33	
			NETTOYAGE VEHICULES - MARS 2021	07/04/2021	Logistique	845	36,75	
		61558	Entretien et réparations sur autre bien mobilier	DISTRIMESURE	ETALONNAGE APPAREIL ENREGISTREURS	16/04/2021	Raccordement	50622
61561	Maintenance éclairage public	EKSAE	INTERVENTION DU 05/01/2021	06/04/2021	DRH	826	990,00	
		ENGIE SOLUTIONS	MAINTENANCE RESEAU DE CHALEUR	19/04/2021	Energies	1002	1 910,00	
		CITELUM	CC TERRE D'AUGE - PRISE EN CHARGE DES INSTALLATIONS	12/03/2021	EP/SL	654	473,35	
			LIAISONS EQUIPOTENTIELLES	25/03/2021	EP/SL	767	3 627,34	
			BLONVILLE SUR MER - DEPLACEMENT D'UN SUPPORT FEUX	20/04/2021	EP/SL	1008	55,80	
			DOZULE - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU HARAS	20/04/2021	EP/SL	1009	362,33	
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	LIAISONS EQUIPOTENTIELLES LOT 1 SEMESTRE 2020	25/03/2021	EP/SL	764	1 604,09	
			LIAISONS EQUIPOTENTIELLES LOT 2 SEMESTRE 2020	25/03/2021	EP/SL	763	2 422,62	
			LIAISONS EQUIPOTENTIELLES LOT 4 SEMESTRE 2020	25/03/2021	EP/SL	765	2 906,05	
			MAINTENANCE SL - LOT 2 GAGNERAUD CONSTRUCTION	06/04/2021	EP/SL	834	226,95	
			MAINTENANCE SL - LOT 1 GAGNERAUD CONSTRUCTION	06/04/2021	EP/SL	833	3 502,07	
			MAINTENANCE SL - LOT 4 GAGNERAUD CONSTRUCTION	06/04/2021	EP/SL	835	1 171,94	
			PETITES REPARATIONS 2021 - LOT 2 SEMESTRE 1 - 2021	16/04/2021	EP/SL	976	4 949,79	
			PETITES REPARATIONS 2021 - LOT 4 SEMESTRE 1 - 2021	16/04/2021	EP/SL	977	3 676,01	
		SAINTE CROIX SUR MER - ARMOIRE 02	16/04/2021	EP/SL	968	1 536,17		
		Maintenance éclairage public	SOGELINK	PLATEFORME DT	20/04/2021	EP/SL	1004	76,23
			TEIM	MAINTENANCE EP / SL - LOT 3 - JANVIER 2021	25/03/2021	EP/SL	756	201,52
				MAINTENANCE EP / SL - LOT 3 - FEVRIER 2021	06/04/2021	EP/SL	832	217,14
LIAISONS EQUIPOTENTIELLES	16/04/2021			EP/SL	985	1 918,82		

61563	Maintenance des locaux et informatique	1 SPATIAL EX GEOMAP IMAGIS	MAINTENANCE GEOMAP IMAGIS 2021	19/04/2021	Informatique	995	1 404,97
		AXIANS	CONTRAT DE MAINTENANCE - TRIMESTRE 2-2021	06/04/2021	Informatique	829	259,61
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBE NOIRE - FEVRIER 2021	11/03/2021	Informatique	629	135,00
		CIAT SA	MAINTENANCE ANNUELLE	14/04/2021	Informatique	895	2 260,00
		EPICES ENERGIE	ABONNEMENT PLATEFORME "EPICES" 2021	19/04/2021	Informatique	990	82,19
		GRUPE SIRAP SAS	MAINTENANCE SIRAP	14/04/2021	Informatique	896	3 978,41
		OXYAD SOFTWARE	MAINTENANCE ANNUELLE	11/03/2021	Informatique	648	1 548,00
			MAINTENANCE PONCTUELLE	11/03/2021	Informatique	649	1 394,00
		JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTES - FEVRIER 2021	14/04/2021	Logistique	885	98,00
		JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTES - MARS 2021	14/04/2021	Logistique	893	98,00
		KODEN	PHOTOCOPIEURS OLIVETTI MF 654	31/03/2021	Logistique	797	2 785,36
		MASSELIN TERTIARE	MAINTENANCE INTRUSION 2021	29/03/2021	Logistique	773	470,08
		OMB VASSARD	COPIE NB ET COULEUR - PHOTOCOPIEUR	29/03/2021	Logistique	775	360,80
		THYSSENKRUPP	MAINTENANCE ASCENSSEUR - TRIMESTRE 1-2021	29/03/2021	Logistique	774	185,75
6161	Assurances	GROUPAMA CENTRE MANCHE	AO-DOMMAGES BIENS Contrat DAB - Période 2021	29/03/2021	Logistique	776	3 352,81
		MMA PREVEL	RC DECENNALE CONSTRUCTION PERIODE DU 01/01/2021 AU 01/01/2026	06/04/2021	Logistique	830	4 176,00
6182	Documentation générale et technique	EDITIONS DALLOZ	ABONNEMENT ANNUEL	19/04/2021	Communication	989	2 257,00
		LE BOUCHER SAS	PLANS EVACUATION ET INTERVENTION	14/04/2021	DRH	886	990,00
		EUROP ENERGIE	ABONNEMENT EUROP ENERGIE	14/04/2021	Energies	863	495,00
6184	Formation	FNCCR	FORMATION MASSIFICATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LES BATIMENTS PUBLICS	19/04/2021	DRH	996	500,00
6218	Rémunération personnel extérieur	STAGIAIRE	GRATIFICATION DE STAGE - MARS 2021	06/04/2021	DRH	842	313,95
			GRATIFICATION DE STAGE - AVRIL 2021	20/04/2021	DRH	1003	313,95
6226	Honoraires	SELARL GB2A	CONSULTATION SEM WEST ENERGIE	17/03/2021	Communication	696	4 320,00
			CONSULTATION CREATION SEM ENR	17/03/2021	Direction Générale	705	2 880,00
6228	Divers	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	DIALOGUE 78 : MISE SOUS PLI ET	22/03/2021	Communication	750	554,93
		SAS OUEST GRAPHIQUE	PLAQUE AVEC GRAVURE - CHAUFFERIE VALDALL	29/03/2021	Energies	780	60,33
		TOPOVIDEO EURL	MISE AJOUR DE LA VIDEO DISPOSITIF SOLEIL 14	11/03/2021	Energies	622	1 325,00
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAU	11/03/2021	EP/SL	621	5 409,09
LOCALISATION DE RESEAU	07/04/2021		EP/SL	844	1 876,59		
6231	Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS DE MARCHÉ : COORDINATION SPS DE PROTECTION DE LA SANTE	17/03/2021	Logistique	701	720,00
			AVIS MARCHÉ : PMV 2021 VARIABLES POSES SUR DES MATS	29/03/2021	Logistique	777	720,00
			AVIS MARCHÉ : AUDIT ENERGETIQUE	06/04/2021	Logistique	827	90,00
			FOURNITURE DE CONTROLERS ET NOEUDS COMMUNICANTS	14/04/2021	Logistique	888	270,00
			TRAVAUX RACCORDEMENT 2022	14/04/2021	Logistique	894	900,00
6232	Fêtes et cérémonies	AU NATUR ELLE ELODIE PILASTRE	FLEURISSEMENT	14/04/2021	Direction Générale	874	72,73
		EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT - JANVIER 2021	17/03/2021	Direction Générale	697	72,73
			FLEURISSEMENT - FEVRIER 2021	22/03/2021	Direction Générale	749	72,73
6251	Déplacements du personnel	AGENT	REMBOURSEMENT DE FRAIS - FEVRIER ET MARS 2021	31/03/2021	DRH	795	15,70
		BIP AND GO	PEAGES - FEVRIER 2021	11/03/2021	Logistique	635	384,25
			PEAGES - MARS 2021	14/04/2021	Logistique	880	87,00
		TOTAL MARKETING FRANCE	PEAGES	07/04/2021	Logistique	845	44,67
6257	Réceptions	DELICECOOK	2 PLATEAUX REPAS	11/03/2021	Direction Générale	633	47,47
			4 PLATEAUX REPAS	11/03/2021	Direction Générale	634	79,67
			2 PLATEAUX REPAS	11/03/2021	Direction Générale	630	47,47
			2 PLATEAUX REPAS	11/03/2021	Direction Générale	632	112,70
			2 PLATEAUX REPAS	14/04/2021	Direction Générale	882	47,47
			4 PLATEAUX REPAS	14/04/2021	Direction Générale	884	79,67
			5 PLATEAUX REPAS	19/04/2021	Direction Générale	993	47,47
			6 PLATEAUX REPAS	14/04/2021	Energies	883	111,87
			5 PLATEAUX REPAS	11/03/2021	Assemblées	631	111,87
			6 PLATEAUX REPAS	19/04/2021	Assemblées	992	111,87

6261	Frais d'affranchissement	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	DIALOGUE 78 : AFFRANCHISSEMENT	22/03/2021	Communication	750	1 947,37	
		LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT - FEVRIER 2021	11/03/2021	Logistique	645	2 022,46	
			CONTRAT POST REPONSE - FEVRIER 2021	11/03/2021	Logistique	646	30,00	
			AFFRANCHISSEMENT - MARS 2021	14/04/2021	Logistique	881	2 363,13	
			CONTRAT POST REPONSE - MARS 2021	14/04/2021	Logistique	889	30,00	
QUADIENT FRANCE SA	CARTOUCHE ET ETIQUETTES MACHINE A AFFRANCHIR	17/03/2021	Logistique	700	296,06			
6262	Frais de télécommunications	ALLNET SARL	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE	11/03/2021	Informatique	636	735,00	
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT LIEN FIRE - MARS 2021	14/04/2021	Informatique	878	135,00	
		BOUYGUES TELECOM	ABONNEMENT	22/03/2021	Informatique	752	14,00	
		ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT	11/03/2021	Informatique	637	4 810,54	
		SFR	ABONNEMENT MARS 2021	11/03/2021	Informatique	623	34,00	
6281	Cotisations organismes	FNCCR	COTISATION - ECLAIRAGE PUBLIC	17/03/2021	Direction Générale	684	4 165,00	
			COTISATION - NUMERIQUE	17/03/2021	Direction Générale	694	4 165,00	
			COTISATION - TRANSITION ENERGETIQUE	17/03/2021	Direction Générale	683	4 165,00	
		AFE PARIS	ADHESIONS AFE 2021	31/03/2021	DRH	798	1 340,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX - FEVRIER 2021	11/03/2021	Logistique	627	2 366,42	
			NETTOYAGE DES LOCAUX - JANVIER 2021	11/03/2021	Logistique	626	2 366,42	
			NETTOYAGE DES LOCAUX - MARS 2021	14/04/2021	Logistique	870	2 366,42	
6531	Indemnités des élus	IRCANTEC	COTISATION - MARS 2021	15/03/2021	Assemblées	666	236,55	
		IRCANTEC	COTISATION - AVRIL 2022	15/04/2021	Assemblées	952	236,55	
		SIE	PAS	15/03/2021	Assemblées	664	182,89	
		SIE	PAS	15/04/2021	Assemblées	950	182,89	
		URSSAF	COTISATION - MARS 2021	15/03/2021	Assemblées	659	705,62	
		URSSAF	COTISATION - AVRIL 2022	15/04/2021	Assemblées	945	705,62	
6532	Missions et déplacements des élus	ELUS	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT	15/04/2021	Assemblées	906	1 723,88	
6533	Cotisations de retraite des élus	IRCANTEC	COTISATION - MARS 2021	15/03/2021	Assemblées	666	371,75	
		IRCANTEC	COTISATION - AVRIL 2021	15/04/2021	Assemblées	952	371,75	
65738	Subvention aux organismes publics	BIOMASSE NORMANDIE	CONSEIL AUX PARTICULIERS ET TPE SOLEIL14	31/03/2021	Energies	796	4 500,00	
		CA LISIEUX NORMANDIE	AIDE FINANCIERE POUR ACHAT DE VEHICULE ELECTRIQUE	25/03/2021	Energies	754	2 000,00	
		LANDELLES ET COUIGNY	AIDE FINANCIERE POUR AUDIT ENERGETIQUE	14/04/2021	Energies	864	1 036,00	
65888	Charges diverses de gestion courantes	SIE	DGFIP	15/03/2021	DRH	664	0,50	
66111	Intérêts financiers	CAISSE D'EPARGNE	ANNUITE 17/03/2021 DU PRET A14099K41	22/03/2021	Finances	748	4 528,03	
			ANNUITE 17/03/21 DU PRET A14099K42	22/03/2021	Finances	747	3 992,05	
			ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-013	31/03/2021	Finances	801	94,35	
			ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-014	31/03/2021	Finances	800	238,86	
			ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-015	31/03/2021	Finances	799	844,99	
			ANNUITE 24/03/21 DU PRET A141504B-016	31/03/2021	Finances	802	803,36	
			ANNUITE 25/03/21 DU PRET A14100CS8	31/03/2021	Finances	804	3 880,19	
			ANNUITE 25/03/21 DU PRET A14100CS9	31/03/2021	Finances	803	2 293,13	
			ANNUITE 29/03/21 DU PRET A141705D13	31/03/2021	Finances	806	339,99	
			ANNUITE 29/03/21 DU PRET A141705D14	31/03/2021	Finances	805	1 185,07	
			ANNUITE 31/03/2021 DU PRET A141401D3	08/04/2021	Finances	846	1 877,10	
			ANNUITE 12/04/21 DU PRET A141705D10	19/04/2021	Finances	1000	218,47	
			ANNUITE 12/04/21 DU PRET A141705D9	19/04/2021	Finances	1001	1 603,87	
			CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/03/21 DU PRET 00164754782	22/03/2021	Finances	744	1 189,03
				ANNUITE 15/03/21 DU PRET 00171129203	22/03/2021	Finances	746	3 901,64
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	SOWEE	ANNULATION TITRE 1111/2020	06/04/2021	Finances	840	1 373,95	
			ANNULATION TITRE 2570/2020	06/04/2021	Finances	841	1 843,16	
TOTAL DES DELEGATIONS DE DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							180 296,08	

TOTAL DES DELEGATIONS DE DEPENSES INFERIEURES A 5 000 €

536 356,38



TABLEAU DES EFFECTIFS
Bureau Syndical du 7 mai 2021

Situation au 01/06/2021

GRADES OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS CT	EFFECTIFS ETP*
Directeur général des services	A	1	1	1	1,0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	1,8
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	6	6	6,0
Rédacteur	B	2	2	2	1,7
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	6	6	6	5,6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	3	3,0
Attaché	A	3	3	3	3,0
Attaché principal	A	3	3	3	3,0
Agent de maîtrise ou adjoint technique	C	1	0	1	0,0
Technicien	B	7	5	7	5,0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	3	3	3	2,8
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8	8	8	7,8
Ingénieur	A	8	8	8	8,0
Ingénieur principal	A	5	5	5	5,0
Ingénieur en chef	A	3	3	3	3,0
TOTAL GENERAL		61	58	61	56,7

23/04/2021



A l'attention de Madame GOURNEY-LECONTE,
Présidente du SDEC ÉNERGIE

Objet : Information sur une situation de conflit d'intérêts dans le cadre des marchés publics

Madame la Présidente,

Je vous informe par la présente que je me trouve dans le cadre du dossier suivant en situation de risque de conflit d'intérêts :

Objet de la consultation / du marché	Observations éventuelles

Le cas échéant, je ne serai pas en mesure de participer à la procédure concernant ce marché.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Fait à Caen, le

Signature



Déclaration de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts*

Cette déclaration est un outil qui participe au respect de la transparence dans la gestion des fonds publics et qui conforte directement la qualité des processus de gestion du SDEC ÉNERGIE. Elle ne peut constituer en aucune façon une forme de discrimination ou de stigmatisation. C'est la raison pour laquelle cette déclaration qui n'est pas imposée en tant que telle par la réglementation, se fait sur l'honneur.

Je, soussigné

.....

Fonction et direction (ou entreprise) :

.....

Atteste sur l'honneur :

- m'engager à respecter la confidentialité des offres et des débats de la commission d'appel d'offres (CAO), des jurys de concours et des commissions de délégation de service public (CDSP). Ces commissions ne sont pas publiques. Seuls les membres autorisés, à voix délibérative ou consultative, peuvent y assister.
- n'avoir a priori aucun conflit d'intérêts, de quelque nature que ce soit, qui pourrait compromettre mon impartialité ou mon indépendance dans le cadre des procédures de marché public.
- m'engager à informer spontanément le SDEC ÉNERGIE de toute situation de conflit d'intérêts potentiel, de tout changement de situation susceptible de créer une incompatibilité, durable ou ponctuelle, avec mes attributions en matière de marchés publics,
- A me déporter de la séance (pour les élus) ou de la gestion et de l'analyse (pour les agents et les maîtres d'œuvre) des dossiers qui pourraient me mettre en situation de conflits d'intérêts.

Signature

*Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

« Toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». (art. 2 de la Loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique).

Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux, amicaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs.

L'intérêt peut être direct (une autre activité professionnelle) ou indirect (l'activité professionnelle du conjoint), privé (la détention d'actions d'une entreprise) ou public (un autre mandat électif, matériel (une rémunération) ou moral (une activité bénévole ou une fonction honorifique).

L'interférence peut être matérielle (une activité professionnelle spécialisée dans un certain secteur), géographique (les intérêts détenus dans une commune) ou temporelle (des intérêts passés). L'interférence est suffisamment forte pour soulever des doutes raisonnables quant à la capacité du responsable public pour exercer ses fonctions en toute objectivité (*Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique*).

Durée de conservation : 5 ans

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 22 AVRIL 2021

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE		PETITIONNAIRE
BEUVRON-EN-AUGE <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône de télécommunication mobile ORANGE, 12 kVA	ORANGE UPR OUEST	Extension basse tension	230	Barème	20 343,00 €	6 102,90 €	8 137,20 €	14 240,10 €	0,00 €	6 102,90 €	-
FONTAINE-HENRY <i>Etude à lancer</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un futur siège d'exploitation agricole (36kVA TRI renseignée)	DERAINE Daniel	Extension basse tension + renforcement BT	285	Barème	24 743,00 €	7 422,90 €	9 897,20 €	17 320,10 €	0,00 €	7 422,90 €	6 789,35 €
MAY-SUR-ORNE	B	Hors champ d'urbanisme	Aide financière pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit d'un nouveau hangar agricole (stockage céréales).	LEBRUN Jérôme	Enedis : extension BT	230	Enedis	23 815,00 €	7 144,50 €		7 144,50 €	0,00 €	7 144,50 €	-
MEZIDON VALLEE D'AUGE CROISSANVILLE	C	Hors champ d'urbanisme	Aide financière pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit d'un nouveau hangar agricole destiné à du stockage	MARIE Sébastien	Enedis : extension BT	40	Enedis	7 821,32 €	2 346,40 €		2 346,40 €	0,00 €	2 346,40 €	-
STE-CROIX-SUR-MER	C	Hors champ d'urbanisme	Aide financière pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit d'un hangar existant dédié à du stockage agricole	LEMENAGER Guillaume	Enedis : extension BT	115	Enedis	14 482,93 €	4 344,88 €		4 344,88 €	0,00 €	4 344,88 €	-

OUVRAGE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL														
COMMUNE	CAT COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC		PETITIONNAIRE
ST REMY <i>Attente accord commune</i>	C	Permis d'aménager	Alimentation et desserte intérieure en électricité d'un futur lotissement communal nommé "LA CANEE", 1ère de 22 lots sur un total présenté de 48 lots en trois tranches	Commune	Extension BT + desserte intérieure + renforcement BT	245	Réel	44 273,37 €	17 709,35 €	17 709,35 €	35 418,70 €	8 854,67 €	0,00 €	21 458,03 €
TOTAUX						1145		135 478,62 €	45 070,92 €	35 743,75 €	80 814,67 €	8 854,67 €	27 361,58 €	28 247,38 €



COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 22 AVRIL 2021

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT	OBSERVATIONS
						EXTENSION						
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE		
AMAYE-SUR-SEULLES	AMAYE-SUR-SEULLES	C	Alimentation en énergie électrique d'une maison d'habitation 12kVA	52	6 103,00 €	1 220,60 €	2 441,20 €	3 661,80 €	2 441,20 €	0,00 €	0,00 €	
AURSEULLES	ANCTOVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé)	126	12 023,00 €	2 404,60 €	4 809,20 €	7 213,80 €	0,00 €	4 809,20 €	0,00 €	
BANVILLE	BANVILLE	C	Alimentation en énergie électrique et desserte intérieure d'un lotissement privé composé de 7 lots (66kVA)	133	19 041,23 €	2 539,71 €	7 616,49 €	10 156,20 €	0,00 €	8 885,03 €	8 088,85 €	
CLARBEC	CLARBEC	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé nommé "Le Rableau", constitué de 6 lots , 57 kVA MONO foisonnés RESEAU D'AMENEE BT + RENFORCEMENT HTA	30	2 689,88 €	1 075,95 €	1 075,95 €	2 151,90 €	537,98 €	0,00 €	22 242,23 €	
CLARBEC	CLARBEC	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé nommé "Le Rableau", constitué de 6 lots , 57 kVA MONO foisonnés DESSERTE INTERIEURE BT	125	11 166,14 €	0,00 €	4 466,46 €	4 466,46 €	0,00 €	6 699,68 €	0,00 €	
CORDEY	CORDEY	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	68	7 383,00 €	1 476,60 €	2 953,20 €	4 429,80 €	2 953,20 €	0,00 €	0,00 €	
LE FOURNET	LE FOURNET	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	65	7 143,00 €	1 428,60 €	2 857,20 €	4 285,80 €	0,00 €	2 857,20 €	10 500,00 €	
FOURNEVILLE	FOURNEVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	55	6 343,00 €	1 268,60 €	2 537,20 €	3 805,80 €	2 537,20 €	0,00 €	0,00 €	
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	LES MOUTIERS-HUBERT	C	Transformation d'un ancien pressoir en habitation 12kVA	50	5 943,00 €	1 188,60 €	2 377,20 €	3 565,80 €	2 377,20 €	0,00 €	0,00 €	
NOUES DE SIENNE	COURSON	C	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant	40	5 143,00 €	1 028,60 €	2 057,20 €	3 085,80 €	0,00 €	2 057,20 €	0,00 €	
ST-JULIEN-SUR-CALONNE	ST-JULIEN-SUR-CALONNE	C	Viabilisation de 4 lots 4x12kVA	85	12 136,92 €	3 317,16 €	4 854,77 €	8 171,92 €	0,00 €	3 965,00 €	0,00 €	
VALAMBRAY	AIRAN	C	Alimentation en énergie électrique d'une maison d'habitation 12kVA	85	8 743,00 €	1 748,60 €	3 497,20 €	5 245,80 €	3 497,20 €	0,00 €	0,00 €	
VARAVILLE	VARAVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une parcelle pour des caravanes	65	7 143,00 €	1 428,60 €	2 857,20 €	4 285,80 €	2 857,20 €	0,00 €	0,00 €	

979	111 001,17	20 126,22	44 400,47	64 526,69	17 201,18	29 273,31	40 831,08
-----	------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------



Convention de soutien à une Famille en difficulté

Entre :

Le **Syndicat Départemental d'Energies du Calvados** représenté par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du Bureau Syndical en date du 13 octobre 2020 ci-après désigné : le SDEC ENERGIE,
Ci-après désigné « le SDEC ENERGIE »

Et :

Le **Centre Communal d'Action Sociale**, de la commune d'ORBEC, représenté par son Président Monsieur Etienne COOL, dûment habilité à cet effet, désigné ci-après C.C.A.S,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le **SDEC ENERGIE** a décidé de compléter son soutien aux familles en difficulté en réservant une enveloppe financière pour les familles en difficulté alimentées en gaz en réseau et dont la précarité est signalée directement par la commune ou son C.C.A.S.

1- Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de fixer le mécanisme d'attribution d'une aide exceptionnelle versée par le **SDEC ENERGIE** au C.C.A.S pour participer au règlement d'impayés de factures de gaz en réseau d'une famille en difficulté.

L'aide attribuée, en fonction de la situation de précarité de la famille, est versée au C.C.A.S et doit servir exclusivement au règlement des impayés de factures de gaz en réseau.

2 – Décision d'octroi de l'aide exceptionnelle :

Sur sollicitation du C.C.A.S, à l'aide du **formulaire de demande d'aide**, le **SDEC ENERGIE** a étudié l'attribution d'une aide exceptionnelle pour le règlement des impayés de factures de gaz en réseau.

Après examen de la fiche « demande d'aide aux familles en difficulté » concernant Madame XXX, domiciliée XXX, le **SDEC ENERGIE** a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de **200€**.

3- Modalités de versement :

Le versement de l'aide se fera après réception par le **SDEC ENERGIE**, de la présente convention dûment signée par le représentant du CCAS **accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB)**.

Les sommes dues seront versées par mandat administratif.

La présente convention, exécutoire et pour valoir ce que de droit après signature des deux parties en deux exemplaires.

Fait à Caen, le X mai 2021

La Présidente du SDEC ENERGIE

Le Président du C.C.A.S. de la
commune d'ORBEC

Catherine GOURNEY-LECONTE

Etienne COOL



Convention de soutien à une Famille en difficulté

2

Entre :

Le **Syndicat Départemental d'Energies du Calvados** représenté par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du Bureau Syndical en date du 13 octobre 2020 ci-après désigné : le SDEC ENERGIE,
Ci-après désigné « le SDEC ENERGIE »

Et :

Le **Centre Communal d'Action Sociale**, de la commune d'ORBEC, représenté par son Président Monsieur Etienne COOL, dûment habilité à cet effet, désigné ci-après C.C.A.S,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Le **SDEC ENERGIE** a décidé de compléter son soutien aux familles en difficulté en réservant une enveloppe financière pour les familles en difficulté alimentées en gaz en réseau et dont la précarité est signalée directement par la commune ou son C.C.A.S.

1- Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de fixer le mécanisme d'attribution d'une aide exceptionnelle versée par le **SDEC ENERGIE** au C.C.A.S pour participer au règlement d'impayés de factures de gaz en réseau d'une famille en difficulté.

L'aide attribuée, en fonction de la situation de précarité de la famille, est versée au C.C.A.S et doit servir exclusivement au règlement des impayés de factures de gaz en réseau.

2 – Décision d'octroi de l'aide exceptionnelle :

Sur sollicitation du C.C.A.S, à l'aide du **formulaire de demande d'aide**, le **SDEC ENERGIE** a étudié l'attribution d'une aide exceptionnelle pour le règlement des impayés de factures de gaz en réseau.

Après examen de la fiche « demande d'aide aux familles en difficulté » concernant Madame XXX, domiciliée XXX, le **SDEC ENERGIE** a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de **63.62€**.

3- Modalités de versement :

Le versement de l'aide se fera après réception par le **SDEC ENERGIE**, de la présente convention dûment signée par le représentant du CCAS **accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB)**.

Les sommes dues seront versées par mandat administratif.

La présente convention, exécutoire et pour valoir ce que de droit après signature des deux parties en deux exemplaires.

Fait à Caen, le X mai 2021

La Présidente du SDEC ENERGIE

Le Président du C.C.A.S. de la
commune d'ORBEC

Catherine GOURNEY-LECONTE

Etienne COOL

**4ème Tranche : RACCORDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2021**

Nombre de dossiers : 19

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
AMAYE-SUR-SEULLES	AMAYE-SUR-SEULLES	23/02/2021	Alimentation en énergie électrique d'une maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 52 ml en câble 3x240 ² AL + 95 ² AL	52	6 103 €	0 €
BANVILLE	BANVILLE	28/10/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé composé de 7 lots (66kVA)	RENFORCEMENT : Mutation dans poste de transformation GRANGE GUESNON 038-05 transformateur 250kVA par un 400kVA. EXTENSION : Pose de 2x 10 ml de réseaux électriques Basse Tension (BT) 3x150 ² +70 ² souterrains. DESSERTE INTERIEURE : Pose de 113 ml de réseau électrique BT 3x150 ² +70 ² souterrain et de 7 coffrets de branchements.	133	19 041 €	8 089 €
BEUVRON-EN-AUGE	BEUVRON-EN-AUGE	08/10/2020	Alimentation en énergie électrique d'un pylone de télécommunication mobile ORANGE, 12 kVA	EXTENSION BT : pose de 230 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ² et d'un coffret pour branchement C5 12 kVA MONO type II	230	20 343 €	0 €
CLARBEC	CLARBEC	27/10/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé nommé "Le Rableau", constitué de 6 lots RESEAU D'AMENEE BT + RENFORCEMENT HTA	EXTENSION BT - RESEAU AMENEE BT (hors assiette d'opération) : Pose de 30 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ² □ RENFORCEMENT : Remplacement du poste de transformation de type RS "CLARBEC 161-02" 160 kVA par un PSSA 250 kVA.	30	2 690 €	22 242 €
CLARBEC	CLARBEC	27/10/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé nommé "Le Rableau", constitué de 6 lots DESSERTE INTERIEURE BT	EXTENSION DESSERTE INTERIEURE BT : Pose de 125 ml de réseau BT souterrain en 3x150 ² et de coffrets pour branchement C5 12 kVA MONO pour chaque lot	125	11 166 €	0 €
COLOMBY-ANGUERNY	COLOMBY-SUR-THAON	09/10/2020	Création de 8 logements dans les bâtiments existants	RENFORCEMENT : Dans Poste A Couloir de manoeuvre (PAC) BOURG 710-01, mutation transformateur 250kVA par un 400kVA. DESSERTE INTERIEURE : Pose de 55 ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain et coffrets de branchements.	0	11 692 €	8 204 €
CORDEY	CORDEY	10/02/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 68 ml en câble 3x150 ² AL	68	7 383 €	0 €
NOUES DE SIENNE	COURSON	18/12/2020	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant.	Pose de 40 ml de réseau basse tension 3x95 ² +50 ² en souterrain et d'un coffret réseau en limite de propriété.	40	5 143 €	0 €
FONTAINE-HENRY	FONTAINE-HENRY	26/07/2019	Alimentation en énergie électrique d'un futur siège d'exploitation agricole (36kVA TRI renseignée)	RENFORCEMENT : Pose de 55ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain. Abandon de 50ml de réseau électrique Basse Tension 4x50 ² souterrain.□ EXTENSION : Pose de 285ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrain	285	24 743 €	6 789 €
FONTENAY-LE-MARMION	FONTENAY-LE-MARMION	24/07/2019	DESSERTE INTERIEURE : Desserte en énergie électrique de la Tranche 3 de la Phase 1 du lotissement privé "LES COTEAUX DE FONTENAY", 24 brts à 12 kVA	Pose de 334 ml de réseaux électriques Basse Tension en 3x240 ² souterrains, de 159 ml de réseaux électriques Basse Tension en 3x150 ² souterrains et de 24 branchements.	493	45 478 €	0 €
LE FOURNET	LE FOURNET	09/10/2020	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 65 ml en câble 3x150 ² AL□ Mutation du poste H61 LIEU GUILMET de 50kVA vers 100kVA	65	7 143 €	10 500 €
FOURNEVILLE	FOURNEVILLE	02/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 55 ml en câble 3x150 ² AL + 70 ² AL	55	6 343 €	0 €
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	LES MOUTIERS-HUBERT	04/03/2021	Transformation d'un ancien pressoir en habitation 12kVA	Extension BT de 50 ml en câble 3x150 ² AL depuis un support en domaine privé	50	5 943 €	0 €
POTIGNY	POTIGNY	06/01/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé nommé "Le Haut Clos" de 35 lots RESEAU AMENEE HTA	EXTENSION RESEAU AMENEE HTA : Pose de 2 x100 ml de réseau HTA souterrain en 3x150 ² et d'un poste de transformation de type PAC 4UF 250 kVA	200	40 338 €	0 €
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	15/12/2020	Viabilisation de 4 lots	Extension BT de 85 ml en câble 3x150 ² AL□ Pose des 4 coffrets de sectionnement	85	12 137 €	0 €
SOMMERVIEU	SOMMERVIEU	15/04/2020	Desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement privé composé de 16 lots	Pose de 184 ml de réseau électrique Basse Tension 3x150 ² +70 ² souterrains. Pose de 16 coffrets de sectionnements de branchements et raccordement d'une future armoire de commande éclairage public.	184	23 842 €	0 €
VARAVILLE	VARAVILLE	25/02/2021	Alimentation en énergie électrique d'une parcelle pour des caravanes	Extension BT de 65 ml en câble 3x240 ² AL	65	7 143 €	0 €
VALAMBRAY	AIRAN	04/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'une maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 85 ml en câble 3x150 ² AL	85	8 207 €	0 €
AURSEULLES	ANCTOVILLE	13/01/2021	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment existant.	Pose, depuis un poteau existant, 126 ml de réseau basse tension 3x150 ² +70 ² en souterrain et un coffret réseau	126	12 023 €	0 €
					2 371	276 901 €	55 825 €
PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :					116,79 €	332 726 €	



COMMISSION TRAVAUX DU 23 AVRIL 2021
SECURISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2021 : 3ème tranche

Nombre de dossiers : **15**

COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	ORIGINE	SOLUTION	USAGERS CONCERNES PAR LES TRAVAUX	LINEAIRE FILS NUS	ESTIMATIONS HT
GONNEVILLE-SUR-MER	GONNEVILLE-SUR-MER	BT SOURCE 305-45	SDEC BOUAEC	Dépose de 298 ml de réseau aérien.	0	298	1 620
SAINTE-HONORINE-DE-DUCY	SAINTE-HONORINE-DE-DUCY	BT BG STE HO DE DUCY 590-01	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 315 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 315 ml de réseau aérien.	2	315	12 237
SAINT-HYMER	SAINT-HYMER	BT CORNICA 593-10	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 240 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 169 ml de réseau aérien.	8	169	31 542
VARAVILLE	VARAVILLE	BT FILLETES 724-17	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 686 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 686 ml de réseau aérien.	5	686	24 645
VARAVILLE	VARAVILLE	BT PONT MILIEU 724-06	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 335 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 335 ml de réseau aérien.	2	335	12 217
VARAVILLE	VARAVILLE	BT CHÂTEAU D'EAU 724-07	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 90 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 95 ml de réseau aérien.	1	95	9 874
NB DE DOSSIERS	6			TOTAL FILS NUS	18	1 898	92 136
BEAUFOR-DRUVAL	BEAUFOR-DRUVAL	BT COUR GARENNE 231-02	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 170 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 170 ml de réseau aérien.	4	135	24 353
CORMOLAIN	CORMOLAIN	BT PONT 182-10 - FIN	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 75 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 36 ml de réseau aérien.	2	36	5 543
LE PRE-D'AUGE	LE PRE-D'AUGE	BT LIEU PARIS 574-28	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 115 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 115 ml de réseau aérien.	1	115	5 224
LES MOUTIERS-EN-AUGE	LES MOUTIERS-EN-AUGE	BT PERRETS 457-03	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 497 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 497 ml de réseau aérien.	1	497	16 721
PIERREFITTE-EN-AUGE	PIERREFITTE-EN-AUGE	BT MARE TANTET 500-07	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 70 ml de câble basse tension 3x95 ² + 50 ² . Dépose de 95 ml de réseau aérien.	1	95	9 160
SAINT-GERMAIN-DE-LIVET	SAINT-GERMAIN-DE-LIVET	BT PRESBYTÈRE 582-26	SDEC BOUAEC	Dépose de 453 ml de réseau aérien.	1	453	2 458
SAINT-LAURENT-SUR-MER	SAINT-LAURENT-SUR-MER	BT EGLISE 605-13 ET BT MARE TENDEUR 605-14	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 145 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Pose en aérien de 80 ml de câble basse tension 3x70 ² + 54,6 ² . Dépose de 170 ml de réseau aérien.	5	170	26 179
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	BT CALVAIRE 620-07	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 45 ml de câble basse tension 3x150 ² + 70 ² . Dépose de 45 ml de réseau aérien.	2	45	8 098
SAON	SAON	BT PIERREPONT 667-14	SDEC BOUAEC	Dépose de 400 ml de réseau aérien.	0	400	2 383
NB DE DOSSIERS	9			TOTAL FILS NUS FAIBLE SECTION	17	1 946	100 119
				TOTAL GENERAL	35	3 844	192 255
				SOIT		50,01 €	HT/ ML



**Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage
de la Collectivité de VILLERS-SUR-MER au SDEC ENERGIE
au titre des travaux d'éclairage public associés
au projet d'effacement coordonné de réseaux
- « SECTEUR BOSQUET PHASE 4 - RUE CONVERS ET CASTELNAU »
(Réf. 15AME0140)**

ENTRE

La commune de VILLERS-SUR-MER, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul DURAND, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du... *19/09/2019*

Ci-après dénommée « la collectivité »,

ET

Le SDEC ENERGIE, représenté par son Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, dûment autorisé par une délibération du Bureau Syndical en date du

Ci-après dénommé « le SDEC ENERGIE »

Les deux étant ci-après dénommés « les co-signataires »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

L'opération concernée par la présente convention relève initialement de la maîtrise d'ouvrage de chacun des co-signataires. Les travaux étant à réaliser dans une tranchée commune aux différents réseaux, les co-signataires ont constaté la nécessité pour la bonne réalisation technique du projet de désigner un maître d'ouvrage unique au projet, et ce en application du Livre IV du Code de la Commande Publique, « dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée ».

Article 1er – Objet de la convention

La Collectivité et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés - « SECTEUR BOSQUET PHASE 4 - RUE CONVERS ET CASTELNAU » sur la commune de VILLERS SUR MER, constituée, pour partie, d'éclairage public (cf plan). Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication. La Collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Chacun des deux co-signataires a établi un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle au titre des travaux le concernant. Ces travaux sont décrits à l'annexe 1 de la présente convention.

Il est nécessaire, pour une bonne coordination des travaux, que le SDEC ENERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de l'opération décrite à l'article 1^{er} en même temps que sa propre maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication

La présente convention précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et en fixe le terme.

Article 2 – Désignation du maître d'ouvrage unique

Les co-signataires décident, pour une bonne coordination des travaux, de désigner le SDEC ENERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération décrite à l'article 1^{er} dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique en même temps que la maîtrise d'ouvrage pour le réseau de distribution publique et pour le génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE.

Article 3 – Attributions dévolues au SDEC ENERGIE en qualité de maître d'ouvrage unique

Les attributions dévolues au SDEC ENERGIE pour réaliser la mise en souterrain du réseau d'éclairage dans le cadre de l'effacement des réseaux définis à l'article 1 sont :

- la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'opération sera étudiée et exécutée,
- la réalisation de la maîtrise d'œuvre, dont le SDEC ENERGIE supporte le coût,
- l'élaboration des études d'avant-projet et du projet définitif. A ce titre, le SDEC ENERGIE est tenu de solliciter l'accord préalable de la Collectivité sur les études,
- la préparation du choix et le choix des entrepreneurs, la signature et la gestion du contrat de travaux, la préparation et la transmission des pièces nécessaires à l'exercice du contrôle de légalité,
- le versement de la rémunération des travaux aux entrepreneurs,
- la représentation du maître d'ouvrage initial vis à vis des tiers,
- l'exercice de ses attributions sous sa propre responsabilité,
- la réception de l'ouvrage, la vérification initiale (décret 88-1056 et arrêté du 10 octobre 2000), l'attestation de conformité du Consuel en cas de création d'une armoire de commande d'éclairage ou de déplacement d'une armoire existante (décret 72-1120 du 23 mars 2010),
- la transmission des différents documents techniques, plan de récolement à la Collectivité pour l'intégration des ouvrages dans son patrimoine, l'attestation de conformité du Consuel,

et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Article 4 – Attributions dévolues à la Collectivité

Les attributions dévolues à la Collectivité dans le cadre de l'effacement des réseaux décrits à l'article 1 sont :

- la définition de l'emprise du projet, du choix du matériel d'éclairage et la validation de l'implantation des candélabres,
- la validation des études préliminaires et définitives par délibération,
- la validation du compte rendu, mentionné à l'article 7, établi par le SDEC ENERGIE préalablement à la réception des ouvrages,
- le paiement de la participation financière communale conformément au plan de financement annexé à l'étude définitive ; un plan de financement prévisionnel est joint à la présente convention en annexe 2,
- la gestion des différentes garanties à compter de la réception des ouvrages,
- l'intégration des ouvrages et du domaine routier correspondant dans le domaine public de la Collectivité.

Article 5 – Financement de l'opération

L'opération visée à l'article 1 de la présente convention est financée par chacun des co-signataires à hauteur des travaux le concernant. Les annexes 2 susvisées indiquent le coût estimatif de l'opération.

Il est précisé que le SDEC ENERGIE ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son rôle de maître d'ouvrage unique.

Le taux maximum de l'aide publique (TMAP) est de 80 %.

L'aide est accordée sous réserve d'une demande formulée préalablement à tout début d'exécution de travaux et sous réserve que son montant soit supérieur à 400 €.

Le financement du SDEC ENERGIE est accordé dans la limite des recettes allouées et des crédits budgétaires votés.

Article 6 – Règlement de la participation communale

Conformément à l'article 9, et selon une périodicité au moins annuelle, le SDEC ENERGIE adressera à la Collectivité, une demande de mandatement accompagnée du décompte de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées par le SDEC ENERGIE, accompagné de l'attestation du comptable public certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

En fin de mission, le décompte général deviendra définitif après accord de la Collectivité et donnera lieu, si nécessaire, à la régularisation du solde de l'opération.

Article 7 – Déroulement des travaux

Les travaux réalisés sur le réseau d'éclairage seront conformes aux normes et règles en vigueur. L'entreprise mandatée par le SDEC ENERGIE se conformera aux cahiers des charges techniques et administratifs, pièces contractuelles de son marché public.

La Collectivité est conviée à participer aux réunions préparatoires à l'exécution des travaux, aux réunions en cours de chantier et est associée à la phase « attachement » qui en détermine le coût définitif. Elle est destinataire des comptes rendus la concernant.

Article 8 - Réception de l'ouvrage

Le SDEC ENERGIE organise une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle seront conviés la Collectivité et le(s) entrepreneur(s). Il informe la Collectivité et le(s) entrepreneurs par courrier électronique adressé au moins 7 jours (Note au SDEC ENERGIE : durée en jours proposée à valider ou modifier) avant la date de la visite.

Cette visite donne lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprend les réserves éventuelles à lever avant que le SDEC ENERGIE ne prononce la réception des travaux.

Dès lors que les réserves éventuelles sont levées, le SDEC ENERGIE établit la décision de réception (ou de refus) et la notifie à la (aux) entreprise (s). Copie en est notifiée à la Collectivité.

La réception emporte transfert à la Collectivité de la garde des ouvrages de mise en souterrain de ses réseaux d'éclairage public.

Article 9 – Propriété des ouvrages

Les ouvrages d'éclairage public seront propriété de la Collectivité dès la réception définitive prononcée, ceux de distribution publique d'électricité demeurant celle du SDEC ENERGIE.

Article 10 – Assurances

Chaque co-signataire doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

La Collectivité devra, dans le mois suivant la notification de la présente convention, fournir au SDEC ENERGIE la justification qu'elle est titulaire de l'assurance mentionnée ci-dessus.

Article 11 – Durée de validité de la présente convention

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les co-signataires et prend fin par le quitus délivré par la collectivité au SDEC ENERGIE.

Le quitus est délivré à la demande du SDEC ENERGIE unique après exécution complète de sa mission :

- réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- remise des dossiers comportant les documents relatifs aux ouvrages : plans de récolement, caractéristiques techniques des appareils d'éclairage, rapport de vérification initiale par un organisme agréé et attestation de conformité du Consuel.
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par les signataires.

La collectivité doit notifier sa décision au SDEC ENERGIE dans les 15 jours suivant la réception de demande de quitus. A défaut, le quitus sera réputé délivré.

Si, par la décision d'un des co-signataires, la part « éclairage » de l'ouvrage ne fait pas l'objet d'une réception et d'une intégration, celui-ci reste sous la responsabilité du SDEC ENERGIE, il n'est pas intégré au patrimoine mis à la disposition de la collectivité.

Article 12 – Capacité d'ester en justice

Le SDEC ENERGIE pourra agir en justice pour le compte des signataires de la présente convention jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur.

Entre dans la mission du SDEC ENERGIE la levée des réserves de réception.

Toutefois, en cas de litige au titre de l'ensemble des garanties (de parfait achèvement, biennale ou décennale) toute action contentieuse reste de la seule compétence de la Collectivité au titre des réseaux d'éclairage public enfouis.

Article 13 – Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Fait à Caen, le en 2 exemplaires originaux

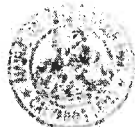
6.10.09.2019

Pour la Collectivité,

Le Maire,



Jean-Paul DURAND



Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge des travaux
sur les réseaux publics d'électricité,

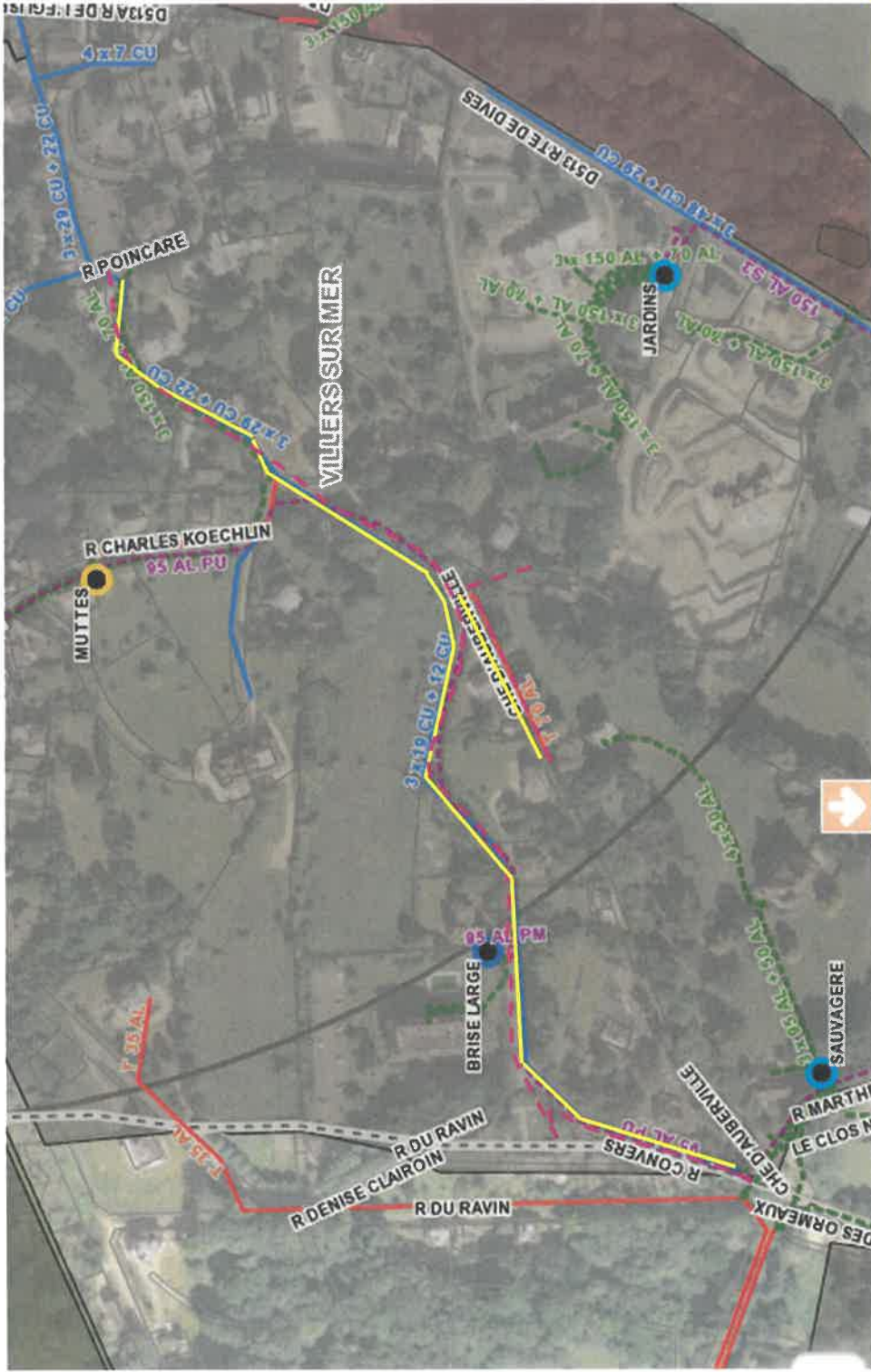
Gérard POULAIN.

ANNEXES A LA PRESENTE CONVENTION

Annexe 1 : Détail indicatif des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication du SDEC ENERGIE (2 pages)

Annexe 2 : Plan de financement prévisionnel de l'opération (3 pages).

VILLERS SUR MER - BOSQUETS PHASE 4 - RUE CONVERS + CASTELNAU (voir plan page suivante)



Effacement basse tension :	726 ml
Effacement éclairage :	726 ml
Effacement télécom :	726 ml
Reprise de branchements :	20 unités
Pose de candélabres :	20 unités
Pose de prises guirlandes :	0 unités

- Réseaux souterrains basse tension, éclairage public et télécom à créer
- Réseaux aériens électriques à déposer
- Poteau d'arrêt



VILLERS-SUR-MER SECTEUR BOSQUET PHASE 4 - RUE CONVERS ET CASTELNAU

		HT	TTC	
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	1	RESORPTION DES FILS NUS	116 244,76 €	139 493,71 €
	2	PARTICIPATION D'UN TIERS	0,00 €	0,00 €
	3	EFFACEMENT	13 154,02 €	15 784,82 €
	4	TOTAL ELECTRICITE (1 + 2 + 3)	129 398,78 €	155 278,54 €
				TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

ECLAIRAGE PUBLIC	5	COUT DES TRAVAUX	52 232,29 €	62 678,75 €
	6	MONTANT SUBVENTIONNABLE (*)	52 232,29 €	62 678,75 €
				TVA avancée par la commune

(*) : sur la base d'un montant de travaux HT maximum par ml de voirie de 75 euros du ml. Pour ce projet, la longueur de voirie est de 756 ml

TELECOMMUNICATION	7	GENIE CIVIL TELEPHONE	39 350,49 €	47 220,59 €
				TVA récupérée par le SDEC ENERGIE

COUT GENERAL DE L'OPERATION (4 + 5 + 7)	220 981,56 €	265 177,87 €
--	---------------------	---------------------

VILLERS-SUR-MER

SECTEUR BOSQUET PHASE 4 - RUE CONVERS ET CASTELNAU

FINANCEMENT DU PROJET		FINANCEURS	COÛT TOTAL DES AIDES	PART COLLECTIVITE
DISTRIBUTION ELECTRIQUE	EFFACEMENT	Aide de 40 % du coût HT (ligne 3)	5 261,61 €	
	RESORPTION FILS NUS	Aide de 40 % du coût HT (ligne 1)	46 497,90 €	
	PARTICIPATION D'UN TIERS	Aide de 100 % du coût HT des travaux (ligne 2)	0,00 €	77 639,27 €
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	25 879,76 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	EFFACEMENT	Aide de 40 % du coût subventionnable HT (ligne 6)	20 892,92 €	31 339,37 €
	TVA	Avancée par la Collectivité		10 446,46 €
TELECOMMUNICATION	EFFACEMENT	Aide de 40 % du montant HT des travaux de génie civil (ligne 7)	15 740,20 €	23 610,29 €
	TVA	Payée et récupérée par le SDEC ENERGIE	7 870,10 €	
			122 142,48 €	143 035,39 €
			Taux moyen d'aide	46,06%

VILLERS-SUR-MER

SECTEUR BOSQUET PHASE 4 - RUE CONVERS ET CASTELNAU

Montant de la participation de la collectivité sur ce projet :

143 035,39 €

INSCRIPTION <u>EN FONCTIONNEMENT</u> <u>ET INVESTISSEMENT</u>			Montant
Compte	Opération		

<u>FONDS DE CONCOURS</u>			Montant
Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. (le reliquat sera à inscrire en fonctionnement).			
Compte	Opération		

DISTRIBUTION ELECTRIQUE	Mandat	6554	Réelle	77 639,27 €
-------------------------	--------	------	--------	-------------

ECLAIRAGE PUBLIC	Mandat	6554	Réelle	41 785,83 €
	Mandat	2315	Ordre	20 892,92 €
	Titre	13....	Ordre	20 892,92 €

TELECOMMUNICATION	Mandat	6554	Réelle	23 610,29 €
-------------------	--------	------	--------	-------------

Mandat	204 15 82	Réelle	77 639,27 €
--------	-----------	--------	-------------

Mandat	2315	Réelle	41 785,83 €
Mandat	2315	Ordre	20 892,92 €
Titre	13...	Ordre	20 892,92 €

⚠ Cette partie (en gris) ne peut pas faire l'objet d'un fonds de concours.

Mandat	204 15 82	Réelle	23 610,29 €
--------	-----------	--------	-------------

COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE
DU 23 AVRIL 2021
PROGRAMME 2021 : TRANCHE 3
Affaires inférieures à 40 k€ HT (48k€ TTC)

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (EP)	AMAYE-SUR-ORNE	EXTENSION D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	8 359 €
	ANISY	RENOUVELLEMENT MAT 02-052 ACCIDENTE	743 €
		RENOUVELLEMENT MAT 01-053 ACCIDENTE	483 €
	ARGENCES	MISE EN VALEUR MOULIN	10 381 €
		RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	4 532 €
		RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 06-074 ET 16-021	3 756 €
	AUDRIEU	RENOUVELLEMENT FOYER 09-012 ACCIDENTE	469 €
	AUNAY-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DU FOYER 08-009 HORS SERVICE	576 €
	AUTHIE	REPLACEMENT MAT 11-001 VETUSTE - ALU BROSSE 5M, RUE DES ACADIENS	519 €
	AVENAY	REPLACEMENT FOYER 02-004 HORS SERVICE	497 €
	BANVILLE	DEPLACEMENT LAMPADAIRE 07-011 SUITE AMENAGEMENT	1 278 €
	BARBERY	EXTENSION DE 2 LAMPADAIRES	7 347 €
	BAYEUX	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 09-028 ACCIDENTE	2 549 €
	BELLENGREVILLE	EXTENSION LAMPADAIRES ARMOIRE 02	26 020 €
		REPLACEMENT MAT + FOYER 05-034 HS - ALU BROSSE 10M - RN 13	1 425 €
		REPLACEMENT DU MAT 10-033 ACCIDENTE	514 €
		REPLACEMENT DU MAT AC C/C 5M - 02-006 - RAL 7040, RUE VICTOR CHAUTARD	514 €
	BENERVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02.091	327 €
		RENOUVELLEMENT MATERIEL HORS SERVICE	6 878 €
	BEUVILLERS	RENOUVELLEMENT FOYER 07-005	1 933 €
	BLONVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU FOYER 07.016	522 €
	BOUGY	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE LA COMMUNE EN LED	32 226 €
		EXTENSION D'UN LAMPADAIRE DOUBLE CROSSES	4 054 €
		RENOUVELLEMENT MAT 02/006 ACCIDENTE	577 €
	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE - EXTENSION DE 10 LAMPADAIRES	21 044 €
		EXTENSION DE LAMPADAIRES POUR ECLAIRAGE DE CHEMINEMENTS	17 759 €
	BRETTEVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 09.41/10.45/31.07 ET DU MAT 18.006	2 210 €
	CAIRON	RENOUVELLEMENT DES BORNES 08/020 ET 021	2 824 €
		RENOUVELLEMENT FOYER 13-005	1 443 €
	CARPIQUET	REPLACEMENT FOYERS 03-053 ET 05-007	1 993 €
	CAUMONT-L'ÉVENTE	RENOUVELLEMENT MAT + FOYER 03-019	1 474 €
	CAUVICOURT	EXTENSION DE LAMPADAIRES	33 898 €
		RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 06-28/29 VETUSTES	1 823 €
CERNAY	DEPOSE ARMOIRE 02 ET FOYER 02-001	234 €	
Extension / renouvellement (EP)	CESNY-BOIS-HALBOUT	MODIFICATION RESEAU SUITE CREATION PORTAIL ET SUPPRESSION DU FOYER 02-22	405 €
	CHEUX	RENOUVELLEMENT MAT 03-051 ACCIDENTE	802 €
	CLINCHAMPS-SUR-ORNE	RENOUVELLEMENT DU MAT 02-034 ACCIDENTE	570 €
	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DU MAT 33-015 ACCIDENTE	877 €
	CRESSERONS	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 03-33 ACCIDENTE	2 568 €
	CROISILLES	REPLACEMENT SUPPORT ET LUMINAIRE CASSE SUITE TEMPETE	1 155 €
	CUVERVILLE	REPLACEMENT DU MAT 04-001 ACCIDENTE	570 €
		REPLACEMENT FOYER 11-068	377 €
	ÉPRON	EXTENSION D'UN LAMPADAIRE SUR SENTE PIETONNE	1 505 €
	ESTREES-LA-CAMPAGNE	RENOUVELLEMENT MAT/FOYER 01-40 ACCIDENTE	1 445 €
	FEUGUEROLLES-BULLY	REPLACEMENT MAT 03-026 ACCIDENTE	728 €
	FLEURY-SUR-ORNE	DEPOSE DES 2 BORNES 12/006 ET 007	1 043 €
	FONTAINE-HENRY	RENOUVELLEMENT CROSSE 01-042 ACCIDENTE	464 €
	GIBERVILLE	REPLACEMENT FOYERS 06-067	783 €
		VERIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DU STADE BOZEC AVANT LE PASSAGE DE LA LIGUE	502 €
		EXTENSION D'UNE PRISE GUIRLANDE SUR LE 14/017	177 €
	GOUVIX	EXTENSION D'UN LAMPADAIRE DOUBLE	2 818 €
	GRAINVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 03-038 ACCIDENTE	951 €
	HOULGATE	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 03.069	613 €
	LE BENY-BOCAGE	MODIFICATION DE CABLAGE ARMOIRE 01,02,03 ET05 POUR PASSAGE EN PERMANENT DE L'AXE PRINCIPAL	2 514 €
	LE BREVEDENT	PRISE EN CHARGE DE LA COMMUNE	34 €
		EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE EN AERIEN	8 870 €

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	PROJET	MONTANT TTC
	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE EN AERIEN + RENOUVELLEMENT DE DEUX FOYERS EN LED	4 397 €
		EXTENSION D'UN POTEAU BOIS + FOYER EN AERIEN	1 275 €
	LIVAROT	REPLACEMENT DU MAT 11-018	576 €
	LONGUES-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE CHEMINEMENT PMR - PHASE 2	11 935 €
	LUC-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT PETIT ENFER	7 985 €
		RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 11-039 ACCIDENTE	1 236 €
	MAISONCELLES-PELVEY	CREATION D'UNE ARMOIRE + POSE D'UN LAMPADAIRE	6 110 €
	MAISONCELLES-SUR-AJON	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES 01/010-011-012	1 036 €
	MATHIEU	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 01.063 ET 01.062	1 838 €
	MEZIDON-CANON	SUPPRESSION DES MATERIELS DU BOULODROME.	1 831 €
	QUEZY	MISE EN PLACE D'UN LAMPADAIRE	3 653 €
	OUISTREHAM	COMPLEMENT ECLAIRAGE ZONE BADMINTON, TENNIS COUVERT	6 577 €
		RENOUVELLEMENT DE 10 PROJECTEURS	4 586 €
	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	RENOUVELLEMENT MATERIEL HORS SERVICE	2 701 €
	ROTS	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE DU STADE	25 663 €
		RENOUVELLEMENT DE PLUSIEURS FOYERS	4 525 €
	ROULLOURS	DEPLACEMENT DU MAT 01-37 SUITE MODIFICATION AMENAGEMENT DE VOIRIE	1 728 €
	Extension / renouvellement (EP)	SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 02.018
SAINT-AUBIN-SUR-MER		EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT SENTES PIETONNES	8 408 €
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT		RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 01.021	394 €
SAINT-DESIR		REPLACEMENT MAT 06-001/003 ACCIDENTES	1 183 €
SAINTE-HONORINE-DU-FAY		RENOUVELLEMENT DU MAT 01-043 ACCIDENTE	806 €
		RENOUVELLEMENT DU MAT 06-017 ACCIDENTE	514 €
SAINT-MANVIEU-NORREY		RENOUVELLEMENT FOYER 09-036	569 €
SAINT-PIERRE-DE-MAILLOC		REPLACEMENT ENVELOPPE (NOUVEAU MODELE) SUITE ACCIDENT, ARMOIRE 03 - VALORBIQUET	2 192 €
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES		REPLACEMENT MAT 18-086	500 €
SOLIERS		REPLACEMENT MAT + FOYER 02-111 - ALU BROSSE 8M AVEC CROSSETTE - MASSIF HS - LEDROSE	2 359 €
TOUQUES		RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 13.038 , 13.039 ET FOYER 16.017	2 799 €
TOURVILLE-EN-AUGE		RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 90.017 ET 90.015	2 767 €
TOURVILLE-SUR-ODON		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT - TRANCHE 2	43 366 €
TREVIERES		TRAVAUX DE FINITION AMENAGEMENT PLACE	5 749 €
TROARN		REPLACEMENT MATERIELS	4 196 €
TROIS-MONTS		EXTENSION D'UN LUMINAIRE SUR POTEAU BOIS	1 469 €
VERSON		EXTENSION ECLAIRAGE RUE HAUT SAINT MARTIN	10 694 €
VILLERS-BOCAGE		REPLACEMENT MAT + FOYER 21-010 HORS SERVICE	1 118 €
VILLERVILLE	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 09.035 ET 01.077	1 936 €	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01.011	879 €	
Efficacité énergétique (DG)	HOULGATE	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC EFFICACITE ENERGETIQUE	10 497 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE LA COMMUNE EN LED	8 202 €
	AVENAY	RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE + DE 30 ANS	2 980 €
Signalisation lumineuse (SL)	BLONVILLE-SUR-MER	DEPLACEMENT D'UN SUPPORT DE FEUX, RESEAUX-REGARD ET BOUCLE	5 663 €
	BAYEUX	MODIFICATION CARREFOUR 11 SUITE AMENAGEMENT COSEC	29 808 €

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
Tranche EP extension renouvellement	93	411 671 €
Tranche DG programme efficacité énergétique	1	10 497 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	2	11 182 €
Tranche SL : signalisation lumineuse	2	35 472 €
Total	98 €	468 822 €



Commune de SANNERVILLE

Réseau d'éclairage public Programme efficacité énergétique

ENTRE :

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS, désigné ci-après « SDEC ENERGIE », faisant élection de domicile à son siège social, Esplanade Brillaud de Laujardière CS 5046 - 14077 CAEN cedex 5, représenté par son Vice-Président, M. Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et signalisation lumineuse, ayant reçu délégation par arrêté de la Présidente, Mme Catherine GOURNEY LECONTE

et,

La commune de SANNERVILLE représentée par son Maire, M Martial BORDAIS, dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2020.

PREAMBULE

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le comité syndical du SDEC ENERGIE, réuni le 10 février 2011, a voté la mise en place d'un programme global visant à l'efficacité énergétique de l'éclairage public et permettre ainsi aux communes de faire face à trois enjeux :

- ✓ Un enjeu technique en garantissant la fiabilité et la sécurité des installations d'éclairage public,
- ✓ Un enjeu environnemental en luttant contre la pollution lumineuse conformément aux incitations de la loi dite grenelle 2,
- ✓ Un enjeu énergétique en anticipant l'arrêt de la fabrication en 2015 des ballons fluorescents qui sont énergivores et contenir l'augmentation du prix du kWh.

Sur la base d'un diagnostic préalable des installations d'éclairage public, établi à l'échelle de la commune, le SDEC ENERGIE apporte un soutien financier dans le respect des principes suivants :

Installations concernées :

- foyers équipés de ballon fluorescent
- foyers de type « Boule » source de pollution lumineuse

Conditions d'éligibilité :

- remplacement par des équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et répondant au cahier des charges du SDEC ENERGIE ;
- atteinte d'une réduction minimum de 50% de la puissance installée ;
- engagement de la collectivité, dans le cadre d'un programme pluriannuel, de supprimer 100% des foyers concernés
- projet soumis à l'avis de la commission Travaux



ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

L'objet de cette convention est de définir les modalités techniques, administratives et financières pour la mise en œuvre du programme global d'efficacité énergétique sur les installations d'éclairage public de **SANNERVILLE**.

Ce programme a été établi au vu des conclusions d'un diagnostic communal (annexé à cette convention), réalisé par le SDEC ENERGIE, qui détaille l'état des installations, les économies d'énergie envisageables et les travaux à entreprendre sur la commune.

ARTICLE 2 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX :

Le diagnostic réalisé sur la commune **SANNERVILLE** a permis de déterminer la nature des travaux à entreprendre ainsi que leur financement, à savoir :

- Le remplacement de 5 armoires de commande pour un coût estimé de 22 500 €,
- Le remplacement de 82 foyers de type boule équipés de sources SHP de 100 W en moyenne par des foyers équipés de sources de 40 W en moyenne, pour un coût estimé de 69 700 €,

Ces travaux sont éligibles au programme global d'efficacité énergétique du SDEC ENERGIE et sont financés comme suit:

- Pour le remplacement des armoires et des foyers de type boule SHP : aide de 65 % apportée par le SDEC ENERGIE

Le coût total estimé des travaux est de 92 200 € HT financés à 65% par le SDEC ENERGIE et donc une participation communale de 32 271 €.

Les devis définitifs seront produits par le SDEC ENERGIE en fonction de la programmation retenue par la commune. Si au moment de la facturation, le coût des travaux se trouve dans la fourchette comprise entre -5% et +5% du coût des travaux inscrit dans cette convention, la participation communale reste celle indiquée plus haut. En dehors de cette fourchette, le SDEC ENERGIE communiquera à la commune une participation recalculée, qui, lorsqu'elle est à la hausse nécessitera une nouvelle délibération communale.

De plus, la commune a souhaité réaliser en coordination avec les travaux du programme efficacité énergétique décrits ci-dessus, le remplacement des matériels vétustes correspondant à 25 foyers de sources SHP public pour un montant de **26 300 € HT**. Pour ces derniers travaux la participation communale est de **17 095 € HT**.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune a décidé de réaliser les travaux sur une programmation pluriannuelle de 2021 à 2024 et de financer sa participation **chaque année** par un règlement en **section d'investissement par fonds de concours** (voir tableaux ci-après)

TABLEAU DESCRIPTIF TRAVAUX DIAGNOSTIC SANNERVILLE

➤ Année 2021 : Programmation efficacité énergétique

		EFFICACITE ENERGETIQUE		
ARMOIRE		Nombre armoire	Nombre foyer	Nombre mât
Numéro	Rue de l'armoire			
1	6 JUIN 1944 (RUE DU)			
2	STADE			
3	LOTISSEMENT LE COLOMBIER			
4	GEORGES GUYNEMER (RUE)			
5	FORGE (RUE DE LA)	1	18	18
6	RD675			
7	MANOIR (RUE DU)			
8	LE MAIZERET			
9	LIROZE (RUE DE)			
10	LOTISSEMENT PERSONNES AGEES			
11	METIERS (RUE DES)			
12	MONT SAULE (RUE DU)			
99	STADE			
Total		1	18	18

Année 2021	Nombre	Coût des travaux € HT	A charge commune €HT
TOTAL	18	19 800 €	6 930 €

➤ Année 2022 : Programmation efficacité énergétique

ARMOIRE		EFFICACITE ENERGETIQUE		
Numéro	Rue de l'armoire	Nombre armoire	Nombre foyer	Nombre mât
1	6 JUIN 1944 (RUE DU)			
2	STADE			
3	LOTISSEMENT LE COLOMBIER			
4	GEORGES GUYNEMER (RUE)	1	31	31
5	FORGE (RUE DE LA)			
6	RD675			
7	MANOIR (RUE DU)			
8	LE MAIZERET			
9	LIROZE (RUE DE)			
10	LOTISSEMENT PERSONNES AGEES			
11	METIERS (RUE DES)			
12	MONT SAULE (RUE DU)			
99	STADE			
Total		1	31	31

Année 2022	Nombre	Coût des travaux € HT	A charge commune €HT
TOTAL	31	30 850 €	10 798 €

➤ Année 2023 : Programmation efficacité énergétique

ARMOIRE		EFFICACITE ENERGETIQUE		
Numéro	Rue de l'armoire	Nombre armoire	Nombre foyer	Nombre mât
1	6 JUIN 1944 (RUE DU)	1	2	2
2	STADE			
3	LOTISSEMENT LE COLOMBIER	1		
4	GEORGES GUYNEMER (RUE)			
5	FORGE (RUE DE LA)			
6	RD675			
7	MANOIR (RUE DU)	1	12	12
8	LE MAIZERET			
9	LIROZE (RUE DE)			
10	LOTISSEMENT PERSONNES AGEES			
11	METIERS (RUE DES)			
12	MONT SAULE (RUE DU)			
99	STADE			
Total		3	14	14

Année 2023	Nombre	Coût des travaux € HT	A charge commune €HT
TOTAL	14	25 400 €	8 890 €

➤ Année 2024 : Programmation efficacité énergétique

		EFFICACITE ENERGETIQUE		
ARMOIRE		Nombre armoire	Nombre foyer	Nombre mât
Numéro	Rue de l'armoire			
1	6 JUIN 1944 (RUE DU)			
2	STADE		8	6
3	LOTISSEMENT LE COLOMBIER			
4	GEORGES GUYNEMER (RUE)			
5	FORGE (RUE DE LA)			
6	RD675			
7	MANOIR (RUE DU)			
8	LE MAIZERET			
9	LIROZE (RUE DE)			
10	LOTISSEMENT PERSONNES AGEES		11	11
11	METIERS (RUE DES)			
12	MONT SAULE (RUE DU)			
99	STADE			
Total		0	19	17

Année 2024	Nombre	Coût des travaux € HT	A charge commune €HT
TOTAL	19	16 150 €	5 653 €

ARTICLE 3 – EVOLUTION DU FORFAIT DE MAINTENANCE :

Jusqu'au 31 décembre 2020, le forfait annuel « éclairage public » était basé sur la catégorie des lampes.

Le Comité Syndical du 17 décembre 2020 a décidé à partir du 1^{er} janvier 2021, de la mise en place d'un nouveau forfait, basé sur l'âge des lampadaires.

Afin d'accompagner cette évolution, le même comité syndical a décidé, pour les communes voyant une augmentation significative du montant de leur contribution annuelle, de la possibilité de conserver le bénéfice du forfait basé sur la catégorie des lampes pendant un délai maximum de 4 ans moyennant l'engagement conventionnel de renouveler leurs appareils anciens.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE :

Par la présente convention, la commune de SANNERVILLE :

- S'engage à réaliser l'intégralité des travaux décrits à l'article 2 de cette convention ;
- S'engage à verser sa participation financière à l'issue de chacune des tranches annuelles de travaux.



Le SDEC ENERGIE s'engage pour sa part, à :

- Appliquer les aides relatives l'année 2021 sur l'ensemble des tranches de travaux à savoir de 2021 à 2024 ;
- Mobiliser les fonds de 2021 à 2024 pour être en mesure de financer le coût total des travaux ;
- Appliquer de 2021 à 2024 le forfait le plus avantageux financièrement pour la commune.

ARTICLE 5 – FORMALITES :

La présente convention est dispensée de droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

Les parties aux présentes ont signé cette convention en 2 exemplaires originaux.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prendra fin après le règlement définitif des travaux par la commune qui devront être engagé au plus tard le **31 décembre 2024**.

En cas de demande de rupture anticipée de la convention par la commune de **SANNERVILLE** ou par le SDEC ENERGIE (délai de prévenance de 3 mois), les deux collectivités organiseront une réunion préalable pour une sortie amiable de la convention.

Cette demande ne pourra être effective qu'au terme d'une des années de tranche de travaux, toute année commencée devant être réalisée tant en terme de travaux que pour son volet financier (forfait, participation communale).

L'année suivante, le forfait appliqué sera celui voté par le Comité Syndical de l'année considérée.

Fait à CAEN, le 07 mai 2021,

Pour le SDEC ENERGIE,

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président en charge de l'éclairage et de
la signalisation lumineuse

Pour la commune,

Le Maire

M. Jean LEPAULMIER,

M. Martial BORDAIS



Réseau d'éclairage public Convention pour le renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans

ENTRE :

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS, désigné ci-après « SDEC ÉNERGIE », faisant élection de domicile à son siège social, Esplanade Brillaud de Laujardière CS 75046 - 14077 CAEN cedex 5, représenté par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY LECONTE, autorisée par délibération du Bureau Syndical en date du 11 décembre 2020

et,

La commune LE MESNIL-VILLEMENT représentée par son Maire, M. André LECOQ, dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2021.

PREAMBULE

Pour faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a mis en place un programme de travaux sur le réseau d'éclairage public :

- le programme de renouvellement des lampadaires de plus de trente ans.

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE TRENTE ANS

Le 6 février 2020, le Comité Syndical a voté la mise en place d'un programme global visant à réduire l'âge des lampadaires du réseau d'éclairage public et permettre notamment :

- De stabiliser l'âge moyen des luminaires à 15 ans ;
- De lutter contre les nuisances lumineuses en renouvelant les luminaires de plus de 30 ans par des luminaires conformes à l'arrêté n°TREP1831126A du 27 décembre 2018 ;
- De maintenir, sur l'ensemble du périmètre du parc d'éclairage entretenu par le SDEC ÉNERGIE, un taux de panne inférieur à 4%.

Sur la base d'un devis préalable, établi à l'échelle de la commune, le SDEC ÉNERGIE apporte un soutien financier dans le respect des principes suivants :

Lampadaires concernés :

- Tous les lampadaires de plus de 30 ans.



Conditions d'éligibilité :

- Le remplacement par des équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et répondant au cahier des charges du SDEC ÉNERGIE ;
- L'engagement de la collectivité, dans le cadre d'un programme pluriannuel, de remplacer la totalité des lampadaires concernés ;
- Le respect des normes notamment mécaniques et photométriques qui s'imposent au SDEC ENERGIE.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

L'objet de cette convention est de définir les modalités administratives et financières pour la mise en œuvre du programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans sur les installations d'éclairage public de **LE MESNIL-VILLEMENT**.

Ce programme a été établi au vu des conclusions d'un diagnostic des installations, réalisé par le SDEC ENERGIE, qui détaille l'état des installations, les travaux à entreprendre sur la commune et les économies d'énergie attendues.

ARTICLE 2 – NATURE ET MONTANT DES TRAVAUX :

Le diagnostic réalisé sur la commune de **LE MESNIL-VILLEMENT** a permis de déterminer la nature des travaux à entreprendre à savoir :

TRAVAUX A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS

- Renouvellement de 46 lampadaires

Le montant total des travaux est estimé à 15 919 € HT

ARTICLE 3 – FINANCEMENT DES TRAVAUX :

Les contributions financière apportées par le SDEC ENERGIE dans le cadre de cette convention sont celles votées par le Comité Syndical pour l'année 2020, à savoir :

TAUX D'AIDE 2020		
COMMUNES	Catégorie de commune	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS
LE MESNIL-VILLEMENT	C	50 %

En tenant compte des taux d'aide ci-dessus et du montant total de travaux estimé à 15 919 € HT, **la participation financière de LE MESNIL-VILLEMENT est donc de 7 959 €.**

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune a décidé de réaliser les travaux en une programmation pluriannuelle de 3 ans de 2021 à 2023, **en section de fonctionnement.**

A la fin de la tranche de travaux décrite à l'article 4 de la convention, le SDEC ENERGIE émettra un titre de recette correspondant à la participation de la commune sur les travaux de l'année.

Si au moment de la facturation, le montant réel des travaux se trouve compris dans une fourchette comprise entre -5% et +5% du montant des travaux inscrit dans cette convention, la participation communale reste celle indiquée à l'article 4 ci-dessous.

En dehors de cette fourchette, le SDEC ÉNERGIE communiquera à la commune une participation recalculée, qui, lorsqu'elle est à la hausse nécessitera la signature, par la commune, d'un nouvel acte d'engagement.

**ARTICLE 4 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX****4.1 Synthèse**

Année 2021 à 2023	Nombre	Coût des travaux €HT	A charge de la commune €HT
Lampadaires de plus de 30 ans	46	15 919 €	7 959 €

ARTICLE 5 – EVOLUTION DU FORFAIT DE MAINTENANCE :

Jusqu'au 31 décembre 2020, le forfait annuel « éclairage public » était basé sur la catégorie des lampes.

Le Comité Syndical du 17 décembre 2020 a décidé à partir du 1^{er} janvier 2021, de la mise en place d'un nouveau forfait, basé sur l'âge des lampadaires.

Afin d'accompagner cette évolution, le même comité syndical a décidé, pour les communes voyant une augmentation significative du montant de leur contribution annuelle, de la possibilité de conserver le bénéfice du forfait basé sur la catégorie des lampes pendant un délai maximum de 4 ans moyennant l'engagement conventionnel de renouveler leurs appareils anciens.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE :

Par la présente convention, la commune de **LE MESNIL-VILLEMENT** :

- S'engage à réaliser l'intégralité des travaux décrits à l'article 2 de cette convention ;
- S'engage à verser sa participation financière à l'issue de chacune des tranches annuelles de travaux.

Le SDEC ENERGIE s'engage pour sa part, à :

- Appliquer les aides financières relatives à l'année 2021 sur l'ensemble des tranches de travaux à savoir de 2021 à 2023 ;
- Mobiliser les fonds de 2021 à 2023 pour être en mesure de financer le coût total des travaux.
- Appliquer de 2021 à 2023 le forfait le plus avantageux financièrement pour la commune

ARTICLE 7 – FORMALITES :

La présente convention est dispensée de droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

Les parties aux présentes ont signé cette convention en 2 exemplaires originaux.



ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention prendra fin après le règlement de sa participation par la commune, correspondant aux travaux de 2021 à 2023 engagés au plus tard le **31 décembre 2023**.

En cas de demande de rupture anticipée de la convention par la commune de **LE MESNIL-VILLEMENT** ou par le SDEC ENERGIE (délai de prévenance de 3 mois), les deux collectivités organiseront une réunion préalable pour une sortie amiable de la convention.

Cette demande ne pourra être effective qu'au terme d'une des années de tranche de travaux, toute année commencée devant être réalisée tant en terme de travaux que pour son volet financier (forfait, participation communale).

L'année suivante, le forfait appliqué sera celui voté par le Comité Syndical de l'année considérée

Fait à CAEN, le 07 mai 2021,

Pour le SDEC ENERGIE,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge de l'éclairage et de
la signalisation lumineuse

M. Jean LEPAULMIER,

Pour la commune,
Le Maire

M. André LECOQ